

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIEGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE

C.C.P. N^o 1507.13

ÉDITORIAL

Coloniser, c'est pour un peuple gouverner un autre peuple moins avancé dans le développement qu'appellent les structures du monde contemporain. Le premier gouverne le second pour le servir. Il s'agit de faire progresser celui-ci en vue de lui rendre possible, et possible en un temps plus court et avec moins de heurts qu'il ne pourrait le faire seul, d'accomplir la formidable étape collective que d'autres ont accomplie, dans des circonstances de milieu plus favorables, par un travail multiséculaire. Il s'agit de le gouverner pour le mettre à même un jour de s'intégrer normalement et directement à la communauté des peuples, en union amicale — et l'amitié est faite d'attachement entre égaux — avec ceux qui l'ont aidé dans l'accomplissement de l'étape qui va de la forêt et de la brousse à l'aménagement du territoire, de la tyrannie des besoins de subsistance et des peurs irraisonnées à l'épanouissement d'hommes responsables.

Une telle œuvre de gouvernement s'exécute par une action coordonnée et progressive de développement dans tous les domaines d'expansion de la vitalité humaine : de l'équipement et de l'utilisation des ressources de toute nature à l'amélioration de la santé, à l'éducation et à la culture, à l'édification des institutions. Elle va des tâches quotidiennes les plus humbles à la conception et à la réalisation des projets les plus vastes. Elle avance par étapes successives, à chaque fois appuyées par les résultats des étapes antérieures, depuis les solutions peu à peu libératrices des pressions engendrées

par les nécessités impérieuses de l'urgence jusqu'aux constructions — et matérielles et morales — commandées par les impératifs d'un développement continu.

En travaillant au progrès de ceux qu'il a pris en charge, un peuple a l'occasion irremplaçable d'épanouir du même coup sa volonté et sa force créatrice et le succès de l'œuvre mesure la capacité de son effort.

Cet effort lui réclame le don continu des meilleurs de ses hommes, c'est-à-dire de ceux qui ont le plus de « vitalité » morale ou intellectuelle. Et l'œuvre vaut ce que vaut le personnel mis à son service.

Jusqu'ici, le Congo belge a joui de beaucoup d'hommes de ce genre. Mais les tâches de demain en réclament davantage, à la fois plus d'hommes et toujours de plus de science. Outre les qualités morales, que rien ne peut suppléer, on attend du personnel colonial une qualification universitaire de plus en plus haute. Et l'œuvre de colonisation réclame, par elle-même, un apport croissant des institutions universitaires, créatrices de science.

C'est pour ces raisons qu'il importe de considérer attentivement les rapports entre l'Université et le Congo. Quelle contribution l'Université, dans ses différents services, peut-elle faire à l'œuvre de développement de la civilisation en Afrique Centrale? Quel serment les différents services peuvent-ils y trouver pour le développement de leur propre discipline? Quels débouchés les universitaires formés aux différentes disciplines peuvent-ils trouver au Congo?

A ces différentes questions, quelques-uns des professeurs de notre Université qui ont séjourné ou voyagé au Congo ont apporté une réponse relative aux problèmes de leur spécialité.

Nous n'avons probablement pas pu toucher tous ceux qui nous auraient volontiers apporté leur concours : s'il en est qui se sont rendus antérieurement au Congo et que nous l'avons ignoré, nous les prions de nous en excuser et de croire que nous regrettons plus qu'ils ne le pourraient eux-mêmes de n'avoir pu leur demander leur précieuse collaboration. Certains, pour diverses raisons de circonstances, n'ont pu nous apporter cette fois leur concours, comme l'un des pionniers de l'œuvre coloniale, M. Henri Buttgenbach, comme MM. Louis Camu, René Mouchet et Fernand Orban.

Mais M. Léon Bours parle de « L'information relative au Congo dans les milieux dirigeants en Belgique »; M. Raymond Bouillenne traite de « La Botanique et les carrières coloniales » et M. Hubert Damas de « Zoologie et Congo belge »; M. Omer Tulippe montre « Les membres du Séminaire de géographie au service du Congo belge »; M. Michel Legraye expose ses vues sur « L'ingénieur géologue au Congo belge », M. Fernand

Campus sur « Le Génie civil au Congo » et M. Eugène Frenay sur « Les carrières coloniales d'ingénieurs »; M. René Clémens aborde le problème des « Sciences sociales au Congo belge » et M. Charley del Marmol discute « Les enseignements du droit commercial congolais pour le progrès du droit commercial métropolitain »; M. Fernand Dellicour égrène des souvenirs qui font mieux comprendre ce que sont « Les professions universitaires et leur rôle dans l'édification du Congo » et M. Julien Vanbove souligne la relation entre « L'avenir de l'Afrique belge et les sciences ». Enfin, au moment où ce bulletin va sortir de presse, M. Jean Firket a choisi de considérer, en suite à un arrêté-royal du 22 décembre 1955 « Ce que l'Université peut attendre de la création d'un établissement d'enseignement supérieur au Congo belge et comment elle doit y collaborer ».

Puissent ces pages écrites avec la ferveur de ceux qui sont conscients de la grandeur de l'œuvre que la Belgique accomplit en Afrique, contribuer, dans un intérêt réciproque, à resserrer les liens entre l'Université de Liège et le Congo et susciter chez les universitaires nombre de vocations coloniales.

LA REDACTION.

111

The first part of the book is devoted to a general survey of the history of the world, from the beginning of time to the present day. The author discusses the various civilizations that have flourished on the earth, and the progress of human knowledge and art. He also touches upon the different religions and philosophies that have shaped the human mind.

The second part of the book is a detailed account of the history of the British Empire, from its early beginnings in the sixteenth century to its greatest extent in the nineteenth century. The author describes the various colonies and territories that were acquired, and the policies that were pursued towards them. He also discusses the role of the British Empire in the world, and its impact on the course of human history.

The third part of the book is a history of the United States, from its founding in 1776 to the present day. The author discusses the various events and figures that have shaped the nation, and the principles and ideals that have guided its development. He also touches upon the different political parties and movements that have emerged, and the role of the United States in the world.

The fourth part of the book is a history of the world from the beginning of the twentieth century to the present day. The author discusses the various events and figures that have shaped the world, and the progress of human knowledge and art. He also touches upon the different religions and philosophies that have shaped the human mind.

L'information relative au Congo dans les milieux dirigeants en Belgique

Publiant ses impressions les plus marquantes à l'issue de son récent voyage en Belgique, un journaliste congolais avouait sans ambages qu'il avait été surtout frappé de l'ignorance des Belges à l'égard du Congo.

« Pour le Belge moyen, écrivait-il, le Congo demeure toujours un pays éloigné et inconnu. Il a souvent entendu parler de la Colonie et du travail titanesque de ses compatriotes; peut-être même sa famille compte-t-elle un ou plusieurs membres qui œuvrent au relèvement de l'Afrique. Jamais cependant sa connaissance ne dépasse celle qu'il a acquise sur les bancs de l'école où le Congo est souvent décrit comme un pays de grandes chaleurs, de bêtes féroces, de serpents venimeux et surtout de la terrible et impardonnable malaria. De nombreuses questions posées aux Congolais ont prouvé le bien-fondé de cette constatation. Le Belge, en général, ne connaît qu'imparfaitement la colonie... »

Et notre visiteur de conclure : « Les spécialistes des questions coloniales que nous avons contactés tant à Bruxelles qu'en province, déplorent tous cette ignorance qu'ils attribuent à une propagande mal faite et surtout au peu d'intérêt que les journaux belges portent aux problèmes coloniaux. » (1)

Quelle foi convient-il d'accorder à ce jugement à l'emportepièce porté à la fin d'une visite éclair dans un pays diamétralement opposé à celui du visiteur ? Evidemment la vérité se situe ici, comme partout ailleurs, au juste milieu. Il est incontestable qu'en dépit des efforts déployés par ceux qui, dans toutes les sphères de la société, ont mission de mieux faire connaître nos territoires d'Outre-Mer, les résultats recueillis sont loin de répondre à leur attente. Mais faut-il attribuer exclusivement cet échec aux deux causes un peu simplistes dénoncées par M. Bomboko ?

Pour notre part, nous croyons qu'il convient d'en rechercher d'autres notamment dans la paresseuse réceptivité de l'opinion

(1) Extrait de la *Revue Congolaise illustrée*, n° 9, septembre 1955, p. 36.

publique en général et dans le manque d'esprit de concentration, de courage intellectuel qu'affiche la jeune génération. Elle fait montre d'une « mentalité filmique »; on assiste à un affaiblissement des puissances de raisonnement, à un recul de la faculté de réflexion au profit de la contemplation passive ou de l'audition paresseuse. En bref, il s'agit d'une crise de croissance. La propagande, mot fort déprécié depuis qu'il a servi d'enseigne au claudicant Joseph Gœbbels, n'est donc pas seule responsable. Quant à la presse, il faut avouer qu'en effet, elle ne fait pas toujours tout son devoir. On pourrait s'y tromper pourtant en jetant un regard sur nos quotidiens; la part réservée aux nouvelles coloniales est en apparence honorable. L'écueil n'est pas là, il réside dans la terne uniformité des informations, l'indigence des commentaires, aussitôt recopiés par le voisin. Rares sont les chroniques coloniales qui ne soient le produit des ciseaux et du pot de colle. Un journal est avant tout une entreprise commerciale et ses responsables entendent sacrifier au « primum vivere ». Il faut toutefois reconnaître que depuis quelques années surtout, à la faveur des facilités de transports et de pénétration, le nombre des reportages de tout genre, consacrés à la Colonie, s'est multiplié. Beaucoup hélas! sont d'une valeur contestable et l'engouement du lecteur se porte plutôt sur la littérature éprise de sensationnel et de pittoresque plutôt que sur celle qui met en relief les innombrables aspects de l'œuvre civilisatrice des nôtres et les problèmes épineux que cette prodigieuse évolution soulève. Ce n'est pas connaître le Congo que de le considérer au travers de récits fantaisistes, inspirés sans doute par quelques réalités mais largement gonflés par l'imagination afin de satisfaire les amateurs d'émotions fortes plutôt que de servir la vérité.

C'est contre ces diverses tendances que doivent réagir les organismes qui ont pour mission de révéler tant en Belgique qu'à l'étranger les véritables traits de la grande œuvre entreprise par nos compatriotes au cœur d'une terre naguère hermétique et hostile, en proie aux horreurs du cannibalisme, de l'esclavagisme et des maladies tropicales les plus implacables.

* * *

C'est à un organisme interministériel appelé « Commission Coloniale Scolaire » qu'incombe la tâche d'éclairer, dès l'enfance, le Belge moyen sur nos territoires africains. Composé de représentants du Ministère des Colonies et du Ministère de l'Instruction Publique, il prend toute initiative pour la diffusion des informations coloniales en milieu scolaire en évitant de faire double emploi avec la matière normalement enseignée au cours de géographie ou d'histoire.

A cette fin, ses conférenciers, tant d'expression néerlandaise que française, parlent régulièrement dans les divers établissements d'instruction du pays suivant un programme méthodiquement établi. Ils s'attachent à révéler plus complètement et plus profondément

les aspects particuliers de notre action et les buts bien précis vers lesquels elle tend. Ils s'étendent notamment sur les motifs qui ont présidé à l'origine de la création de l'œuvre léopoldienne, à la naissance de la souveraineté qu'exerce la Belgique sur ces territoires lointains. Ils développent ensuite les devoirs qui en découlent tant dans le domaine moral que matériel. Ils définissent les moyens employés à cette fin dans tous les domaines qu'ils soient politiques, économiques, philosophiques ou sociaux. Ils soulignent notamment toute l'ampleur de notre action humanitaire, justification primordiale de notre présence en Afrique.

Cette action est complétée par la diffusion judicieuse d'une documentation soigneusement sélectionnée et adaptée au degré de réceptivité des jeunes auditeurs. Des concours interscolaires sont annuellement organisés et connaissent un gros succès car ils sont dotés de prix substantiels.

A en croire notre description, tout serait parfait dans ce milieu. Hélas ! ici également il faut déchanter. Les moyens matériels dont dispose la Commission sont fort limités, pour ne pas dire dérisoires. Les déplacements des conférenciers doivent être parcimonieusement dosés pour satisfaire un maximum d'écoles. Les heures de conférence sont par ailleurs fort réduites, tant les programmes scolaires sont chargés. La connaissance du Congo est reléguée au rang de parent pauvre.

Le Service National de la Jeunesse, qui dépend du Ministère de l'Instruction publique, s'évertue à occuper la tribune des organismes d'éducation populaire. Là également les lauriers sont fort maigres tant la jeunesse se désintéresse de ce qui ne lui est pas d'un rapport direct ou de ce qui ne satisfait pas sa recherche de l'aventure ou du risque. Tarzan et Buffalo-Bill demeurent le type du héros idéal; récemment il a suffi à Walt Disney d'exhumer d'un vieux grimoire les minces aventures d'un obscur trappeur, nommé Davy Crockett, pour changer du jour au lendemain l'aspect vestimentaire de la jeunesse scolaire des Etats-Unis.

* * *

Pour assurer l'information en général, c'est-à-dire dans tous les milieux, il existe actuellement divers organismes à caractère officiel, officieux ou libre.

L'action officielle est représentée par le Service de l'Information Presse et l'Attaché de Presse du Ministre des Colonies. D'autres services participent accessoirement à l'information soit par la diffusion de publications, soit par l'organisation de cours et de conférences ou par la participation à des expositions. Citons notamment, l'Office de Colonisation et de Crédit au Colonat, le Service des Etudes économiques, le Musée du Congo belge à Tervueren, et l'Ecole Coloniale de Bruxelles. Ces services prennent parfois l'initiative d'organiser des cours exceptionnels; c'est ainsi que le Service des

Etudes économiques participe en 1955-56 aux cours donnés dans les Ecoles Hôtelières.

Ici également l'expérience oblige à constater qu'on trouve plus facilement des défenseurs pour les positions négatives ou attentistes qu'il ne s'en présente pour les formules hardies et progressistes.

Parmi les officieux, il convient de citer en tête de liste le Centre d'Information et de Documentation du Congo belge et du Ruanda-Urundi (C. I. D.) ainsi que l'Office du Tourisme (1).

Le premier, constitué en A. S. B. L. et conçu selon une formule souple et hardie, s'est assigné pour objectif essentiel de faire connaître en Belgique et à l'étranger tout ce qui concerne le Congo belge et le Ruanda-Urundi et de promouvoir l'expansion commerciale de ces territoires. Il entend, en outre, soutenir toute œuvre ou entreprise poursuivant les mêmes buts.

Organiquement il dispose des moyens suivants :

- un service des renseignements généraux, commerciaux et statistiques;
- un service cinématographique et photographique;
- un service des expositions;
- une bibliothèque publique;
- un service des clichés typographiques.

L'activité principale du service des renseignements généraux consiste à répondre avec précision à toute demande d'information. Les plus courantes concernent le commerce, l'économie, la statistique, l'ethnographie et les questions sociales. Nombre de questions visent à connaître les conditions qui prévalent dans telle ou telle région déterminée. Si certaines autorisent une réponse simple et immédiate, d'autres exigent parfois des recherches longues et minutieuses car elles touchent des sujets peu connus ou comportant un développement fort étendu.

Ce service publie et diffuse des monographies très fouillées, des répertoires de sociétés, des brochures commerciales, économiques ou sociales, des atlas élémentaires... etc. Toutes ces publications condensent l'essentiel de ce qu'il faut connaître sur notre Colonie, ses ressources et son évolution.

La bibliothèque publique abrite près de 5000 volumes sans tenir compte des périodiques, journaux et dossiers spéciaux. Elle est principalement fréquentée par des lecteurs appartenant au milieu des affaires, de l'enseignement, de la presse, de la science et par la jeunesse estudiantine.

(1) Un décret du 27 avril 1955 a créé « l'Office de l'Information et des Relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi », cet organisme absorbera notamment les activités du C. I. D. et de l'Office du Tourisme pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi.

Le service cinématographique s'efforce de porter à l'écran les aspects multiples et les plus saillants de la prodigieuse évolution qui caractérise nos territoires africains. Aussi s'attache-t-il à recueillir les documents les plus saisissants afin de révéler le plus fidèlement les étonnantes oppositions qu'offre sans cesse le Congo où les pittoresques reflets d'un passé encore vivace le disputent aux réalisations les plus spectaculaires de la technique moderne. Ces images sont principalement consacrées à la géographie, au folklore, à l'évolution culturelle, sociale, matérielle des milieux indigènes, aux progrès de l'industrialisation, de l'agriculture, de la santé publique, des communications et au développement prodigieux des grandes cités naissantes. D'aucunes traitent des actualités les plus marquantes. Ces films, faisant fi de toute recherche du sensationnel, entendent refléter avec vérité, clarté et mesure les véritables conditions du milieu; ils ne recherchent aucun succès facile, le « documentaire » belge souffre de l'absence de clarté dans la démonstration et du manque d'équilibre dans les matériaux présentés. Bien rares sont ceux qui s'évadent du domaine « de la belle photo »; tout cela trahit l'empirisme qui domine la création. Nos cinéastes ont toutefois une excuse valable : outre qu'il n'existe pas en Belgique d'école où l'on puisse apprendre ce métier difficile, nous manquons de moyens financiers pour réaliser des œuvres de l'envergure de celles que produit actuellement Walt Disney, qui s'est résolument tourné vers ce genre de production. Ici également un effort devrait être fait pour s'évader de la « carte postale ».

La photothèque du même organisme renferme plus de 22.000 photos dont la collection est tenue à la disposition du public. Une large part de ces documents est consacrée aux effets de l'action civilisatrice sur la vie africaine et aux transformations et progrès qui en résultent. D'autres, vu leur rareté ou leur ancienneté, offrent une réelle valeur historique. L'actualité est, en outre, régulièrement alimentée tant par les reportages quotidiens effectués au Congo belge et au Ruanda-Urundi que par ceux assurés dans la métropole. Comme il faut s'y attendre la presse fait un large usage de cette source de documentation de même que tous les publicistes en Belgique et à l'étranger.

Quant au service des Expositions, il est incontestablement celui qui contribue le plus efficacement à mieux faire connaître nos territoires d'Outre-Mer puisqu'il s'adresse aux foules. Il présente au public dans tous les coins du pays des ensembles reflétant les aspects essentiels et les plus significatifs de notre œuvre civilisatrice. Judicieusement choisis et présentés sous une forme attrayante ceux-ci captent l'attention du visiteur en lui offrant un champ d'intérêt d'une valeur éducative de premier plan.

A l'occasion de ces manifestations, ce même service s'efforce de populariser la consommation de certaines denrées coloniales en s'attachant à détruire les préventions purement gratuites professées à leur égard par l'opinion nationale.

Enfin, sa section typographique renferme une collection importante de clichés tenus à disposition des éditeurs et publicistes.

Quant à l'Office du Tourisme, il s'est assigné pour but de développer, comme son nom l'indique, le tourisme dans ces régions naguère réputées peu accessibles et qui aujourd'hui offrent à l'amateur d'exotisme et de belles randonnées des perspectives illimitées.

La Sabena, dans sa publicité, consacre également une large part à ces évasions vers les terres lointaines et enchanteresses des Tropiques.

Sur un plan tout différent, il convient de citer tout spécialement les Institutions scientifiques qui s'attachent à la diffusion d'études nettement spécialisées, d'une haute portée scientifique et qui sont réservées à une élite intellectuelle. Ce sont l'Académie Royale des Sciences coloniales et l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale, l'Institut des Parcs Nationaux du Congo belge, l'Institut National pour l'étude agronomique au Congo belge, le Fonds du Bien-Etre indigène, le Foréami, etc...

Parmi les organisations privées ou libres qui participent bénévolement à l'information sur le Congo, citons au hasard les banques, les grandes sociétés industrielles et minières, les Missions. Celles-ci agissent par la diffusion de publications de tout genre, de films et parfois par des conférences.

On compte également un très grand nombre de cercles coloniaux et universitaires ainsi qu'un certain nombre d'écoles spécialisées.

Parmi la bonne dizaine de périodiques d'intérêt général plus spécialement consacrés au Congo ou qui lui consacrent une attention régulière, il faut tirer hors de pair *Problèmes d'Afrique Centrale*, trimestriel de l'I. N. U. T. O. M. ⁽¹⁾, la *Revue de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion de Liège* ainsi que les publications de C. E. P. S. I. ⁽²⁾ et de la Société de Botanique et de Zoologie Congolaises.

Il existe énormément de sources d'information comme on peut le constater et en dresser la nomenclature complète exigerait des recherches déjà compliquées.

* * *

A l'issue de ce tour d'horizon, le lecteur attend un bilan ! Pour répondre à cette attente légitime, nous ne pouvons mieux faire que reprendre les résultats de l'enquête effectuée par le « Centre belge pour l'étude de l'opinion publique et des marchés ». Le professeur Jacquemyns de l'U. L. B. vient de commenter les chiffres de ce sondage de l'opinion.

« Dans l'ensemble 62,3 % des Belges ne seraient pas indifférents » aux choses coloniales. Le pourcentage le plus élevé est donné » par les interviewés habitant un milieu urbain : 69,3 % contre

(1) Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer d'Anvers.

(2) Cercle d'Etudes des Problèmes Sociaux indigènes, Elisabethville.

» 55,2 % chez ceux qui habitent la campagne. Les milieux où l'on trouve le plus de culture s'y intéressent davantage. Les commerçants et les industriels viennent en place honorable, mais on pourrait espérer mieux; 76 environ sur 100 s'informent de la Colonie. Pour les carrières libérales, le pourcentage est de 88 environ, pour les employés 75, pour les agriculteurs 50 et les ouvriers 55.

» Une autre question de l'enquête visait à connaître le pourcentage de Belges qui accepteraient une situation dans la Colonie. Là, sur 100 personnes, 24 répondent oui; 66 non et 10 sont hésitantes. Dans la catégorie des commerçants, les pourcentages sont 29,5 oui; 59,5 non et 11 hésitants. »

« Quant à savoir quel genre d'occupation est souhaité, l'administration vient en tête avec 33,3 %; l'industrie suit avec 28,2 %; puis vient le commerce avec 21,7 % et enfin l'agriculture avec 16,8 %. Ceci semble indiquer que le Belge, même s'il songe à s'expatrier, préfère les situations stables. »

Ces quelques données montrent combien le jugement pessimiste porté par M. Bomboko est sujet à caution. Une leçon se dégage toutefois de ce sondage : nombre de Belges « s'intéressent » au Congo belge mais il serait sans doute plus utile de savoir combien parmi eux possèdent des connaissances valables sur cette région ? Il est vraisemblable que l'on serait plutôt déçu des résultats d'une pareille enquête. Personne ne songe à mettre en discussion les progrès réalisés dans ce domaine au cours des dernières années mais il s'agit de les consolider et de les développer et c'est là que cette tâche apparaît comme un devoir pour ceux qui ont eu ou ont la faveur d'appartenir à l'élite intellectuelle du pays. Ils doivent s'astreindre à pénétrer les grands problèmes que pose la responsabilité qui nous incombe depuis que nous avons accepté l'admirable héritage que nous a légué le génial souverain qu'était Léopold II. La connaissance et la défense du Congo belge sont devenus un devoir national et « a fortiori » pour ceux qui entendent devenir les dirigeants de nos destinées.

Le triomphal accueil réservé par la population congolaise à Sa Majesté le roi Baudouin a traduit toute la solidité des liens qui unissent la communauté belgo-congolaise. Il est le salaire de l'énergie et de la sagesse montrées par ceux qui, depuis la fondation de l'Etat Indépendant du Congo, participèrent à l'éveil de cette partie du Continent mystérieux. Il appartient à la génération d'aujourd'hui de poursuivre avec courage et intelligence l'œuvre qui a fait d'une « terre de ténèbres » l'oasis la plus prospère et la plus heureuse de l'Afrique. C'est la large adhésion des classes dirigeantes qui seule permettra de poursuivre avec succès l'édification de cette cité que nous voulons nôtre.

L. BOURS.

Président du C. I. D.,
Chargé de cours à l'Université.

La botanique et les carrières coloniales

Avant 1927, le Congo belge n'avait pas fait l'objet des préoccupations directes du personnel scientifique de l'Institut et du Jardin Botanique de l'Université de Liège. Cependant, l'intérêt de ce Département pour les végétations équatoriales n'avait cessé de se manifester depuis de nombreuses années.

Il faut remonter à 1837 pour trouver les premières publications importantes dans le domaine de l'étude des végétaux vivant sous les tropiques.

Le professeur Charles Morren, ayant expérimenté dans les serres de l'Université de Liège sur une Orchidée-liane provenant d'Amérique du Sud, le Vanillier, découvrit les conditions de la fécondation artificielle des fleurs de cette plante. Il obtint à Liège des fruits mûrs et bien constitués. Cette découverte fit sensation dans le monde scientifique, car elle mettait en évidence le mécanisme, inconnu à l'époque, de la fécondation du Vanillier et elle introduisait la possibilité de produire des gousses de Vanille partout où le Vanillier avait été introduit dans ce but, mais où il n'avait jamais fructifié (dans son pays d'origine, la fécondation en est réalisée par certaines espèces d'oiseaux-mouches). Le procédé de fécondation artificielle du Vanillier fut rapidement répandu dans la pratique et est encore utilisé sans changement aujourd'hui.

Charles Morren édita une revue importante *La Belgique Horticole* qui participa au vaste mouvement d'intérêt botanique, soulevé dès 1834 par les voyages en Amérique du Sud de notre compatriote Van Houtte et correspondant au début de la prospérité de l'horticulture gantoise. Morren a décrit et nommé de nombreuses espèces nouvelles exotiques; il a publié des comptes rendus de voyages et d'exploration dans les pays chauds; il a conduit sa revue jusqu'à un niveau international élevé; les 8 volumes qui ont paru sous sa direction sont aujourd'hui encore consultés par des chercheurs belges ou étrangers.

Le successeur de Ch. Morren, Edouard Morren, son fils, continua la publication de la *Belgique Horticole*; il en édita 27 volumes, de 1859 à 1885 qui tous sont marqués de l'intérêt que son rédacteur a porté tout spécialement au Brésil. Lié d'amitié à l'Empereur du Brésil, Don Pedro, qui vécut à Paris après son abdication, Ed. Morren reçut à Liège des exemplaires vivants d'espèces rapportées de lointaines expéditions dans les forêts. Il rassembla ainsi et étudia l'une

des plus riches collections existant au monde de Broméliacées... Il a également rendu possible des publications d'ensemble pour lesquelles les spécialistes avaient l'obligation de passer par Liège. Cette collection de Broméliacées existe encore, après avoir traversé deux guerres et subi l'explosion d'une bombe qui détruisit entièrement les serres du Jardin Botanique en décembre 1944; elle a été sauvée par le dévouement et la compétence du personnel de notre Jardin et de notre Institut.

Ed. Morren a illustré la chaire de Botanique de l'Université par la valeur de ses travaux de Systématique (surtout Sud-Américaine) et de Physiologie. Sa réputation internationale ainsi que la haute tenue de la *Belgique Horticole* lui valurent d'être le président du premier congrès international de Botanique dont il fut en vérité le promoteur. Son rôle prestigieux à cet égard fut rappelé officiellement aux récents Congrès internationaux de Stockholm en 1950 et de La Haye en 1955.

Aujourd'hui encore, on fait appel aux documents qu'il a laissés dans nos Archives, concernant la flore des pays chauds.

En 1886, le successeur d'Edouard Morren, A. Gravis, poussé par les nécessités de la première organisation des travaux pratiques pour les élèves des Candidatures en Sciences et dirigé aussi par sa spécialité d'anatomiste, abandonna le contact avec la Systématique et l'Horticulture scientifiques. Mais ce contact fut repris lorsque notre collègue H. Lonay reçut mission, en 1928, de créer un cabinet de cultures coloniales dépendant de l'Ecole supérieure des Sciences Commerciales à la Faculté de Droit et fut chargé d'un cours sur la Flore du Congo.

Le professeur H. Lonay accumula une large documentation, jusqu'à sa mort en 1934.

Le Cabinet des Cultures Coloniales fut alors placé sous la direction du professeur R. Bouillenne qui reprit aussi le cours sur la flore du Congo, dans le cadre des leçons du Centre interfacultaire d'études coloniales.

En 1927, succédant au professeur émérite A. Gravis, R. Bouillenne introduisit dans les enseignements de Botanique générale, de Physiologie végétale, d'Ecologie et de Géographie botanique dont il fut chargé, divers points de vue directement inspirés par les problèmes biogéographiques, écologiques et agricoles des biotopes inter-tropicaux du Congo, de l'Amérique du Sud et de l'Extrême-Orient.

Les documents recueillis au cours de divers voyages :

comme membre de la Mission biologique belge au Brésil en 1922-1923, dirigée par J. Massart, professeur de Botanique à l'Université de Bruxelles,

comme advanced Fellow de la C. R. B., puis chargé de Mission (1938 et 1946) à travers les territoires du Cotton Belt des U. S. A., les déserts du Middle West et la région Californienne,

comme chargé de Mission d'un an aux Indes Néerlandaises par le Ministère des Colonies (1931);

enfin, au cours de voyages au Congo belge (1950-1951 et 1953), ont largement contribué à l'orientation des enseignements de Botanique dont il est responsable à l'Université de Liège.

Il existe deux aspects dans l'intérêt que l'on peut porter à la Botanique des pays chauds :

D'une part, on peut porter son attention sur l'étude de la couverture végétale spontanée et des composants de la flore; rechercher les lois des groupements phytosociologiques; les facteurs écologiques de leur stabilisation; l'examen du sens de leur évolution. L'intérêt de cette partie de la Botanique est pour l'homme d'une importance capitale; la régression à peu près générale des faciès naturels a mis en évidence, et de toutes parts, le rôle primordial de la végétation spontanée dans le maintien de la structure des sols, des caractères climatiques et de l'hydrologie régionale.

D'autre part, il y a l'étude des productions végétales en tant que facteurs d'alimentation, d'exploitation et de richesse. Qu'il s'agisse d'agriculture vivrière (riz, manioc, maïs, etc...) ou industrielle (caoutchouc, thé, cacao, coton) ou encore d'exploitation forestière, les plantes occupent des mains innombrables. Il faut bien se rendre compte qu'au Congo comme partout dans le monde, les conditions de vie des plantes, le succès de leur croissance, la distribution de leurs produits sur les marchés mondiaux, règlent le niveau de vie des groupements humains, aussi bien des indigènes que des populations à standing industriel élevé.

Par conséquent, tout ce qui touche à une meilleure connaissance des lois de la vie des végétaux est intéressant au plus haut point et doit faire l'objet de recherches intelligentes en vue de l'amélioration des rendements; il est d'autant plus urgent que les spécialistes s'attachent à ces problèmes que les surfaces cultivées ne peuvent être accrues indéfiniment aux dépens des territoires occupés par une couverture végétale spontanée dont le rôle est directement lié au maintien en équilibre des sols et des climats.

Dans le cadre de ces deux tendances scientifiques de la Botanique, quel est l'apport de l'Université de Liège, depuis 1927 ?

1. — Protection de la nature sous les Tropiques

Au cours de voyages dans les pays tropicaux nous avons été impressionnés par la vitesse avec laquelle les faciès naturels des contrées intertropicales se dégradent et par l'étendue actuelle de ce phénomène, résultat de la mise en œuvre récente de moyens mécaniques puissants.

La réalité dramatique de cette régression nous est apparue de manière frappante en raison de la comparaison que nous avons pu faire entre des territoires non altérés (comme l'Amazonie dont

certaines faciès sont encore aujourd'hui à l'état précolombien) et des territoires ayant subi l'occupation, l'exploitation humaines par le défrichement, la culture, la pâture et ayant été abandonnés après une stérilisation complète du sol. Se rend-on compte de la gravité de cette seule constatation : le désert du Sahara avance annuellement d'environ 20 km vers le sud ? Sait-on qu'au Congo, dans un seul district à coton, 30.000 km. de sol ont été stérilisés en six ans ; que dans le monde, environ 8 millions d'hectares de terre arables sont détruits annuellement et que, sur un sol qui n'est pas extensible, la population augmente quotidiennement de soixante mille bouches à nourrir ?

Aussi l'obligation, dans laquelle se trouve l'homme moderne, de parer aux effets d'une telle destruction de la Nature et tout spécialement de la couverture végétale s'est imposée très tôt dans notre esprit et a orienté une partie de nos activités.

De cette préoccupation politique relèvent :

en Belgique : la création de la Station scientifique de l'Université de Liège au Mont Rigi (Baraque Michel) (1924), la position prise en faveur de la création d'un parc national des Hautes Fagnes et la fondation du groupement « Ardenne et Gaume » ;

en Afrique : la participation active au Comité de Direction de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo belge depuis sa fondation en 1934.

Cet Institut a créé quatre grands Parcs Nationaux qui assurent la protection de la Flore et de la Faune dans des régions particulièrement intéressantes au Congo belge. Il gère aujourd'hui le Parc National Albert, ceux de la Garamba et de la Kagera qui représentent au total une aire de protection d'environ 1.373.000 hectares.

Le Parc National Albert qui englobe la plaine giboyeuse du Lac Edouard, une grande partie des volcans du Kivu et qui couvre les flancs ouest jusqu'au sommet du Ruwenzori, comprend un ensemble de végétation extrêmement intéressant et varié.

La Garamba, aux frontières du Soudan, contient la flore caractéristique des savanes du Nord du Congo, le parc de la Kagera, les éléments appartenant au domaine de la vallée du Nil et enfin, le plus récent, le Parc National de l'Upemba (de 1.173.000 hect.) s'intéresse aux grands marécages du Nord du Katanga.

Nombreux étaient les problèmes de première installation : difficultés juridiques vis-à-vis des droits indigènes ; complications territoriales en rapport avec la fixation des limites les plus adaptées à la topographie et appropriées à la surveillance ; considération des facteurs biologiques en vue d'assurer la conservation des espèces vivantes, de maintenir l'équilibre entre la végétation et la faune. Ils étaient en même temps psychologiques : établissement d'une jurisprudence dans la politique de protection des territoires réservés ; cette politique, étant nouvelle, a rencontré l'incompréhension et,

disons-le, l'hostilité de la part de tous ceux qui se croyaient lésés par elle.

Aujourd'hui, la plupart de ces problèmes ont trouvé une solution; la raison d'être des Parcs Nationaux, leur contribution au progrès des connaissances ainsi qu'à l'enrichissement du sentiment de respect pour la nature chez l'homme sont très généralement approuvées; les techniques belges dans l'administration de territoires protégés sont internationalement citées en exemple. Enfin, et c'est le principal, l'étude scientifique de ces régions libres de toute influence humaine se poursuit systématiquement, avec constance et fermeté; des missions de botanistes, de zoologistes, de géologues, de vulcanologues ont parcouru les Parcs Nationaux et on rapporté une impressionnante moisson de faits nouveaux.

2. — Taches d'enseignement et de documentation du Cabinet des Cultures coloniales

L'institut de Botanique a été amené à s'associer aux travaux de recherches et à l'administration de l'Institut National pour l'étude Agronomique du Congo Belge (I. N. E. A. C.). L'Université de Liège a été représentée au Conseil d'Administration de cette institution, depuis sa fondation en 1933.

Dans les Indes Néerlandaises, nous avons pu nous rendre compte, vers 1930, de l'excellence du réseau des stations scientifiques établies par les Hollandais. Les résultats expérimentaux de ces stations de recherches servaient de base à la politique agricole du gouvernement non seulement en matière de plantes vivrières au bénéfice des indigènes, mais aussi dans le cas des grandes cultures industrielles privées.

Le Congo doit pouvoir disposer d'un personnel scientifique adéquat : agronomes, licenciés ou docteurs en sciences, au courant, des méthodes de recherches à entreprendre, sachant travailler seulst pouvant être orientés soit vers les applications et la technique, soit vers des travaux plus spéculatifs, visant à la solution de problèmes plus vastes, d'intérêt peut-être moins immédiat, mais extrêmement importants pour l'avenir du Congo. C'est pourquoi dans ce domaine, on s'est attaché, à Liège, à mettre au point des plans d'expériences, des appareillages, des techniques susceptibles de préparer nos licenciés et nos docteurs à l'étude des problèmes posés par la végétation du Congo. Géographie botanique, écologie expérimentale, physiologie végétale, biochimie des plantes sont enseignées avec la préoccupation d'établir des programmes de recherches à la fois sur les végétations naturelles et sur les plantes économiques ou utiles.

3. — Recherches de Science pure

Les besoins scientifiques du Congo ont progressivement évolué et, vers 1945-46, il a fallu concevoir l'installation sur place, à côté des stations agronomiques et des Centres médicaux, des

laboratoires qui pourraient fonctionner comme des centres de recherches de caractère universitaire, (enseignement non compris) dans les diverses branches importantes des Sciences Naturelles et des Sciences de l'Homme. Ces laboratoires devaient être construits dans l'un ou l'autre territoire caractéristique; leur organisation devait s'inspirer de celle des stations de biologie marine, qui, depuis longtemps, ont fait la preuve de leur utilité.

Il était question de biologie lacustre au bord du lac Tanganyka, de biologie continentale et forestière dans la cuvette congolaise, de biochimie de la nutrition, de physique du rayonnement solaire (observations en conditions équatoriales) d'ethnographie, de linguistique indigène. Un groupe de quelques universitaires s'est spontanément formé dans le but de proposer au Ministre des Colonies un projet de constitution au Congo d'une telle Institution de Recherches. Associé à ce projet, nous avons participé aux efforts qui, après plusieurs années, ont rencontré l'adhésion de M. P. de Bruyne, alors Ministre des Colonies.

Grâce à lui, le Statut pour un « Institut de Recherches scientifiques en Afrique Centrale » prit corps et un décret datant du 1^{er} juillet 1947, sous le Ministère de M. P. Wigny, a définitivement constitué l'I. R. S. A. C. M. P. de Bruyne a assuré la Présidence du Conseil d'Administration; le docteur Van den Berghe, la Direction scientifique et Administrative au Congo; les professeurs Legraye et Bouillenne de Liège ont fait partie du premier Comité de Direction; font partie de ce même comité actuellement les professeurs Campus et Bouillenne.

Une extraordinaire activité a suivi l'heureuse décision du Ministre. Simultanément des investissements pour la construction de laboratoires et de logements ont été décidés. Des subsides pour recherches dans divers domaines ont été accordés. Un grand laboratoire fut aménagé à Uvira aux bords du lac Tanganyka.

Ensuite furent édifiés: une Station de recherches ethnographiques et linguistiques à Astrida (Ruanda-Urundi), un vaste Centre à Lwiro (Kivu), spécialement monté pour les travaux de physique générale, de géophysique, de rayonnement, où on étudie aussi certains problèmes de nutrition, de chimie biologique, de biologie zoologique et botanique. Ce Centre comporte aussi les services de l'Administration centrale de l'I. R. S. A. C. et la Bibliothèque. Il est adossé à la grande réserve naturelle couvrant les flancs du volcan Kahusi (3000 m d'altitude). Enfin, un Centre consacré à l'Ecologie forestière de la région équatoriale et à l'Hydrologie est en voie d'achèvement au bord du lac Tumba, près de Bikoro (Coquilhatville). Dans l'ensemble la période des constructions de l'I. R. S. A. C. est pratiquement terminée; les chefs de Centre, le personnel et des chargés de mission sont sur place; le travail scientifique s'organise sur des bases et avec des moyens analogues à ceux de l'Europe.

4. — Au retour d'un voyage, réalisé au Congo en 1950, à la demande de l'I. R. S. A. C. nous avions rapporté l'impression que l'évolution rapide du Congo nécessitait la présence d'un supplément d'hommes de bonne volonté et que, comme la Hollande l'a expérimenté naguère dans les Indes néerlandaises, le besoin de spécialistes était particulièrement évident. De tels hommes sont nombreux déjà et parmi eux plusieurs sont diplômés de notre Université; un grand nombre ont eu une longue carrière coloniale; mais ce sont des « anciens »; il y a relativement peu de jeunes. Notre Université commettrait-elle le péché d'absence alors que nos techniciens, nos ingénieurs, par exemple, ont si largement participé aux efforts des pionniers et que, par ailleurs, les autres Universités belges manifestent une activité coloniale considérable en envoyant chaque année diverses missions? Notre situation nous paraissait à l'époque d'autant plus défavorable :

1) que les plans décennaux du Congo belge et du Ruanda-Urundi envisageaient l'engagement d'un nombreux personnel scientifique, exigences auxquelles faisaient face d'autres établissements d'enseignement supérieur;

2) que le recrutement de licenciés, docteurs, ingénieurs pour les organismes du Congo était rendu difficile.

La raison de cet état de choses nous paraissait devoir être trouvée dans le fait que ceux qui s'intéressaient aux problèmes africains dans le cadre de l'Université de Liège étaient peu nombreux et que, dès lors, nos étudiants, pépinières de spécialistes coloniaux, ne trouvaient guère les circonstances favorables à leur orientation vers la Colonie. Dans ces conditions, si l'Université de Liège voulait tenir place honorable en Afrique, par ses diplômés, elle avait l'obligation de préparer de nombreux élèves, qui pourraient répondre à l'appel du recrutement scientifique, nécessaire à l'organisation de notre territoire d'outre-mer.

Dès lors, le 23 octobre 1952, il fut proposé à M. le recteur Campus, président du Patrimoine de l'Université, de consacrer annuellement une somme suffisante pour subsidier un séjour d'études en Afrique de membres du personnel enseignant de notre Université, ainsi que d'étudiants déjà avancés dans leurs études. Combien agréable et réconfortante fut cette entrevue, au cours de laquelle le Recteur marqua son accord sur le bien-fondé et l'urgence de cette proposition. Celle-ci fut confirmée officiellement par une lettre aux membres de la Commission Administrative du Patrimoine universitaire, en date du 12 novembre 1952. Elle avait reçu l'adhésion enthousiaste de M. Dubuisson, représentant de la Faculté des Sciences auprès du Patrimoine, de M. Legraye, président du Centre Interfacultaire d'Etudes coloniales et de nos collègues : MM. O. Tulippe et H. Damas.

En mars 1953, la Commission administrative du Patrimoine décida la création de mandats coloniaux et élabora un règlement

relatif à l'attribution de ceux-ci. Ces mandats coloniaux permettent le voyage au Congo et au Ruanda-Urundi de membres du corps professoral et du personnel scientifique de notre Université, afin qu'ils puissent se rendre compte des débouchés possibles pour leurs étudiants, et aussi afin de pouvoir amorcer dans leurs laboratoires et leurs séminaires, des recherches favorables tant au développement de l'action de l'Université de Liège en Afrique qu'à l'orientation des étudiants vers les carrières coloniales.

Parmi les premiers bénéficiaires des mandats coloniaux du Patrimoine on trouve :

en 1933, R. Bouillenne, son assistant, P. Deuse, et C. Cheuvart, élève de 1^{re} Licence en Botanique (ce dernier ayant obtenu une bourse décernée par la Commission permanente des Transports au Congo belge). Ces trois personnes séjournèrent environ 4 mois en Afrique; elles se consacrèrent à certains problèmes d'écologie végétale dans la région forestière équatoriale du lac Tumba (Centre I. R. S. A. C. de Mabali); elles étudièrent au Kivu, à l'altitude de 2300 m, de curieuses tourbières dont l'une a une épaisseur de plus de 40 m; elles visitèrent ensuite le Parc National Albert, la Station I. R. S. A. C. d'Hydrobiologie à Uvira, le Centre I. R. S. A. C. d'Astrida ainsi que la Station principale de l'I. N. E. A. C. à Yangambi.

Les diplômés de l'Institut de Botanique de l'Université de Liège et la Colonie

Afin d'orienter ceux qui désireraient savoir à quelles situations peuvent mener des études de Biologie végétale, nous allons citer quelques exemples :

R. Delarge, docteur en Botanique 1939, nommé assistant de la Section de Physiologie végétale à Yangambi (I. N. E. A. C.), mobilisé par la guerre et mort au champ d'honneur en 1940;

P. Prévot, docteur en Botanique 1932, chef de travaux à l'Institut de Botanique, est devenu le spécialiste de la Physiologie de l'Arachide et du Palmier à huile; il est actuellement chef des recherches scientifiques à l'Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux de Paris (I. R. H. O.); il se rend chaque année au Sénégal, en Afrique équatoriale française où sont installés les principaux Centres de Recherches de l'I. R. H. O.

F. Demaret, docteur en Botanique 1935, assistant au Jardin Botanique de l'Etat à Bruxelles, puis conservateur en chef, spécialiste, de réputation internationale, de la Systématique des Bryophytes; a accompli plusieurs missions en Afrique belge.

J. Moureau, docteur en Botanique 1939, assistant à la Station I. N. E. A. C. du Coton à Bambesa, puis chef de laboratoire de Phytopathologie à Yangambi, actuellement chef du Centre I. R. S. A. C. de Mabali.

G. Troupin, licencié en Botanique 1945, assistant puis chef de Laboratoire au Jardin Botanique de l'Etat à Bruxelles; a effectué une longue mission pour l'Institut des Parcs Nationaux dans le Parc National de la Garamba aux frontières du Soudan; est devenu un spécialiste renommé de la flore africaine; est désigné actuellement comme chargé de mission I. R. S. A. C. dans le Kivu, afin d'étudier la flore de l'Est du Congo et de participer aux recherches sur les médicaments indigènes.

P. Deuse, licencié en Botanique 1942, assistant à l'Institut de Botanique, orienté vers l'Ecologie végétale et la Géographie botanique; a bénéficié des échanges culturels franco-belges dans le cadre desquels il a séjourné un an à l'Université de Montpellier; a obtenu l'un des premiers mandats coloniaux du Patrimoine de l'Université (voir ci-dessus); est actuellement chargé de mission I. R. S. A. C., attaché au Centre de Mabali à l'étude des « esobe », sortes de savanes éphémères en bordure du lac Tumba.

J. Petit, licencié en Botanique 1953, désigné, après son service militaire, comme assistant à la section de Physiologie de la Station I. N. E. A. C. à Yangambi.

C. Chewart, licencié en Botanique 1954, élève-assistant à l'Institut de Botanique; a séjourné en Afrique en 1953; puis assistant à l'Institut de Botanique; accomplit actuellement son service militaire; se destine à une carrière coloniale.

Quels sont les débouchés qu'offre l'Afrique aux diplômés en Sciences botaniques ?

Les activités fondamentales dévolues aux Européens dans l'organisation des territoires d'outre-mer et dans l'amélioration du bien-être indigène sont principalement orientées dans deux directions :

- 1) L'exploitation des richesses minières;
- 2) L'installation d'une agriculture scientifique, destinée à la production soit, de plantes vivrières, soit de plantes industrielles. A cet égard, l'agriculture ne le cède en rien comme importance et comme intérêt aux problèmes de l'extraction minière.

Elle a comme premier but de fixer l'indigène et de le nourrir sur place; elle doit maintenant plus que jamais faire appel à des spécialistes en agronomie et en biologie végétales. On ne peut plus se permettre maintenant les fautes d'exploitation forestière ou agricole qui ont abouti à la stérilisation définitive de milliers d'hectares et qui, si l'on continuait, feraient du Congo une terre morte. (*Voir Afrique, Terre qui meurt*, par J. P. HARROY).

C'est pourquoi toutes les Institutions chargées à des degrés divers des responsabilités agricoles et forestières au Congo belge engagent et engageront évidemment des agronomes, mais aussi

des biologistes. Ce sont principalement : l'I. N. E. A. C., les services d'Agriculture du Gouvernement général et des Gouvernements provinciaux, les Services forestiers de la Colonie, les Services d'Hydrologie et de Pédologie, les Services multiples dans lesquels sont étudiés la valorisation des produits indigènes ou les rendements des plantations industrielles (thé, café, caoutchouc, etc.).

La défense des cultures contre les multiples agents de destruction phytopathologique, la protection contre les mauvaises pratiques culturales, les défrichements excessifs, les déséquilibres des sols, la disparition ou la modification des microflores utiles, exigent la présence de biologistes qui soient au courant des réactions de la vie végétale.

La connaissance de la couverture végétale spontanée, sa composition, son origine, les lois de son évolution, les conditions de son maintien, nécessitent la collaboration et la compétence de spécialistes en Phytosociologie, en Floristique et en Ecologie végétale, voire en Physiologie. Ils trouveront dans les laboratoires de recherches de l'I. R. S. A. C., entre autres les moyens de travail efficaces.

R. BOUILLENNE,

Professeur à l'Université.

Zoologie et Congo belge

Lors de l'occupation du Congo par les Européens, un problème urgent s'est posé, problème qui avait, à côté de beaucoup d'autres, aussi un aspect zoologique : celui de l'inventaire. Immédiatement, les collections affluèrent en Belgique pour constituer la base du magnifique Musée de Tervueren. Grâce à l'effort de résidents locaux, de voyageurs et d'expéditions spécialement montées, il est possible maintenant d'avoir une idée assez complète de la faune congolaise. Certes, l'œuvre n'est pas achevée et beaucoup de petits mammifères, de poissons, d'insectes, d'animaux de petite taille seront encore décrits qui, jusqu'à présent, n'ont jamais été aperçus. Mais, depuis plus de vingt ans déjà, il est permis de ne plus penser exclusivement à cette recherche.

En accumulant des collections et en dressant des listes faunistiques, il fut naturellement possible de découvrir beaucoup de formes passionnantes pour un zoologiste. L'okapi, cette girafe à profil d'antilope, en est un exemple classique. En fait, bon nombre de formes intéressantes ont été trouvées au Congo, formes franchement nouvelles ou déjà connues d'ailleurs. Les poissons pulmonés et crossoptérygiens, communs dans certains marécages, suggèrent comment ont pu être franchies quelques étapes importantes de l'évolution. La faune spéciale du Tanganika, avec ses nombreux poissons endémiques, ses mollusques d'aspect marin, sa méduse, montre l'influence combinée d'un long isolement et de conditions de milieu fort spéciales. Les insectes aveugles et décolorés vivants dans l'humus des forêts de montagne du Kivu présentent tous les caractères des formes adaptées à la vie dans les grottes et permettent d'imaginer comment a pris naissance la faune troglobie. Et ce ne sont que quelques exemples entre beaucoup.

L'inventaire zoologique, à l'heure actuelle, n'est certes pas achevé, mais nous commençons à connaître assez bien la faune congolaise. Or, il se montre que pour rendre cette connaissance vraiment utile, pour qu'elle permette soit de lutter contre des animaux nuisibles, soit d'utiliser au mieux les formes existantes, soit encore d'assurer leur survie, il faut plus que des récoltes de collections et leur étude en Belgique. L'observation de l'animal sur le terrain, l'étude détaillée de ses mœurs, la comparaison de formes très voisines, l'analyse des interactions des constituants d'une faune, l'examen approfondi du milieu, de son influence sur les animaux et de ses modifications

par les organismes deviennent indispensables. C'est ainsi qu'ont été découverts, parmi les nombreux insectes piqueurs, les véritables vecteurs de maladie. Si les rapides de Léopoldville hébergent un bon nombre d'espèces de simulies, une seule d'entre elles, par exemple, transporte l'onchocercose. C'est la biologie de cette forme, évidemment, qu'il faut connaître avant d'entreprendre avec des chances de réussite, une lutte contre les mouches. De même, à propos de tsés-tsés, on arrive maintenant à distinguer des variétés subsécifiques, vivant dans des biotopes différents et qui n'ont pas la même importance pour le transport de la maladie du sommeil.

C'est sur place, évidemment, que ces études doivent se faire, comme c'est sur place seulement qu'ont pu être distinguées, parmi les 1100 espèces de poissons du Congo, les formes intéressantes pour l'élevage en étang. L'étude détaillée de la biologie des espèces, qui permet de cultiver côte à côte des types qui n'entrent à aucun moment en concurrence mais utilisent des aliments différents, présents l'un et l'autre dans l'étang, a permis d'atteindre des rendements extraordinaires, dépassant largement 5000 kg à l'hectare/année, c'est-à-dire une production de protéines animales supérieure à tout ce qui avait été obtenu jusque là. L'importance d'une découverte semblable dans un pays où la population a, par nécessité, un régime alimentaire pauvre en protéines, ne peut, évidemment, être surestimée.

De même, seule une étude prolongée pourra faire découvrir les méthodes les meilleures pour l'utilisation rationnelle de tout ce que le territoire congolais offre à l'homme, des immenses étendues lacustres par exemple. L'étude du milieu, de ses caractères physiques et chimiques, de son influence sur la faune, de la composition de la population animale lacustre, est évidemment nécessaire pour guider les essais du praticien, lui suggérer éventuellement l'introduction d'espèces nouvelles, conseiller la destruction des formes nuisibles. Des résultats ont déjà été obtenus dans ce sens, principalement dans l'est du Congo et au Ruanda. Les faits révélés par ces études ont parfois été inattendus comme, par exemple, la présence dans le fond du lac Kivu, d'immenses quantités de méthane. Ce gaz dissous sous pression y fut découvert en 1935 lors d'une enquête hydrobiologique. On songe maintenant à l'exploiter industriellement.

D'autre part, l'introduction des animaux domestiques en Afrique est limitée par les maladies, par les parasites dont ils sont immédiatement victimes. Or, la faune congolaise s'est adaptée à ces inconvenients. On pourrait y trouver des espèces susceptibles de remplacer les animaux que nous élevons ou de se croiser avec ceux-ci pour leur conférer leur immunité. Déjà l'éléphant a été utilisé. Mais, le zèbre, le grand élan, le buffle lui-même pourraient peut-être être transformés en animaux domestiques et fournir soit du travail, soit de la viande de boucherie. Cela suppose l'étude écologique de ces animaux, de leurs besoins, de leurs maladies, de leurs parasites et la recherche de races éventuellement plus favorables.

Il serait difficile de citer tous les problèmes d'importance pratique que le Congo pose au zoologiste. Mais celui des parasites des cultures doit être évoqué. Toutes les plantes industrielles, qu'elles soient autochtones comme le palmier ou importées comme le coton, ont d'innombrables ennemis. Plus de 500 espèces d'insectes, par exemple, s'attaquent, à un titre ou à un autre, au seul palmier élaïs. Pour les combattre sans nuire à la plante, il faut connaître en détail leur cycle biologique, découvrir leurs ennemis, les produits auxquels ils sont sensibles. Certains grands parasites d'ailleurs, s'attaquent à toutes les espèces végétales et constituent des fléaux contre lesquels la lutte ne peut être locale mais doit prendre un caractère international. La surveillance des aires grégaires où se multiplient de façon intensive les sauterelles et d'où partent les immenses vols capables de ravager des pays entiers est un problème de zoologie appliquée qui a déjà reçu une solution presque parfaite. A l'heure actuelle, un organisme international dirigé par un zoologiste belge s'est vu confier le soin de surveiller tout le territoire africain au sud du Sahara.

Les zoologistes ont donc déjà beaucoup travaillé au Congo et leur contribution aux progrès de ce pays n'est pas négligeable. Mais il reste encore bien plus à faire. Il serait souhaitable que beaucoup s'y rendent et puissent trouver à s'employer dans les services médicaux, agronomiques et piscicoles. Leur emploi serait un enrichissement pour le Congo. En fait bien peu se sont présentés pour cette tâche et très peu s'intéressent à ces questions de zoologie appliquée. L'étude des insectes piqueurs, celle des parasites, celle de l'hydrobiologie ne tente presque personne.

Il semblerait cependant que tous les zoologistes belges devraient rêver d'un séjour, et d'un séjour prolongé, en Afrique centrale. Car l'enrichissement que peut apporter la vie parmi cette faune toute différente de la nôtre est, à proprement parler, inestimable. Certes, les problèmes généraux de la zoologie demeurent partout les mêmes. Mais la faune congolaise offre des matériaux particulièrement favorables à beaucoup d'études fondamentales. Il n'est possible de citer ici que quelques exemples. Que connaissons nous vraiment sur la vie dans la nature des animaux les plus voisins de l'homme, les grands anthropoïdes ? S'il existe plus de 1100 espèces de poissons d'eau douce au Congo contre 40 pour l'Europe entière, c'est que la division en espèces nouvelles, donc l'évolution de ce groupe se passe plus vite dans cette région du globe que dans nos régions tempérées. Le même fait s'observe chez les amphibiens et l'un et l'autre groupe semblent donc propices pour l'étude du problème fondamental de la zoologie : la genèse des espèces animales. L'immense variété de types présents offre de plus des matériaux embryologiques non exploités et d'intérêt capital, tels que divers mammifères, certains reptiles, les poissons pulmonés et crossoptérygiens. Quant au monde des invertébrés, il suffit de rappeler l'existence des termites, des fourmis, des guêpes pour montrer à la fois son intérêt et notre

ignorance. Tous les stades de l'évolution des sociétés animales existent côte à côte et n'attendent que l'étude.

Un des plus grands avantages d'ailleurs d'un séjour au Congo est le dépaysement total qu'il implique. Les problèmes apparaissent sous un jour tout nouveau et doivent être repensés. En particulier celui des rapports entre l'organisme et son milieu se montre dans une clarté évidente. Dans la savane parcourue par les grands herbivores, dans la forêt dont les multiples habitants sont masqués par une végétation luxuriante, au bord des grands lacs bouillonnant de vie animale, il apparaît immédiatement que la nature des espèces présentes est fonction des conditions de milieu mais que cette faune, en contrepartie, modifie continuellement le milieu qu'elle occupe et le modifie parfois si bien qu'elle finit par le rendre inhabitable pour elle-même. Là-bas, beaucoup mieux que dans nos régions entièrement dominées par l'homme, s'aperçoit, dans toute sa complexité, l'immense chaîne de conditions et de conséquences qui permettent l'existence et la subsistance de l'animal.

H. DAMAS,

Professeur à l'Université.

Les membres du séminaire de géographie au service du Congo belge

Jusqu'à ces dernières années — exception faite pour l'œuvre importante de M. M. Robert en géographie physique — la géographie et les géographes belges en général sont restés à peu près complètement à l'écart de tous rapports scientifiques directs avec la Colonie.

Il y a à cela diverses raisons. Le Congo a demandé d'abord et surtout des universitaires destinés à la prospection et à l'exploitation des richesses coloniales, ingénieurs, géologues, minéralogistes, etc.; pour l'agriculture : des agronomes ; pour la santé publique : des médecins et pour les carrières administratives : des juristes et des économistes. Sauf pour l'ethnographie, on n'imaginait pas de faire appel à des spécialistes ne s'occupant que de recherche scientifique « pure », sans prolongement apparent ou évident dans les sciences appliquées. La géographie était évidemment comprise dans ces spécialités.

Mais, à la longue, on s'est rendu compte de ce qu'une exploitation rationnelle de la Colonie ne pouvait aller sans l'aide de la recherche scientifique « pure ». Et c'est l'origine d'institutions comme l'I. R. S. A. C. C'est aussi ce qui a déterminé l'orientation prise par l'I. N. E. A. C. avec ses programmes de plus en plus étendus de recherches de laboratoire et sur le terrain, préalables aux applications agricoles. Bref, on a finalement compris que la science appliquée ne peut à coup sûr progresser et prospérer sans l'aide des recherches de science pure et que toutes deux ne constituent après tout qu'une seule et même préoccupation « le dilemme science pure et science appliquée » étant, suivant le mot de M. le pro-recteur Campus, parfaitement « futile » (1).

Ce nouvel état d'esprit a surtout profité aux sciences de la nature et beaucoup moins aux sciences humaines. Celles-ci semblent avoir joui de beaucoup moins d'attention jusqu'ici au Congo. C'est là,

(1) F. CAMPUS, La recherche scientifique et le Congo. *Bull. de l'Acad. Roy. des Sc. Col.*, t. XXV, Bruxelles, 1954, fasc. 5, p. 1713.

on en conviendra, une lacune regrettable, très préjudiciable à une exploitation rationnelle de la Colonie (1).

La géographie — et plus particulièrement la géographie humaine — étant basée sur ces deux groupes de sciences, pâtit grandement de cet état de choses et est restée à l'arrière-plan par rapport aux sciences naturelles. Car si, pour celles-ci, on a vite admis et compris que la recherche scientifique pure devait devancer ou marcher de pair avec l'application, pour la géographie, on ne voyait pas d'emblée quel pourrait bien être le domaine de la science appliquée.

Et pourtant depuis ces dernières années, la géographie appliquée a fait son apparition à la métropole au service de l'aménagement urbanistique du territoire. En effet, en Belgique comme dans beaucoup de pays, les enquêtes préparatoires d'aménagement font à présent appel de plus en plus au travail de licenciés en géographie, tant à l'Administration que chez les particuliers : c'est là une position nouvelle acquise depuis la guerre.

Une seconde manifestation du même genre en faveur de la géographie est en voie de gestation : les études agraires, entreprises par le Séminaire de Géographie de notre Université, se révèlent être, avec les études pédologiques, la base indispensable à la vaste entreprise de remembrement des biens ruraux — dont un récent projet de loi propose l'exécution.

C'est dire que dans ces deux domaines, à la métropole tout au moins — et dans de nombreux pays déjà — la géographie a conquis son rôle de science appliquée, associée à la science pure d'ailleurs (2).

Mais si la géographie est ainsi restée retardataire au Congo, la faute en incombe peut-être aux géographes eux-mêmes, pour avoir attendu longtemps avant d'aller sur place — mais en avaient-ils le moyen ? — administrer la preuve que leur discipline peut, au même titre que les autres, rendre des services au Congo. En effet, les exhortations ne faisaient pas défaut. Ainsi, à l'Université de Liège, nos collègues, MM. les professeurs D. Damas, R. Bouillenne et H. Damas entre autres, m'ont, ces dernières années, rapporté de leurs séjours au Congo la conviction qu'il y a là-bas beaucoup de problèmes scientifiques à résoudre par des géographes ou avec leur collaboration et qu'il est nécessaire et urgent d'aller les préciser et les inventorier, en vue de les aborder sans retard.

Mais les géographes n'attendaient, pour faire suite à d'aussi louables exhortations, que de trouver les moyens de se rendre au Congo.

(1) Il est à espérer que la *Conférence des Sciences humaines* qui vient de se tenir à Bukavu, aura pour conséquence de pallier cette carence. Je note par ailleurs avec satisfaction que parmi les 72 « recommandations » faites par ce Congrès à l'adresse des gouvernements intéressés, recommandations qui ont trait aux problèmes essentiels des sciences humaines dans la partie de l'Afrique au Sud du Sahara, il y a plusieurs questions à traiter par des géographes de la géographie humaine ou avec leur collaboration.

(2) Certains pays — comme par exemple la France — envisageraient la création d'une chaire de géographie appliquée dans leurs Universités.

Fort heureusement, depuis peu, quelques-uns des titulaires des chaires universitaires de géographie ont pu bénéficier de semblables moyens. Il faut espérer que d'autres pourront en bénéficier à leur tour.

Ce fut d'abord, de l'U. L. B., M. P. Gourou, qui grâce au fonds Cémubac a pu séjourner au Congo à diverses reprises et même y envoyer en mission d'études quelques-uns de ses étudiants, efforts dont il est sorti déjà plusieurs publications géographiques; ensuite de l'Université de Louvain, Mlle A. Lefèvre, au service de l'Union Minière, pour une étude de géographie humaine; de l'Université de Gand, M. F. Quicke, envoyé par le Gouvernement pour une mission en rapport avec sa fonction d'Inspecteur de l'Enseignement; enfin en 1954, de Liège, le soussigné pour un séjour de deux mois et demi en qualité de titulaire d'un des deux « mandats coloniaux » créés et attribués par la Commission Administrative du Patrimoine de notre Université.

En réitérant ici toute ma gratitude à la dite Commission, je veux aussi insister sur l'importance et la valeur de l'initiative qu'elle a prise en créant ces mandats coloniaux destinés — comme l'on sait — à permettre l'envoi chaque année à la Colonie, pour un séjour minimum de deux mois, de deux membres du personnel enseignant et scientifique.

En effet, outre que cela permet à notre *Alma Mater* de remplir le « devoir de présence » que réclament ses anciens élèves installés au Congo, cela offre indiscutablement l'occasion de dépister, de préciser, voire d'aborder, les problèmes nombreux et urgents qui se posent à maints spécialistes universitaires — de façon à ouvrir le champ à des études approfondies et de longue haleine à entreprendre par les jeunes chargés de missions.

Il est toutefois souhaitable que le nombre de ces mandats puisse être augmenté, car il y a des « centres d'intérêt scientifique » pour des collègues de nos diverses Facultés.

Dans la situation actuelle de l'existence de deux mandats par année, les modalités d'attribution adoptées par le Patrimoine me paraissent de bon aloi : à savoir l'envoi d'un professeur et de son assistant ou de deux membres du personnel enseignant ou scientifique ayant des préoccupations scientifiques communes, même s'ils sont de disciplines différentes.

Et si le nombre des mandats était augmenté, le travail en équipe pourrait être organisé entre spécialistes de branches voisines, en vue de l'étude d'un problème complexe et moyennant une coordination à susciter au préalable pour la mise sur pied d'un programme déterminé. On conçoit aussi dans le même esprit l'envoi de deux ou plusieurs tenants d'une même discipline, lorsqu'ils n'ont pas des préoccupations scientifiques communes (1).

(1) Depuis 1955, le nombre de mandats attribuables a été porté à six.

Une autre initiative récente très heureuse a été la création des quatre bourses d'étudiants par Université pour voyage au Congo. Il est superflu d'insister sur l'utilité d'une telle initiative, gage de succès, si l'on veut susciter des vocations coloniales parmi nos élèves.

Pour l'attribution de ces bourses, mon expérience m'autorise à affirmer qu'il est souhaitable — comme cela a été fait dans mon cas — de choisir des étudiants dont les professeurs sont au même moment titulaires d'un mandat colonial, mais à la condition que l'élève accompagne son maître durant tout ou partie du séjour des deux. A cette condition — cas de M. J. Wilmet, étudiant de la première licence en géographie, qui fut avec moi durant cinq semaines dans la brousse du Kasai — c'est d'un profit, faut-il le dire, infiniment supérieur à celui à attendre du séjour d'un étudiant livré à lui-même.

Sur cette question, il serait intéressant de recueillir les avis de ces boursiers coloniaux et de les faire connaître aux lecteurs du présent Bulletin.

* * *

Abordons à présent les points essentiels de l'expansion de la géographie dans le domaine colonial, à savoir : A) l'apport scientifique des professeurs et des diplômés en géographie de Liège; B) ce que la Colonie peut attendre de la géographie et ce que le développement des études géographiques au Congo peut apporter au progrès de celui-ci; C) les débouchés pour nos diplômés en géographie.

— A —

L'apport scientifique des professeurs et des diplômés du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège, bien que réduit, n'est cependant pas négligeable.

Les premières contributions sont dues à feu le professeur Joseph Halkin, fondateur du Séminaire de Géographie. Elles portent sur l'ethnographie congolaise et s'inscrivent dans le cadre de l'activité de ce Maître dans le domaine de la recherche ethnographique. Il publia en 1907 une monographie relative à des peuplades du district de l'Uele (1). Son activité au service des études ethnographiques s'accroissant par sa collaboration à la *Revue bibliographique de Sociologie ethnographique*, il remet sur le métier la monographie de 1907 et avec un de ses diplômés en géographie, Ernest Viaene, donne en 1911, une nouvelle et importante contribution à l'ethnographie de l'Uele (2). Auparavant, il avait consacré deux autres études à la

(1) JOS. HALKIN, Quelques peuplades du district de l'Uele. Monographie ethnographique. Fasc. I. Introduction. Les Ababua, Liège, 1907. *Mouvement Sociologique International*, t. VIII, 155 pp.

(2) JOS. HALKIN, Les Ababua, Bruxelles, 1911. *Collection de monographies ethnographiques*, t. VII, 80, 616 pp. (avec la collaboration de E. VIAENE).

Colonie, l'une en 1904 ⁽¹⁾, l'autre en 1910 ⁽²⁾. Enfin, à partir de 1930, il collabore au *Bureau de documentation ethnographique du Congo belge* ayant son siège au Musée du Congo belge à Tervueren.

Par ailleurs, il inspira sous le régime du Doctorat en Géographie antérieur à 1929 ⁽³⁾, deux thèses — celles de Mlle O. Boone et de Mlle H. Loir — sur des questions d'ethnographie traitées d'après la documentation et les collections dudit Musée, sans séjour à la Colonie. Ces thèses ont donné lieu à deux publications ⁽⁴⁾ qui enrichissent le tableau des études scientifiques consacrées au Congo belge.

Dans la suite, Mlle O. Boone, en qualité d'Attaché puis de Conservateur audit Musée, a poursuivi systématiquement ses enquêtes sur l'ethnographie congolaise, ce qui a conduit à des publications sur l'inventaire des variétés humaines et des groupes ethniques et à l'établissement d'une première carte de la répartition de ces groupes, puis, tout récemment, après de longs séjours au Congo, à un nouvel inventaire et à une nouvelle carte des groupes ethniques congolais ⁽⁵⁾.

Confinant à l'étude ethnographique et géographique, M. P. Raucq, docteur en géographie et licencié en sciences minérales de notre Université, a fourni, à la faveur de son séjour au Congo au service de Symétain, une contribution à la connaissance du Maniéma ⁽⁶⁾.

Depuis peu, deux autres travaux élaborés au Congo sont sur le métier au Séminaire de Géographie, à savoir une thèse de géographie urbaine comparée par Mlle A. Chapelier ⁽⁷⁾ et un mémoire de licence de M. J. Wilmet sur un problème de géographie humaine.

Enfin, mon séjour au Kasai en 1954 en qualité de titulaire d'un mandat colonial du Patrimoine Universitaire, m'a permis de faire

(1) JOS. HALKIN, L'Etat indépendant du Congo, Bruxelles, 1904. *Revue Générale*, novembre 1904, 22 pp.

(2) JOS. HALKIN, L'annexion du Congo, Liège, 1910. *Bulletin de l'Association des Licenciés sortis de l'Université de Liège*, 24 pp.

(3) Au programme duquel un cours d'ethnographie était inscrit.

(4) H. LOIR, Le tissage du raphia au Congo belge. *Annales du Musée du Congo belge, Ethnographie*, série III, t. III, fasc. 1, Tervueren, 1935.

O. BOONE, Les xylophones du Congo belge. *Ibidem*, fasc. 2, 1936.

(5) O. BOONE, Les variétés humaines et groupes ethniques du Congo belge. *Bulletin du Cercle des Géographes liégeois*, 3^e année, fasc. I, Liège, 1931, pp. 10 à 17.

J. MAES et O. BOONE, Les peuplades du Congo belge. *Publ. du Bureau de Documentation ethnographique*, série 2, vol. I, Bruxelles, 1935.

O. BOONE, Carte ethnique du Congo belge et du Ruanda-Urundi. *Rev. Zaïre*, vol. VIII, 5, mai 1954, pp. 451 à 466.

(6) P. RAUCQ, Les Noirs du Maniéma. *Trav. du Cercle des Géographes liégeois*, fasc. 66, Liège, 1948, 16 pp.

P. RAUCQ, Notes de Géographie sur Le Maniéma. *Mémoires de l'Institut Royal colonial belge*, Sect. des Sciences Naturelles et Médicales, Coll. in-8^o, t. XXI, fasc. 7, Bruxelles, 1952.

(7) A. CHAPELIER, Elisabethville, Jadot et Kolwezi. Etude de géographie urbaine comparée.

une première étude de géographie humaine sur les paysannats indigènes (1).

— B —

Dans l'examen sur place de *ce que la Colonie peut attendre de la géographie et des géographes*, je me suis surtout attaché à ce qui appartient aux préoccupations de la géographie humaine et économique et de la géographie régionale.

Dans le domaine de la *géographie agraire et agricole* — lequel a surtout retenu mon attention — les problèmes posés aux géographes sont nombreux et urgents et par ailleurs importants pour l'avenir de notre Colonie. Parmi eux, celui des paysannats indigènes apparaît comme le problème crucial. Je l'ai envisagé en détail dans la publication rappelée ci-dessus. Le paysannat indigène — ou lotissement — a pour principe général de rationaliser et de discipliner le système « bantou » d'agriculture itinérante, menacé de déséquilibre par suite de pratiques agricoles s'écartant de la saine agriculture indigène traditionnelle. Il est donc à considérer comme un remède à un état de déséquilibre dans lequel sombre par désagrégation le système « bantou ».

Or, celui-ci n'a jamais fait l'objet d'une étude systématique, en vue d'un inventaire régional sur le terrain et d'une répartition géographique précise des formes pures de ce système comme des formes dégradées. Il y a là matière à une analyse approfondie de toute première importance pour le progrès et pour l'avenir de la Colonie, travail à entreprendre le plus tôt possible et région par région par des géographes à partir du tableau d'ensemble que vient de dresser M. P. Staner (2).

En effet, sur le plan agraire, le paysannat réalisant une révolution puisqu'il sédentarise les champs, çà et là les villages même, est de ce fait de nature à modifier la répartition et la densité de la population et d'une façon plus générale la géographie régionale de la Colonie.

Sur le plan de la technique agricole, le paysannat n'a rien de révolutionnaire et n'implique donc pas la nécessité d'une enquête géographique à l'échelle de la Colonie. Pourtant, certains étant d'avis qu'il ne représente pas une solution générale, à cause de la médiocrité vraiment excessive des sols congolais, une enquête généralisée à toute la Colonie s'impose; elle pourra seule permettre une opinion définitive sur la question de savoir si le paysannat est ou n'est pas une solution générale, car le problème n'est peut-être pas une affaire de sol seule, mais aussi une question de durée du

(1) O. TULIPPE, Les Paysannats indigènes au Kasai, *Bull. de la Société belge d'Etudes géographiques*, t. XXIV, 1955 et *Trav. du Cercle des Géographes liégeois*, fasc. 94, Liège, 1955.

(2) P. STANER, Les paysannats indigènes du Congo belge et du Ruanda-Urundi. *Bull. Agricole du Congo belge*, vol. XLVI (1955), n° 3, pp. 467 à 556, Bruxelles, 1955.

cycle de cultures — jachère, durée choisie hélas trop souvent empiriquement. C'est là qu'apparaît encore une fois l'urgente nécessité — à défaut de carte pédologique et même en présence de celle-ci — de faire l'étude systématique des agricultures coutumières; cela évitera bien des faux-pas à l'agriculture empaysannée.

Si l'insuccès économique de certains paysannats résulte de ce que les emplacements choisis sont de mauvais sols, cela met en lumière toute l'importance et l'urgence de l'étude à entreprendre du problème de l'utilisation des sols selon leur vocation agricole, pastorale ou forestière.

Une pareille étude — liée à celle de la répartition des faciès naturels (forêts tropophile, ombrophile, savanes aux visages innombrables) et à celle des formes de dégradation — est la grande œuvre que le Congo doit attendre des géobotanistes, aidés du climatologiste, du géologue, du pédologue et du géographe.

C'est là le type du travail en équipe, de portée scientifique pure, mais vaste de conséquences pour l'avenir économique, donc social, des indigènes et de la Colonie (1).

Tous ces faciès botaniques, s'ils sont le produit du climat et du sol, sont évidemment aussi sous la dépendance du facteur humain; celui-ci a joué et continue de jouer un rôle primordial dans la dégradation de ces faciès : l'agriculture coutumière — avec ses cultures itinérantes et ses brûlis d'une part et d'autre part les feux de brousse irraisonnés dus à la manie indigène ou à la satisfaction de certains besoins, chasse, etc — tout cela a toujours eu une portée très grande sur les faciès végétaux naturels. Par ces études systématiques sur l'agriculture coutumière — ou ce qu'il en reste — le géographe fera à l'équipe un apport appréciable, parfois essentiel.

Par voie de conséquence, ce programme collectif important étant à baser sur la carte géologique et sur la carte pédologique, ajoutons ici qu'il est de toute nécessité, tant au point de vue économique qu'au point de vue social, que les Autorités responsables veillent à accélérer le levé de ces cartes. Ces levés sont plus

(1) Et qui est réclamé avec énergie par les Autorités régionales de la Colonie, à preuve le vœu ci-après formulé par le Conseil de Province du Kasai en 1953 : « Etant donné la situation spéciale de l'agriculture indigène dans la région naturelle appelée Kasai, situation caractérisée par une population relativement dense et par la pauvreté de la majorité des terres, le Conseil de Province du Kasai émet le vœu que cette région fasse l'objet d'une étude pédo-botanique préliminaire pour déterminer la vocation des terres afin de permettre la mise au point d'un système d'agriculture plus rationnel assurant la protection des richesses naturelles et d'en tirer des conclusions en ce qui concerne la politique sociale et économique à suivre dans l'avenir ». (Extrait du Rapport du Conseil de Province du Kasai, p. 239, Vœu n° 1, Agriculture).

La Commission VI du Conseil de Province de 1954 a proposé à ce Conseil « d'insister auprès de Monsieur le Gouverneur Général pour que le vœu (ci-dessus) déposé à la session de 1953 au Conseil de Province du Kasai reçoive une exécution immédiate et totale ». (Rapport 1954, Point VI, p. 234).

urgents encore que chez nous, vu la médiocrité générale des sols congolais et aussi leur fragilité.

Mais cette double exigence en implique deux autres, à savoir : 1° hâter l'établissement par l'Institut Géographique du Congo belge (I. G. C. B.) de la carte topographique avec des équidistances convenables aussi petites que possible, si l'on veut faire droit aux nécessités du géologue, du pédologue et du géomorphologiste; 2° entreprendre systématiquement l'étude géomorphologique, laquelle, outre qu'elle est un chapitre important de la science pure pour la connaissance de la géographie du Congo, est indispensable — comme j'ai pu m'en rendre compte en suivant les excursions du Congrès International de la Science des Sols de Léopoldville, 1954 — à l'interprétation pédologique (1).

Or, au service du levé de la carte topographique, nous verrons plus loin, à propos des débouchés pour géographes, que le licencié en géographie peut être — et est d'ailleurs — utilisé. Quant à l'étude géomorphologique, c'est la tâche qui revient naturellement au géographe de la géographie physique.

Sur le plan économique et social, la nouvelle agriculture des paysans soulève encore d'autres problèmes d'un grand intérêt et qui nécessitent l'intervention du géographe.

En premier lieu, il y a d'une part celui du maintien des villages de paysans loin des lotissements avec les inconvénients économiques mais les avantages sociaux inhérents à ce système et d'autre part celui de l'installation, exceptionnelle jusqu'ici, des paysans indigènes sur leurs lots. Cela soulève des questions qui sans aucun doute échappent à l'investigation géographique, mais dont l'influence sur les caractères géographiques est pourtant indéniable.

Ce double problème est lié à celui qui l'a précédé dans le temps, à savoir la concentration des villages le long des routes. Cette importante opération a eu pour raison d'être de faciliter le contrôle et la surveillance des populations; elle répond donc à des commodités administratives apparemment légitimes.

Mais ce qui a été fait dans les meilleures intentions du monde, n'est pas sans de multiples inconvénients parfois très graves, que j'ai eu l'occasion de signaler pour la province du Kasai (2).

L'influence de la route — au Kasai tout au moins — est un problème important à traiter par les géographes de façon approfondie

(1) Tous ces travaux sont demandés avec insistance par les Autorités régionales de la Colonie, témoin le vœu ci-après proposé au Conseil de Province du Kasai en 1954 « Voir intensifier et accélérer l'action des missions géographiques (de l'I. G. C. B.), géologique et pédologique au Kasai : a) par un renfort en personnel et moyen; b) par la publication immédiate de leurs travaux; c) par la publication trimestrielle de comptes rendus des travaux et du programme en cours ». (Rapport du Conseil de Province du Kasai, 1954, Vœu n° XIX, p. 234).

(2) O. TULIPPE, *op. cit.*, pp. 60 et 61.

au même titre que l'influence du rail étudiée récemment par des géographes de l'U. L. B. (1).

Il y a même une réelle urgence à l'aborder vu que par endroits on assiste à une innovation de première importance, à savoir un « essaimage » ou retour de la population par petits groupes vers l'intérieur, à l'écart, loin de la ligne d'habitat de la route. Il va de soi que cela pose pour les Autorités des problèmes nouveaux et graves et que, pour la géographie, cela constitue une nouvelle source d'intérêt scientifique. En effet, ce mouvement inverse, plutôt que de le laisser s'exécuter anarchiquement, l'Administration de la Colonie se doit de le diriger.

C'est à l'occasion de la révélation de cet essaimage que m'ont été confirmées sur place la nécessité et l'urgence d'une étude systématique de la *géographie régionale* du Congo belge.

Nous déplorons tous — sauf pour les contributions de M. Robert à la géographie physique — l'absence d'une bonne étude géographique de type régional. Nous n'entrevoions d'ailleurs pas encore les possibilités et les moyens de pouvoir entamer cette vaste entreprise.

Mais voici qu'en pleine brousse du Kasai, un Administrateur territorial m'a exprimé le vœu pressant de lui voir adjoindre un géographe, lequel à ses yeux est le spécialiste habilité pour faire de son Territoire l'étude régionale. Celle-ci devrait lui fournir l'analyse exhaustive et complète qui fait défaut aux Administrateurs territoriaux. Surchargés de tâches administratives, ceux-ci sont dans l'impossibilité de procéder eux-mêmes ou de faire procéder par leurs Services à une telle étude, laquelle est de l'avis de tous une enquête de base indispensable à une gestion sûre et efficace.

Un semblable vœu m'a déjà été communiqué il y a quelques années par M. A. Gilliard, professeur de géographie à l'U. L. B. et actuellement conservateur général du Parc Albert au Congo belge.

Peut-on espérer que les Autorités supérieures puissent en venir à prendre un tel vœu en considération ? Nous voulons l'espérer, car ici, il ne s'agit pas uniquement de recherches scientifiques pures — pour lesquelles en général (plus encore à la Colonie qu'à la métropole) il faut hélas déplorer la carence de l'aide de l'Etat — mais aussi de recherches scientifiques à usage utilitaire certain et immédiat au profit de l'Administration de la Colonie. En outre, des monographies semblables, si elles sont conçues et réalisées dans l'esprit de la géographie régionale, peuvent constituer une contribution appréciable à la solution des problèmes à traiter en équipe et dont il a déjà été question par ailleurs.

Remarquons que la création d'un emploi de géographe attaché à l'Administration n'est plus une nouveauté pour notre pays.

(1) H. NICOLAI et J. JACQUES, La transformation des paysages congolais par le chemin de fer. *Inst. Roy. Col. belge, Mémoires*, Coll. in-8°, t. XXIV, fasc. 1, Bruxelles, 1954.

En effet, dans la métropole, les Autorités ont admis que les géographes peuvent rendre des services dans les enquêtes préparatoires à l'aménagement du territoire et ont créé à cette fin pour le pays un cadre de 28 « secrétaires d'administration-géographes » répartis par deux auprès de chacune des directions provinciales de l'Administration de l'Urbanisme et par dix auprès de la Direction générale de cette Administration (1).

Pourquoi ce qui a pu être fait au service de l'Administration en Belgique, ne pourrait-il l'être à la Colonie, surtout qu'une telle innovation est réclamée non seulement par les hommes de science mais aussi par les Administratifs eux-mêmes et qu'elle est de nature à servir la collectivité au Congo ?

Mais à supposer — pour rester dans une ligne optimiste — que ces Autorités acceptent le principe de la chose, il reste la difficulté de la formule administrative de réalisation pratique. Sur ce terrain, le précédent de l'Administration de l'Urbanisme est une indication précieuse et d'imitation facile.

Il y a certes là nature à méditation et démarches pour ceux dont le devoir est de veiller à l'avenir de la géographie et des géographes. En particulier, je vois là pour le Comité National de Géographie un champ d'action riche d'initiatives à prendre sur le plan universitaire national sous le signe de la conjugaison des efforts et non de la compétition.

En tout état de cause, il est à souhaiter qu'en attendant, des jeunes géographes ne tardent pas à aller sur place administrer la preuve de l'utilité de la géographie régionale au service de l'expansion de la Colonie : aidés par des moyens financiers à rechercher, ils pourraient se consacrer à l'étude géographique régionale par petites unités territoriales, même si celles-ci sont administratives — et fournir ainsi la preuve que ces monographies constituent aux mains des administratifs des outils précieux, voire indispensables. Une fois cette preuve administrée — et je crois savoir que l'Institut de Géographie de l'U. L. B. va s'y atteler — les Autorités supérieures deviendront, il faut l'espérer, plus réceptives à un examen de l'embauchage officiel de géographes au service des Territoires.

Pour compléter cette revue des problèmes qui requièrent le concours ou la collaboration des géographes au Congo, il convient de signaler leur contribution à l'établissement de la carte topographique.

En effet, moyennant un complément de cours théorique de géodésie et de photogrammétrie, à suivre en élève libre chez notre collègue M. Pauwen, les licenciés en géographie sont aptes à entrer comme topographes. M. H. Brismez, licencié en géographie de Liège,

(1) Cadre qui n'est pas entièrement conféré encore à l'heure présente en raison de l'arrêt dans le recrutement des fonctionnaires inauguré par le précédent gouvernement et continué par l'actuel.

a été engagé à ce titre en 1952 et appartient au personnel du S. G. C. B. (1).

Il a été embauché en application d'un Arrêté ministériel de 1952 pour le recrutement de topographes et qui s'adressait aux licenciés en mathématiques, en physique et en géographie. De l'avis même qui m'a été donné à Léopoldville en août 1954 par le Colonel Verlinden, directeur général du S. G. C. B., ce géographe donne entière satisfaction. Le S. G. C. B. accueillerait avec faveur les candidatures de géographes aux postes encore vacants pour ces services. Rien d'étonnant à cette marque de faveur, car le licencié en géographie, de par sa préparation spéciale, en plus de sa tâche de pur topographe, est porté d'instinct à observer le terrain et à y faire des observations complémentaires utiles à l'élaboration de la carte et à la connaissance géographique du terrain.

En outre, le géographe est le spécialiste tout indiqué pour l'interprétation des photos aériennes de la couverture de base et en général pour toutes études à faire, non seulement en vue du levé de la carte topographique, mais aussi de son utilisation future. Etant, de par sa formation, conscient des nécessités du levé géologique, du levé pédologique, de l'interprétation géomorphologique, il peut en outre faire d'utiles suggestions au sujet par exemple de l'équidistance à adopter pour faire droit aux exigences de ces levés.

Enfin, il est à souhaiter que le S. G. C. B. entreprenne — comme il en est question à l'I. G. M. pour la carte topographique nouvelle — de publier en annexe une notice géographique descriptive de la carte. Dans ce cas, il va de soi que le licencié en géographie est tout désigné pour ces tâches.

Dans la revue qui vient d'être faite des problèmes réclamant l'intervention ou la collaboration du géographe, je me suis attaché uniquement à ce que m'a suggéré mon bref séjour au Congo. C'est dire que cette revue n'est nullement exhaustive. Il reste bien d'autres problèmes qui requièrent l'intervention du géographe : répartition, densité et mouvement de la population, mouvements de main-d'œuvre, géographie des industries, des voies de communication, géographie de l'habitat urbain, et de l'habitat rural, etc., sans compter tous les problèmes de géographie physique. Il y a certes là matière à d'autres enquêtes du genre de la mienne et à l'attribution à cette fin de mandats coloniaux à mes collègues géographes.

— C —

Comme *débouchés* offerts ou à créer à la Colonie pour les licenciés en géographie, il y a d'abord l'*Enseignement secondaire*. A présent, sept athénées sont ouverts : un géographe de Liège,

(1) Service géographique du Congo belge.

M. Delaruelle y est attaché en qualité de professeur. Un autre géographe, diplômé de l'U. L. B. exerce au Congo les fonctions d'inspecteur de géographie. Pour les chaires de géographie restant éventuellement à conférer, il faut s'adresser à cette fin au Ministère des Colonies, place Royale à Bruxelles.

A Luluabourg en août 1954, le Père directeur du Collège m'a demandé de lui signaler un géographe disposé à entrer à son service. On peut donc en conclure que les collèges vont offrir des débouchés pour les licenciés-agrégés en géographie.

Enfin, il est question de créer des cours de préparation pré-universitaire : il y a là pour les géographes comme pour les autres agrégés, un débouché nouveau à envisager.

Ensuite, il y a le *Service Géographique du Congo belge* (S. G. C. B.). Comme déjà dit, moyennant un complément de cours — nullement exigé par les règlements d'ailleurs — les licenciés en géographie entrent comme topographes au S. G. C. B.

En août 1954, il restait plusieurs places de topographes à conférer; aucune demande n'était enregistrée à cette époque alors que le besoin était grand.

Cette carence de demandes s'explique en ce qui concerne le géographe tout au moins. En effet, après l'Arrêté ministériel de cadre de 1952 dont il a été question par ailleurs — lequel appelait à ce poste les diplômés de trois licences: mathématiques, physique et géographie — est intervenu en janvier 1953 un autre Arrêté ministériel de cadre où il n'était plus question du licencié en géographie. Sur une intervention du Comité National de Géographie, promesse a été faite par le Ministère des Colonies de rétablir la situation antérieure à celle créée par l'Arrêté de 1953, lequel lézait sans raison apparente le licencié en géographie par rapport aux deux autres diplômés universitaires.

Il convient de remarquer que ces Arrêtés ne font aucune obligation au géographe de prendre un complément de cours. Mais à Liège, après mon entretien à Léopoldville en 1954 avec le directeur général du S. G. C. B., j'ai instamment prié mes étudiants d'acquérir ce complément de formation; l'année académique dernière, tous les étudiants de la 1^{re} licence en géographie étaient inscrits au cours complémentaire de M. Pauwen.

Enfin, dans l'éventualité où le S. G. C. B. envisagerait un jour d'entreprendre des travaux suggérés plus haut (commentaires des photos aériennes, rédaction des notices descriptives des cartes, etc.), il va de soi que l'appel aux géographes devrait être renforcé, puisque ces travaux appartiennent en propre à leur spécialisation scientifique. Certaines de ces tâches pourraient d'ailleurs être exécutées en Belgique, conformément à un vœu de la Commission consultative de la Carte coloniale — appuyé par le Comité National de Géographie — et au terme duquel « il faudrait effectuer en Belgique tous les travaux pouvant être exécutés en chambre dans des conditions techniques et financières plus avantageuses qu'à la Colonie ».

Je suis toutefois d'avis que le géographe destiné à travailler « en chambre » à ces tâches doit, au préalable, avoir fait à la Colonie un stage de travail sur le terrain, afin qu'il s'imprègne des paysages congolais, si différents de ceux de nos latitudes.

En dehors de l'enseignement et du S. G. C. B., il n'existe présentement pas d'autres débouchés assurés pour les géographes au Congo belge.

Mais si nous faisons le tour des problèmes signalés par ailleurs à résoudre par les géographes ou avec leur collaboration, nous voyons qu'il peut — qu'il doit — y avoir espoir de trouver de nouveaux débouchés, soit comme fonctionnaires de la Colonie, comme adjoints aux Administrateurs territoriaux, soit comme appointés « à temps » ou à titre définitif, dans les instituts parastataux. Ainsi, l'I. R. S. A. C. a prévu un poste de géographe de la géographie humaine à conférer dès que les possibilités budgétaires de la mise en application du plan décennal seront réunies. L'I. R. S. A. C. a déjà à son service un géographe de la géographie physique — un géomorphologiste — de nationalité étrangère.

L'I. N. E. A. C. aura lui aussi intérêt à utiliser les services d'un géographe, d'abord — comme déjà dit — pour l'aide qu'il peut apporter par sa préparation en géomorphologie à la solution des problèmes soulevés par le levé pédologique. Mais, l'I. N. E. A. C. ne peut que trouver avantage sur le plan expérimental — qui est le sien — à promouvoir les recherches de géographie humaine sur le système bantou d'agriculture et son état d'altération. Je suis d'avis qu'il peut avoir dans cette voie des initiatives qui ajouteront à la gratitude qui lui est due pour tout ce qu'il a fait en faveur de l'agriculture congolaise.

Dans un autre ordre d'idées, je considère qu'il y a nécessité de baser dorénavant, à la Colonie comme à la Métropole, les plans d'aménagement d'urbanisme sur des enquêtes préparatoires, et de faire appel à des géographes pour ces enquêtes. Ma visite des villes katangaises m'avait ouvert les yeux sur cette nécessité; la thèse sur le métier de Chapelier me confirme dans cette opinion : il est temps dans ce domaine de rompre définitivement avec l'empirisme responsable de beaucoup d'erreurs.

C'est tout aussi valable pour les espaces ruraux et en tout premier lieu pour les paysannats indigènes, surtout si ceux-ci s'accompagnent de la création de lieux habités nouveaux, sur le lotissement ou à distance. En effet, l'unité de paysannat va devenir l'unité foncière de base à comparer à nos communes. Pour ces circonscriptions indigènes comme pour les cités extra-coutumières, M. le Ministre Buisseret a approuvé à diverses reprises la nécessité de l'établissement d'un cadastre indigène. En outre, ces cellules nouvelles d'habitat rural seront désormais à organiser, à *aménager* « en tenant compte des progrès de l'agriculture, de l'élevage, des besoins artisanaux et commerciaux, des nécessités de la vie religieuse, de l'enseignement,

de la santé publique et du logement, enfin des possibilités de fournitures d'eau potable et de force motrice » (1) en d'autres termes en procédant à l'enquête préparatoire qui s'impose et à laquelle le géographe est normalement appelé à collaborer.

Enfin, à côté des *institutions officielles* et des *instituts parastataux* (I. R. S. A. C., I. N. E. A. C.), il y a les *institutions académiques* : Cémubac, etc. J'ai signalé, par ailleurs, ce que les géographes de l'U. L. B. avaient déjà fait et se proposent encore d'entreprendre en fait de missions géographiques de recherche au Congo. Ils sont ainsi en situation de réaliser des travaux scientifiques destinés à montrer ce que le développement des études géographiques au Congo peut apporter au progrès de celui-ci. S'ils sont arrivés à ce résultat, c'est d'abord grâce à l'action personnelle de mon collègue géographe, M. P. Gourou, mais c'est aussi en bénéficiant de l'aide matérielle du Cémubac, fonds créé à l'U. L. B. en vue de promouvoir la recherche scientifique à la Colonie.

Notre Université ne dispose hélas pas d'un semblable fonds. Il y a là une lacune que l'on ne peut que déplorer. Néanmoins, les « mandats coloniaux » constituent un début encourageant. Puisse-t-on trouver la possibilité d'augmenter encore l'importance de cet effort pour le plus grand profit de la recherche scientifique de nos universitaires au Congo, tout en intensifiant toujours davantage — ce que nous souhaitons tous — les rapports établis entre l'Université de Liège et la Colonie.

Il y aurait à considérer aussi l'aide à espérer de la part du *secteur privé* pour les recherches géographiques au Congo. Je n'ai à ce sujet d'autre information que la mission évoquée plus haut et confiée par l'U. M. H. K. en 1954 à mon collègue géographe de l'Université de Louvain pour des études de géographie humaine.

Pour l'information des étudiants en géographie attirés par la perspective d'une carrière coloniale, il conviendrait d'envisager ici les exigences que l'on doit avoir quant à la valeur scientifique et humaine. Ce que M. le pro-recteur Campus a magistralement dit à ce sujet pour la recherche scientifique (2), me paraît d'application obligatoire pour toutes les carrières et missions offertes ou à créer pour les diplômés en géographie au Congo belge, à savoir : il ne faut engager que des hommes de grande valeur, une élite. Si cette exigence vaut pour tous les universitaires, elle est plus impérieuse encore pour les géographes, car comme ils en sont à leur début au service de la Colonie, la partie qu'ils ont à jouer est décisive; on ne peut en conséquence la confier qu'aux meilleurs d'entre eux.

O. TULIPPE,

Professeur à l'Université.

(1) F. CORBISIER, La propriété foncière et le Paysannat chez les Indigènes d'origine Barega. *Probl. d'Afrique centrale*, n° 19, Bruxelles, t. I, 1953, p. 13.

(2) F. CAMPUS, *op. cit.*, pp. 1721 à 1725.

L'ingénieur géologue au Congo belge

La prospection et l'exploitation des mines constituent, on le sait, un stimulant puissant pour le développement des pays neufs ou sous-développés.

Elles conduisent à la création de routes, à l'installation de centres de peuplement, à la fixation de populations, à l'expansion de l'agriculture; elles donnent aux indigènes qu'elles occupent des revenus plus élevés et un pouvoir d'achat dont ils ne disposaient pas auparavant. Ce sont là lieux communs. Que serait le Katanga sans ses mines ?

Quel fut, dans le développement du Congo, le rôle des géologues diplômés par notre Université de Liège et quel peut-il être à l'avenir ?

Une centaine de diplômes d'ingénieurs-géologues ont été délivrés par notre Université depuis la création de ce grade en 1900. Sur ce nombre, plus de la moitié ont rempli des missions de plus ou moins longue durée au Congo belge et au Ruanda-Urundi; certains dès l'année 1901; plusieurs y ont effectué toute leur carrière et occupé des postes de direction de premier plan. Je ne parlerai pas ici des ingénieurs des mines qui ont effectué également des travaux de géologie et de prospection de grande valeur et qui, par plusieurs centaines, ont séjourné au Congo belge; j'attache cependant un intérêt tout particulier au rôle que nos ingénieurs des mines-géologues ont joué en Afrique Centrale.

Que ce soit dans les régions périphériques — Katanga, Kivu, Province Orientale, Kasai, Bas-Congo — ou, depuis peu, dans la cuvette centrale, nos ingénieurs géologues ont apporté une contribution de premier ordre à nos connaissances sur la géologie et les richesses minières du Congo.

Les innombrables publications qu'ils ont faites en sont un témoignage durable, et les gisements qu'ils ont découverts ont été à l'origine d'une grande partie du développement industriel du Congo.

On peut affirmer, sans fausse modestie, que l'école de géologie de l'Université de Liège a fait preuve, au Congo, de sa réelle valeur.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement dans les sociétés minières que nos géologues ont fait preuve de talent, mais aussi dans l'administration; tant au Service Géologique du Congo qu'au Service des Mines, on a compté, et l'on compte encore, une proportion élevée d'ingénieurs géologues issus de notre Université.

Tous ces géologues n'ont cessé d'entretenir avec notre Université des rapports étroits qui se sont manifestés par des échanges d'informations, par des dons aux collections, par des travaux dans nos laboratoires et par des études publiées, entre autres, dans les *Annales de la Société Géologique de Belgique* qui a son siège à l'Université de Liège et la *Revue Universelle des Mines*, organe de l'Association des Ingénieurs sortis de l'École de Liège (A. I. Lg.).

Il est réconfortant de constater l'intérêt que n'ont cessé de porter nos géologues à l'aspect scientifique des problèmes qui leur étaient soumis et la contribution importante qu'ils ont ainsi apportée à la solution de tant de problèmes de base.

Les professeurs de géologie de notre *Alma Mater* ont presque tous effectué un ou plusieurs séjours de courte durée au Congo, pendant les vacances académiques; ils ont pu ainsi se rendre compte, sur place, de la nature du travail et des problèmes qui se posent et, de ce fait, mieux orienter la formation de leurs élèves désireux de faire carrière au Congo.

Le travail qui reste à faire au Congo, tant par les sociétés minières que par le Service Géologique, est immense et des débouchés importants s'offrent de ce fait à nos ingénieurs géologues.

Je me vois obligé, ici, d'exprimer une certaine déception : le recrutement de cette catégorie d'ingénieurs est devenu très difficile et il est regrettable de voir nos sociétés minières obligées de recruter des géologues suisses, hollandais et français à défaut de belges. Si l'on essaye de discerner les causes de cette pénurie, on croit pouvoir la trouver dans le fait qu'en ces temps, où les ingénieurs de toute formation sont tellement demandés qu'on les recrute déjà sur les bancs de l'Université, peu d'ingénieurs des mines sont tentés encore d'ajouter une année d'études complémentaires aux cinq années qu'ils ont déjà faites et auxquelles s'ajoutent encore pratiquement deux années de service militaire; total : huit années ou carrière débutant à 26 ou 27 ans. Certes, il est possible à l'Université de Liège d'obtenir le diplôme d'ingénieur géologue par voie directe en cinq années, mais la plupart de ceux qui ne désirent pas trop se spécialiser hâtivement préfèrent obtenir d'abord leur diplôme d'ingénieur des mines.

Ajouterai-je que certains craignent également que leur spécialisation ne les empêche d'arriver aux échelons les plus élevés de la hiérarchie des sociétés minières. S'ils sont ingénieurs des mines-géologues, ils se trompent, car nous pourrions citer plus d'un cas où ces ingénieurs des mines-géologues ont atteint les postes les plus élevés dans certaines sociétés. Encore faut-il que ces dernières ne maintiennent pas trop longtemps l'ingénieur géologue dans un service purement géologique où son avenir est forcément limité, mais le fassent participer au moment voulu à l'exploitation.

Mais combien de sociétés peuvent se réjouir d'avoir à leur tête un ingénieur des mines et géologue, capable, après une expérience

de géologue et de mineur, d'avoir une bien meilleure vue de l'ensemble des problèmes qui se posent.

Je voudrais que nos étudiants sachent combien peut être passionnante la vie de l'ingénieur géologue au Congo : vivre au contact direct de la nature — dans des conditions relativement bien confortables cependant actuellement — se trouver devant des problèmes dont il peut voir se dessiner peu à peu la solution; prévoir l'existence de gisements, puis les découvrir et les exploiter; vivre aussi au contact d'hommes d'une autre race, dont il peut améliorer les qualités et corriger les défauts, voilà autant de facteurs — et il y en a bien d'autres — qui font de la carrière de l'ingénieur géologue au Congo une des plus attrayantes, pour autant bien entendu que l'intéressé jouisse d'une bonne santé, aime l'inconnu et soit avide de connaître.

Je souhaite que soient de plus en plus nombreux les ingénieurs géologues que l'Université de Liège enverra au Congo belge dans les années à venir.

M. LEGRAYE,

Professeur à l'Université.

Le génie civil au Congo

La pénurie d'ingénieurs civils des constructions qui existe en Belgique depuis de nombreuses années est encore plus accusée au Congo, dont les besoins sont illimités peut-on dire. En un certain sens, le plan décennal, bien que retardé dans son exécution, paraît déjà dépassé dans sa conception. Il semble que l'on se trouve au seuil d'une nouvelle étape importante du développement économique, social et politique du Congo, dont le triomphal voyage royal a fait figure d'inauguration. Ceci exige la continuation résolue d'un programme d'équipement du génie civil actuellement en cours d'exécution et son développement ultérieur.

Le réseau routier est loin d'avoir atteint l'état requis, il n'est pas comparable à celui du Maroc par exemple. La seule réalisation des axes principaux prévus au plan décennal demande encore des efforts et un temps considérables. Des travaux importants de même nature restent à faire pour le développement de l'infrastructure des transports aériens, dont la signification est si grande au Congo. Les voies navigables ne sont qu'à l'aube de leur aménagement; on commence l'étude de la canalisation du bief Ponthierville-Stanleyville. Les possibilités d'extension des ports maritimes et fluviaux restent considérables. Après l'achèvement du mur de quai en construction à Matadi, les possibilités de développement de ce port ne seront pas encore épuisées, mais l'avenir de Banane, port situé sur l'Océan Atlantique, reste entier. Il dépend des liaisons routières ou ferroviaires vers le Mayumbe et Léopoldville, problème qui est lié à celui des extensions des réseaux ferré et routier, au franchissement du fleuve et assez directement aux aménagements hydro-électriques du Congo entre Léo et Matadi.

Un vaste programme de construction de ponts est possible au Congo et devra tôt ou tard être réalisé. Entretemps, on est émerveillé de voir avec quelle économie de moyens de franchissement on est parvenu à assurer les communications et les transports à travers tout le Congo. Cependant cette économie ne va pas sans quelques inconvénients ou insuffisances, dont la prolongation devient d'année en année moins supportable.

L'énergie hydro-électrique, dont le Congo est si richement doté dans presque toute son étendue, a déjà donné lieu à des travaux de génie civil importants : barrages, prises d'eau, adductions, chambres d'équilibre et usines, mais de plus considérables sont encore à

prévoir, qui exigeront des travaux de construction d'une ampleur peu habituelle.

Le développement social allant de pair avec le développement économique, il faut prévoir un énorme développement urbain, qui est déjà amorcé. Il entraînera de très nombreux et importants travaux de génie civil urbain : distributions d'eau, assainissements, égouts, stations d'épuration, voirie, stades, édifices municipaux. L'abondance de la construction, qui exige l'abandon des moyens traditionnels et une organisation véritablement industrielle, fait que ce problème entre dans le domaine du génie civil, comme je l'ai vu au Maroc, où l'on coule en béton une maison indigène, dans un seul moule et en une fois. Le moule est manutentionné par un énorme appareil de levage mobile capable de transporter le moule avec la maison et de la déposer à son emplacement et, après démoulage, de soulever le moule et de le ramener au chantier de bétonnage. Dans le domaine des égouts, par exemple, on peut dire que tout reste à faire et que la pénurie de spécialistes est particulièrement sensible.

Cette situation d'attente et d'espoir du Génie Civil au Congo m'était généralement connue avant d'entreprendre en été 1954, grâce à l'appui de la Commission administrative du Patrimoine de l'Université de Liège, un périple de deux mois au Congo. Elle fournissait à ce voyage un puissant élément d'intérêt, qui n'a pas été déçu mais satisfait au-delà de toute imagination. Je ne ferai pas ici la relation de mes émerveillements. J'acterai seulement que je me suis convaincu de l'avenir énorme réservé au génie civil au Congo et de la pénurie avérée qui s'y manifeste d'ingénieurs civils des constructions et autant de conducteurs civils.

Il y a quelques années déjà, un haut fonctionnaire des Travaux Publics au Congo, qui m'a réservé le plus honorable des accueils à Léo, venait me trouver dans mon cabinet professoral à Liège pour me faire part qu'il cherchait à recruter cinquante ingénieurs civils des constructions et autant de conducteurs civils. J'en fus suffoqué et je ne pus que le décevoir totalement en lui faisant connaître l'indisponibilité complète de ces techniciens tant recherchés. Sur mon conseil, il fit paraître dans les grands quotidiens des annonces d'emploi sur une page entière. Depuis lors, le Ministère des Colonies a fait apposer des affiches dans tout le pays.

Cela a donné quelques résultats, encore bien insuffisants, mais qui ont tout de même permis quelques progrès. Un assez grand nombre de mes anciens étudiants se sont rendus au Congo ces dernières années. J'ai eu le plaisir d'en rencontrer partout : à Léo, à E'ville, à Usa, à Bukavu, à Stan., occupant des situations souvent importantes.

Actuellement, ils sont au nombre connu de 30.

Deux sont ingénieurs-conseils, deux attachés à un office de contrôle, quatre dans l'entreprise, un délégué de société financière

d'électricité, un ingénieur en chef d'une société agricole et forestière, un directeur des télécommunications, un inspecteur de l'enseignement technique, trois ingénieurs des chemins de fer, un ingénieur de mission anti-érosive, un chef de secteur de régie des eaux, un directeur de l'Office des cités africaines, neuf ingénieurs et conducteurs des travaux publics, attachés à divers services.

Les conducteurs notamment sont très appréciés. L'un d'eux par exemple est en charge d'un important service de construction de bâtiments où il a un très grand succès. Le nombre de ces anciens étudiants est d'ailleurs en croissance constante. Ces lignes étaient écrites lorsque j'ai été informé d'un nouveau départ.

Tous ceux que j'ai rencontrés là-bas ou qui sont venus me voir à Liège à l'occasion de leurs congés sont très satisfaits et enthousiastes de leurs fonctions. Ils regrettent seulement de n'être pas plus nombreux et de n'avoir pas assez de temps.

J'ai été assez heureux de pouvoir obtenir l'admission en stage au Congo d'élèves ingénieurs civils des constructions et de conducteurs civils, tant au service des Travaux Publics que dans les sociétés privées. Au cours des vacances de 1955, six étudiants de Liège ont bénéficié de ces stages.

J'ai éprouvé un très vif plaisir, bien compréhensible, des éloges qui m'ont été faits spontanément en divers endroits au Congo, et notamment par des ingénieurs étrangers, suisses et luxembourgeois, diplômés d'écoles étrangères, au sujet des qualités professionnelles de ces anciens étudiants de Liège. Bien entendu, j'ai aussi recueilli de tels éloges de plus hautes autorités belges et je suis heureux de pouvoir constater très simplement que les ingénieurs et les conducteurs du génie civil sortis de l'Université de Liège qui se sont rendus au Congo y font tous grand honneur à leur Ecole. On peut penser que cela est dû à la solidité de leur formation théorique autant que pratique.

Pas mal d'autres anciens étudiants de notre Faculté sont attachés à des Sociétés coloniales en Belgique et y font d'aussi bon travail. Nombre d'entre eux ont été ou sont intéressés à tous les grands projets en perspective là-bas, tels que l'aménagement de la Ruzizi, d'Inga, la route Stan-Bukavu, les égouts de Léo, etc.

Ce qui est digne d'attention, c'est que tous restent très attachés à leur *Alma Mater*, sentimentalement et moralement d'abord, comme j'en ai recueilli tant de témoignages émouvants à Léo, à E'ville, à Kolwezi, à Bukavu, à Stan, et pas seulement d'ingénieurs, mais de diplômés de toutes nos facultés, qui ont pris prétexte de ma qualité de pro-recteur pour créer une occasion de plus de communier dans leur ferveur pour leur Université.

Mais nos ingénieurs attachés à l'œuvre congolaise au Congo même ou en Belgique conservent avec leur Ecole plus que des liens de souvenir, des relations actives et orientées vers l'avenir, par leurs recours à nos laboratoires. L'Université peut, par ses labo-

ratoires du génie civil et d'hydraulique, bien organisés et expérimentés, rendre à ses anciens étudiants et au Congo des services aussi considérables que ceux qu'elle rend en Belgique et qui sont bien connus.

De nombreux services de cette nature ont d'ailleurs été rendus déjà au Congo par le personnel enseignant et scientifique du génie civil de l'Université de Liège. Le professeur R. Spronck a accompli une mission hydrographique de 6 mois dans le Bas-Congo, dès 1938-1939. Une mission analogue a été effectuée plus récemment par un ancien étudiant, directeur d'un laboratoire de recherches hydrauliques et professeur dans une Université belge. Le soussigné a eu l'occasion de s'occuper des murs de quai construits et en construction du port de Matadi et d'étudier les principes fondamentaux des ouvrages de franchissement du fleuve à Kasongo, à Stan, à Léo et à Matadi. Il va de soi que la section du génie civil de l'Université de Liège est à même de rendre au Congo beaucoup plus de services qu'il lui en a été demandé jusqu'à présent.

Il est permis sans doute de rappeler ici que le programme des études du génie civil à l'Université de Liège s'est orienté depuis plusieurs lustres vers la formation de spécialistes pour le Congo. Sans doute, les connaissances de base conférées aux ingénieurs civils des constructions et aux conducteurs civils sont-elles l'essentiel et suffisantes pour beaucoup de fonctions. Il n'empêche que les grades complémentaires d'ingénieur des constructions hydrauliques et hydrographe, d'ingénieur urbaniste et de conducteur des travaux urbains et coloniaux peuvent rendre de grands services. Comme ces grades vont au-delà des études normales, il serait certes avantageux pour de nombreux organismes coloniaux de faire effectuer à leurs frais ces études de spécialisation par leurs ingénieurs stagiaires. Cette disposition faciliterait peut-être le recrutement.

Une autre disposition favorable au recrutement est la possibilité d'une carrière mixte, congolaise et métropolitaine. Certains de mes anciens élèves ont déjà achevé une carrière coloniale les ayant conduits jusqu'à des fonctions de direction et poursuivent leur activité dans le même organisme en Belgique. Cependant, les sociétés privées présentent seules cette possibilité. Aussi ne puis-je laisser échapper l'occasion de répéter une proposition que j'ai déjà faite officiellement pour favoriser le recrutement d'ingénieurs et de conducteurs des Travaux Publics du Gouvernement Général. J'ai rencontré au Congo d'anciens étudiants qui avaient dû se faire mettre en disponibilité à l'Administration métropolitaine des Ponts et Chaussées pour devenir ingénieurs *temporaires* des Travaux Publics au Congo. On comprend que ce n'est guère attirant. Je ne doute pas qu'il existe des raisons administratives à un régime aussi défavorable, mais j'ose dire sans ambages qu'il faudrait les réformer. Il est hors de doute que le recrutement des ingénieurs des Travaux Publics au Congo gagnerait beaucoup à permettre une carrière

mixte métropolitaine et coloniale aux ingénieurs des Ponts et Chaussées, sans changement ou interruption de carrière. Il ne peut y avoir à cela que des empêchements artificiels, non de fait, puisque la carrière mixte existe à l'armée métropolitaine, qui fournit les cadres de la Force publique Congolaise.

Le même principe pourrait être appliqué à d'autres fonctions, telles que la magistrature, les Eaux et Forêts, l'hygiène, l'enseignement moyen et supérieur, etc. Ce régime est appliqué en France, du moins pour les Travaux Publics, avec d'incontestables avantages.

Quoi qu'il en soit, des carrières passionnantes s'offrent d'ores et déjà au Congo aux jeunes gens animés d'un idéal d'action constructive et de création. Carrières nobles s'il en est, purement bienfaisantes pour tous, Blancs ou Noirs, pour le Congo comme pour la Métropole. Leurs œuvres pérennes seront nécessaires quel que soit le destin d'avenir du Congo, s'il reste orienté vers la civilisation, et l'action de ceux qui les auront réalisées sera louée et honorée à travers les siècles. Bâtisseurs d'empires ? Non, bâtisseurs purement et simplement, cela suffit bien.

F. CAMPUS,

Pro-recteur de l'Université de Liège.

Les carrières coloniales d'ingénieurs ⁽¹⁾

Il est assez difficile d'obtenir des renseignements absolument objectifs sur le Congo belge. Ceux qui, soit à titre officiel, soit à titre privé, donnent ces renseignements sont presque toujours influencés — souvent inconsciemment d'ailleurs — par un enthousiasme hors de mesure ou par une aigreur irraisonnée provoquée par des déboires, lesquels ne sont d'ailleurs presque jamais spécifiquement coloniaux.

Le conférencier, pour essayer d'être objectif, se basera le moins possible sur son expérience personnelle (il a séjourné pendant plus de dix ans au Congo belge), mais fera la synthèse des avis qu'il a recueillis en interrogeant plus de cent ingénieurs coloniaux.

Il est certain qu'il faut des ingénieurs au Congo belge, et pratiquement de toutes les spécialités. Les trouve-t-on ? Oui et, depuis assez longtemps, des Belges pour la plupart.

Les candidats à une situation d'ingénieur doivent évidemment avoir des formations scientifique et technique suffisantes. Il faut, de plus, qu'ils jouissent d'une très bonne santé et surtout — c'est absolument capital — qu'ils aient des qualités morales et des qualités d'homme. Il faut, en particulier, qu'ils possèdent un équilibre moral à toute épreuve. Une carrière d'ingénieur au Congo implique de la volonté et du courage, de l'initiative mais de la discipline et la possession d'un esprit d'équipe. Celui qui n'est pas certain d'avoir ou de pouvoir acquérir ces qualités à un degré suffisant ne doit pas aller au Congo.

L'appréciation de l'intérêt qu'offre une carrière d'ingénieur au Congo belge doit normalement résulter de celle du degré de satisfaction qu'elle peut procurer aux desiderata formulés par tous les ingénieurs.

Ceux-ci désirent :

- 1^o Pouvoir collaborer intelligemment à la réalisation d'une œuvre utile.
- 2^o Subir le minimum possible d'ennuis extra-professionnels.
- 3^o Acquérir une situation professionnelle convenable et stable, assurant à leur famille et à eux-mêmes une existence suffisamment digne et confortable.

(1) Note d'une conférence faite en octobre 1955 au Cercle St-Éloy par E. FRENAY.

Le premier desideratum est presque toujours (peut-être pas tout au début de la carrière, mais dans tous les cas très rapidement) mieux satisfait qu'en Belgique.

En ce qui concerne le deuxième, aucune réponse d'ordre général ne peut être donnée et ce point doit être examiné d'une façon assez approfondie par les candidats.

Certains ennuis auxquels on s'accoutume en Europe semblent, pour le moment, pratiquement ne pas exister au Congo : les tracasseries administratives et politiques y sont moindres qu'en Europe, la tension continue due au déroulement ou aux prévisions de déroulement des événements nationaux et internationaux y est beaucoup moins intense. On peut encore y jouir de la tranquillité de la vie et y avoir « la paix ».

Les ennuis extra-professionnels, s'ils sont d'un autre ordre qu'ici, peuvent néanmoins exister.

Certains dérivent des caractéristiques propres de l'endroit où s'exerce l'activité professionnelle. Certaines régions du Congo belge jouissent d'un climat de loin plus agréable que celui de la Belgique (il apparaît néanmoins qu'en général les séjours prolongés y sont malgré tout quelque peu déprimants pour les Européens). D'autres régions, par contre, sont moins bien partagées et dans certaines, les conditions de séjour sont difficilement supportables.

Il convient donc, au moment d'envisager une carrière coloniale, d'être documenté en ce qui concerne l'endroit où s'exerce le travail. A cet égard, il faut envisager quelles sont les possibilités de variation de cet endroit au cours d'une carrière assez longue.

Un autre facteur dérivant des caractéristiques propres de l'endroit où s'exerce le travail doit être envisagé. Le séjour au Congo belge peut être assuré dans une ville ou dans la brousse (en n'envisageant que les deux cas extrêmes).

Un *long* séjour en brousse semble être nettement à déconseiller aux intellectuels : le manque de contact avec leurs pairs et la vie asociale ont toujours, à la longue, des résultats assez péjoratifs. Par contre, des séjours relativement courts et répétés en brousse peuvent avoir des effets bienfaisants.

Le séjour dans les villes du Congo belge est très agréable. On y jouit d'un confort parfait. Sans doute certaines manifestations artistiques (récitals, conférences, théâtre) y sont-elles encore d'un niveau moindre et beaucoup moins fréquentes qu'en Belgique. Même les plus férus de ces manifestations ne se plaignent guère de cette situation : ils profitent de leurs congés périodiques en Europe pour regagner, à cet égard, le « temps perdu ».

Dans tous les cas, que l'on séjourne en brousse ou dans une ville, un sujet de préoccupations pour les coloniaux est le problème posé par l'éducation et l'instruction des enfants. Ce problème est assez bien résolu dans les limites des possibilités offertes par le Congo. Objecti-

vement, tous sont d'accord pour reconnaître qu'il l'est moins bien qu'en Belgique.

Le troisième desideratum (situation convenable et stable) est satisfait différemment par les divers organismes employeurs.

Le gouvernement et les parastataux assurent une situation aussi stable et un avantage financier certain sur les situations similaires dans la métropole.

Les sociétés privées peuvent être très bonnes, assez bonnes ou moins bonnes. Dans les premières, l'ingénieur jouit d'une grande stabilité d'emploi et son avancement est plus rapide qu'en Europe. Pour les dernières, heureusement très peu nombreuses, aucun problème ne se pose : il ne faut pas y faire carrière. Il n'y a aucun critère certain permettant de classer à cet égard les diverses sociétés privées et il est évidemment très délicat de donner des indications à cet égard. On doit néanmoins conseiller à un jeune candidat d'être particulièrement attentif dans l'examen d'une situation de début de carrière pour laquelle la rémunération offerte est nettement supérieure à la normale.

Les rémunérations sont toujours supérieures à ce qu'elles sont en Belgique et l'avancement y est plus rapide. Il est donc possible de faire des économies au Congo.

Il faut, à cet égard, veiller à deux écueils extrêmes : le premier est de s'assigner comme but la réalisation du maximum possible d'économies. La vie au Congo n'est à considérer qu'avec un minimum de confort et un standing assez élevé. S'en priver revient à subir tous les inconvénients du Congo sans profiter d'aucun de ses avantages. Le résultat final est l'aigreur injustifiée. Objectivement, il faut constater que très souvent, cet écueil est évité par les coloniaux.

Le second écueil à éviter est l'exagération des dépenses somptuaires. Il est assez piquant de constater que, alors qu'en privé tous les coloniaux interrogés déclarent regretter cette exagération qu'ils qualifient en termes assez péjoratifs, beaucoup d'entre eux se croient « obligés » de s'y soumettre. Il est assez délicat d'émettre un jugement à cet égard. On reste néanmoins rêveur devant un jeune ingénieur qui annonce, en le déplorant certes mais en s'y résignant, que le dîner de baptême de son premier enfant lui a coûté un mois et demi d'appointements.

* * *

Les conclusions d'un exposé objectif doivent être tirées individuellement par chacun des auditeurs.

La seule permise au conférencier sera d'ordre général.

Ceux qui, pour une raison quelconque, ont le désir de faire carrière complète d'ingénieur au Congo belge, doivent y aller. Il ne manque pas, là-bas, de possibilités intéressantes. Ils doivent néanmoins se documenter préalablement sur les caractéristiques d'ordre général

relatives à l'organisme employeur et à l'endroit où ils seront amenés à exercer leur travail. Si ces caractéristiques sont favorables le jeune candidat pourra, *s'il y met du sien*, s'assurer plus rapidement qu'en Belgique, une carrière intéressante.

Les jeunes gens qui ne se sentent pas spécialement attirés par les carrières coloniales ou dont l'épouse ne les y suivrait qu'à contre-cœur, ne doivent pas envisager une telle carrière.

E. FRENAY,

Professeur à l'Université.

Le développement des sciences sociales et le Congo belge

Peut-être a-t-on senti au Congo plus rapidement qu'en Belgique même la nécessité d'une étude méthodique des faits sociaux. L'empirisme pur peut encore rapporter dans la conduite des hommes, là où l'on a acquis ses connaissances et formé ses attitudes par le fait d'avoir grandi et vécu dans le milieu qu'il s'agit de conduire. Ce que l'on sait par l'expérience de la vie peut faire illusion plus ou moins longtemps et, si peu critique que soit cette forme d'empirisme, elle crée la sécurité, souvent fausse d'ailleurs, de traiter de choses familières.

Il n'en va plus de même dans un milieu « étranger ». Là surtout où les contacts naissent entre des sociétés humaines qui ont évolué dans l'isolement mutuel pendant des millénaires, on se trouve réduit à l'impuissance, à moins d'accorder une part importante de son attention à la connaissance des hommes et des formes de vie en société. C'est que les sociétés qui entrent ainsi en contact sont tellement éloignées l'une de l'autre après une évolution historique mutuellement isolée que la différence ethnique et la différence de type culturel ne permettent pas d'agir avec quelque chance de succès sur le milieu si l'on ne s'applique méthodiquement à la connaissance des hommes.

Les meilleurs des pionniers de l'œuvre coloniale l'ont su ou l'ont rapidement appris. Ils ont assuré le succès de leur action par une observation attentive des choses du monde indigène, même si leur entreprise imposait des ruptures inéluctables avec le passé. Le développement de la colonisation a conduit peu à peu à la production d'innombrables études sur le monde indigène. En dehors des études ethnographiques qui ont été faites surtout par des géographes ⁽¹⁾, elles ont été l'œuvre de missionnaires de formation philosophique ou théologique, de juristes et d'administrateurs, voire d'hommes d'affaires, — en un mot d'hommes d'action qui ont éprouvé la difficulté de leur action dans un milieu de type si différent du leur et qui ont voulu contribuer à une meilleure connaissance de ce milieu. Dans quelques cas, certaines études sont dues en matière humaine à des hommes de science. Mais elles sont relativement rares, surtout si l'on songe à l'ampleur de la tâche.

(1) V. ci-dessus O. TULIPPE, Les membres du Séminaire de Géographie au service du Congo belge, p. 26.

Il est vrai que l'étude proprement scientifique des choses du monde humain s'est développée plus tardivement que celle du monde de la nature. C'est récemment — principalement au cours des cinquante dernières années — que les sciences sociales ont été dotées progressivement des méthodes et des techniques nécessaires à l'investigation scientifique. Jusqu'alors, le juriste et l'administrateur sentaient le besoin de mieux connaître les faits sociaux, en rapport à leur action. Mais la formation du juriste, pour importante qu'elle soit, n'est qu'un type particulier de formation dans le domaine des sciences sociales. La sociologie (avec l'anthropologie sociale et la psychologie sociale), l'économie politique, voire la science politique se sont outillées et les services qu'elles rendent et qu'elles peuvent rendre sont devenus importants dans le développement d'une société complexe.

Elles sont encore peu représentées au Congo. Voilà d'ailleurs seulement vingt à vingt-cinq ans qu'elles se constituent en Belgique sous leur forme contemporaine. Et il y a eu dans cette courte période six ans d'interruption due à la guerre. Mais les besoins apparaissent considérables dans le développement du Congo. Ce n'est pas sous-estimer l'importance vitale du progrès technique dans tous les domaines, en matière d'industrie, de culture et d'élevage, de médecine, d'affirmer que les « techniques » de l'homme ont ici plus d'importance encore. C'est dans le domaine humain, c'est-à-dire dans la façon de conduire les hommes (ou si l'on veut dans la manière dont on réalisera *humainement* tous ces progrès) que, dans l'évolution actuelle du monde, sera finalement jugé le « leadership » de la Belgique au Congo et que se jouera l'avenir des Belges en Afrique. C'est de l'habileté et de l'appropriation des « pratiques » de gouvernement et d'administration aussi bien que de l'art du commandement sous toutes les formes où il s'exerce, que dépendra finalement le succès du travail qui s'effectue pour le développement des sociétés indigènes.

* * *

Les problèmes de la vie des hommes en société sont foncièrement du même type, de même nature, en Afrique que partout ailleurs. Mais deux variables apparaissent ici qui modifient profondément les « situations » dans lesquelles les problèmes se posent et en font apparaître d'autres, inconnues dans des contextes sociaux différents. Par le fait de l'hétérogénéité « culturelle » des blancs et des noirs, la société en Afrique est influencée : 1^o par la coexistence et par les rapports sociaux entre gens de l'une et l'autre race ; 2^o par la différence profonde de l'état culturel, c'est-à-dire des traits de personnalité, du genre de vie et du système des valeurs de l'une et de l'autre race (différence de « niveau » de culture à la mesure des critères occidentaux).

Tous les problèmes « sociaux » sont marqués par l'influence de ces deux faits : *rapports sociaux de deux races et différence d'état culturel.*

Après les œuvres les plus urgentes qui ont été accomplies jusqu'ici, on en est arrivé au point où la « politique sociale » au sens le plus large du terme, c'est-à-dire l'ensemble des actions à exercer pour le développement de la *société* indigène, est en train de passer au premier plan des préoccupations et nécessite une connaissance de l'état des faits du monde indigène et des évolutions qui s'y produisent, aussi bien d'ailleurs que de l'état des faits dans le monde des blancs et de leurs rapports avec les noirs. La conduite des hommes, qui demandera de plus en plus d'habileté et disons de « qualité », réclame du même coup une meilleure connaissance des comportements, des attitudes et des représentations.

Il faut ajouter qu'une troisième variable influence profondément les « situations » dans lesquelles les problèmes sociaux se posent : c'est la *vitesse de changement* dans un monde où les premières résistances aux transformations sont surmontées par un ébranlement général des traditions ancestrales, tandis qu'un désir très vif de savoir et de progresser se propage, avec l'élan caractéristique du désir chez les néophytes, et que l'accélération mondiale de l'histoire précipite encore le mouvement.

Rapports sociaux de deux races, différence d'état culturel et vitesse de changement, tels sont les faits qu'il faut constamment garder présents à l'esprit dans l'étude des problèmes sociaux indigènes. Ce sont les coordonnées particulières de problèmes analogues à ceux qui peuvent se poser partout ailleurs.

La transformation du monde noir, au contact des hommes de civilisation occidentale, — le passage vers une société nouvelle, — consiste inéluctablement dans une modification des structures mentales, des structures morales et des structures sociales ou, si l'on veut, du système coutumier de représentations, d'attitudes et de comportements. En un moment où l'évolution se précipite, il ne semble pas que les éléments les plus profonds de la personnalité bantoue se modifient véritablement. La formation de la personnalité et du système culturel a des racines plusieurs fois millénaires. Tout ce qui étend aujourd'hui pour la connaissance des faits de biologie humaine le champ des explications écologiques, élargit du même coup les perspectives de l'explication sociologique au sujet de la formation de la personnalité. Et la persistance des traits culturels fondamentaux est attestée dans maints cas après plusieurs siècles de transplantation Outre-Atlantique.

Les noirs sont aujourd'hui en quelque sorte, sur place et collectivement, des immigrants dans la culture occidentale. Vers quels équilibres nouveaux peut évoluer la situation ? Assimilation par substitution progressive de l'héritage occidental à l'héritage bantou ? Renouvellement et croissance du fonds bantou sous l'impulsion du choc ? Absorption au moins partielle de la culture occidentale et fructification du fonds bantou ?

A travers les transformations les plus radicales des conditions

sociales par l'industrialisation et par l'urbanisation (1), par l'amélioration sanitaire, par les modifications de l'alimentation et du logement et par le développement de l'instruction, les coutumes anciennes se relâchent, mais témoignent d'une persistance indubitable.

Le développement de la société indigène a, comme partout, son double point d'appui dans l'accomplissement d'une vie professionnelle et, sur la base des ressources que celle-ci assure, dans l'épanouissement de la famille conjugale.

Mais la formation des hommes au travail comme l'affermissement lent et progressif de la famille conjugale posent, au regard des coutumes ancestrales dans les conditions actuelles, une multitude de problèmes. Jusqu'où peut-on aller à chaque moment avec chance de succès dans les formes nouvelles d'organisation sociale ? Quelles en sont les « techniques » les plus appropriées ?...

L'évolution des conduites des noirs dépend des comportements des blancs à leur égard. On peut dire que tous les problèmes de transformation de la société indigène peuvent s'exprimer indifféremment en terme de conduites des noirs ou de conduites appropriées des blancs à leur égard.

Dans cette seconde perspective, le problème des « relations humaines » entre blancs et noirs prend un relief saisissant. Au travail comme en dehors du travail, il se pose dans les termes habituels compte tenu des trois variables soulignées et du but même de l'œuvre de civilisation. Les rapports entre blancs et noirs sont problèmes *sociaux*, comme tous les problèmes *raciaux*. Les différences raciales introduisent seulement dans les « situations » un *risque* permanent de conflit par une fausse interprétation des heurts les plus banaux de la vie sociale. On est toujours enclin à imputer les désaccords les plus futiles aux différences les plus immédiatement apparentes et les différences raciales sont de celles-là.

A cet égard, on ne peut oublier qu'une certaine propagande pour de bonnes relations raciales est toxique. Les relations raciales sont nécessairement les meilleures, là où l'on a de bonnes relations sociales, comme on les aurait dans les situations correspondantes là où il n'y aurait pas de différences de race. Mais aucun monde de relations humaines ne va sans « tensions » plus ou moins accentuées. Il y a quelque danger pour de bonnes « relations humaines » à polariser l'attention sur les différences de race...

Il faut enfin tenir compte, dans l'évolution de la société indigène, des répercussions qu'a sur elle la transformation du monde des blancs. Les générations successives d'Européens qui viennent s'établir en Afrique sont empreintes plus ou moins par la mentalité dominante en Europe au moment de leur expatriation et restent plus ou moins attachées dans la suite aux attitudes originaires fondamentales,

(1) Un aspect de l'évolution de la mentalité indigène au contact des centres industriels par G. FORTHOMME (à paraître prochainement dans les travaux de l'Institut de Sociologie).

tandis que ces attitudes fondamentales évoluent en Europe. Une première différenciation se produit ainsi. Mais la différence d' « ancienté » en Afrique en produit une seconde. Le fait est plus marquant encore si la mentalité s'est formée en Afrique même par la croissance dans le milieu des enfants et des adolescents. Enfin, des mentalités très diverses se forment par la différenciation des expériences vécues par les Européens selon les « situations » où ils se trouvent placés dans leurs rapports avec les autochtones. D'innombrables facteurs exercent ici leur action : les blancs ont des « horizons » différents. Le fait est bien connu pour ce qui concerne les différenciations régionales. Pour être plus subtil, il n'est pas moins certain, si l'on considère les profondes différences parmi les blancs en ce qui concerne la nature et la fréquence de leurs rapports avec les indigènes. Et ce type de différenciation s'est accru avec la multiplication et la complication de tâches qui mettent les blancs très diversement en rapport avec les noirs.

* * *

Ces simples observations n'ont pas la prétention de tracer un programme de recherches. Mais elles veulent suggérer l'importance d'une investigation méthodique en Afrique dans le champ des sciences sociales. L'Institut pour la recherche scientifique en Afrique Centrale, hautement conçu, a entrepris une œuvre appréciée dans ce domaine, avec l'établissement de son centre des sciences humaines à Astrida dans le Ruanda (1). D'autres initiatives des Universités belges sont en train de se faire jour.

L'importance des recherches de sciences sociales en Afrique est double : à la fois scientifique et pratique.

Elle est d'ordre scientifique, parce qu'on ne peut laisser perdre l'extraordinaire profit que la connaissance des faits sociaux peut en tirer. C'est un enrichissement considérable de la connaissance que procurera l'étude méthodique des problèmes sociaux dans toute une gamme de situations inexplorées. La comparaison des résultats obtenus dans des contextes différents ne manquera pas d'être fructueuse et l'étude sur ce nouveau terrain imposera d'imaginer et d'éprouver des méthodes appropriées.

On peut être assuré aussi que les résultats des recherches de sciences sociales auront une importance pratique en présence de l'évolution accélérée de la société indigène et du danger de perdre le contact. Les recherches aideront à mieux comprendre et guider l'évolution, dans des circonstances qui risquent d'être toujours plus difficiles.

L'Institut de Sociologie de l'Université de Liège entreprend d'établir un centre de recherches à Elisabethville, grâce à la colla-

(1) Dirigé par M. MAQUET.

boration du Centre d'études des problèmes sociaux indigènes (C. E. P. S. I.) et au bienveillant appui du Ministre des Colonies. Le développement de ce Centre, qui constituera une contribution de notre Université à l'œuvre africaine, dans le domaine des sciences sociales, servira du même coup le développement des études sociologiques à Liège.

Sans doute, à côté de la recherche fera-t-il éclore aussi des vocations coloniales dans les domaines d'activité où les sciences sociales peuvent apporter une contribution majeure, que l'on songe, par exemple, aux services de main-d'œuvre indigène, à l'administration des cités ouvrières, aux secrétariats sociaux et à l'éducation des adultes, à la formation professionnelle, à la consultation en matière de relations humaines et d'organisation, à tout l'ensemble des problèmes de « politique sociale »... Mais on ne pourra perdre de vue qu'en tous ces domaines, la formation « technique » indispensable veut d'abord des gens qui ont atteint une vraie « maturité » et que les connaissances scientifiques restent encore peu de chose sans la « qualité » humaine des personnes.

René CLÉMENTS,

Professeur à l'Université.

Les enseignements du droit commercial congolais pour le progrès du droit commercial métropolitain

L'essor industriel et commercial du Congo postule une législation conforme aux aspirations du monde des affaires. Le législateur colonial a fait preuve, à cet égard, d'initiatives méritoires en promulguant des textes qui pourraient servir de modèle au législateur métropolitain. C'est dire qu'avant de dégager le sens d'une action tendant à améliorer le droit commercial du Congo, il faut souligner les leçons que nous avons à retenir des principaux décrets applicables au Congo en matière commerciale.

Les principes de la *commercialité* en droit colonial sont inspirés du droit belge. Ils s'en séparent cependant sur un point essentiel : « Sont commerciales et soumises aux règles du droit commercial toutes les sociétés à but lucratif, quel que soit leur objet, qui sont constituées dans les formes du code de commerce » (art. 3 du décret du 2 août 1913). En Belgique, le caractère commercial de la société tient plus à son objet qu'à la forme adoptée. La conception du code de commerce congolais devrait être introduite en Belgique. Il n'y a guère de contestations sur ce point. Il y aurait au surplus une certaine urgence à concilier le droit colonial et le droit belge sur ce point. Au Congo, les sociétés à objet civil mais à forme commerciale, telles les sociétés exploitant des plantations, les entreprises d'élevage et d'agriculture, sont considérées comme des sociétés ayant un statut commercial. En Belgique, ces sociétés relèveraient néanmoins de la compétence du tribunal civil. Il y a quelque temps, on a vu des sociétés commerciales de droit colonial être écartées des tribunaux de commerce en Belgique sous prétexte que l'ordre public belge s'opposerait à l'ordre public congolais. Voilà bien un problème type où la Belgique n'a rien à gagner sur le terrain économique à chercher querelle sur le plan juridique aux sociétés soumises au droit commercial applicable au Congo.

En matière de *livres de commerce*, le législateur colonial a supprimé l'obligation désuète de tenir un « registre » des copies de lettres,

obligation qui figure encore dans le code belge. Les décrets du 31 juillet 1912 imposent aux commerçants établis au Congo de garder copie des lettres qu'ils envoient, de conserver celles qu'ils reçoivent et de classer régulièrement toute la correspondance. Sans entrer dans la technicité des plans comptables, le législateur colonial se borne à obliger le commerçant à indiquer dans ses livres, *d'après les principes d'une comptabilité régulière*, l'état de ses opérations commerciales et de sa situation de fortune.

De même, en matière de *registre du commerce*, le décret de mars 1951 a introduit des dispositions nouvelles mieux adaptées que les nôtres aux besoins d'information requis par le développement de la vie des affaires.

Autre exemple où le législateur colonial nous a montré la voie, celui de la *lettre de change*. La loi uniforme de Genève a été introduite au Congo dès 1934, alors que le Parlement belge a attendu l'année 1953 avant de se décider à insérer cette loi uniforme dans notre droit national.

De même, en matière de *chèque*, le décret du 10 décembre 1951 a rendu applicables au Congo les dispositions uniformes adoptées à Genève en 1931, alors que le Parlement belge n'a pas encore abordé la discussion d'un projet de loi déposé il y a près de 20 ans.

En se limitant à ces quelques exemples, le commercialiste belge appelé à se demander ce qu'il pourrait apporter au Congo en fait d'améliorations à l'ensemble des règles applicables aux affaires s'interroge avec modestie sur le point de savoir si ce n'est pas le Congo qui lui montre la voie dans le sens d'une meilleure adaptation de la norme juridique aux impératifs du développement industriel et commercial. S'il faut encourager les juristes belges à approfondir le système légal en vigueur au Congo, c'est sans doute plus pour en tirer des enseignements profitables à la métropole que pour suggérer des réformes au législateur colonial.

Il est cependant un domaine du droit commercial, celui des *sociétés*, où ce législateur serait bien inspiré en mettant à l'étude une certaine amélioration des mécanismes juridiques. Le décret du 27 février 1887, pris à une époque où l'exploitation des richesses naturelles du Congo n'était qu'à ses débuts, formule en son article 6 le principe suivant : « Nulle société par actions à responsabilité limitée ne » pourra se fonder au Congo qu'après avoir été autorisée par décret ». Comme seules les sociétés « légalement reconnues » constituent des individualités juridiques distinctes de celles des associés, il en résulte pratiquement que la constitution d'une société à responsabilité limitée et à personnalité juridique distincte de celle des associés repose, comme c'était le cas en Belgique avant 1873, sur un acte du pouvoir exécutif (On admet en effet que, dans ce cas, le terme « décret » signifie « acte du pouvoir exécutif »). Cette exi-

gence s'étend aux sociétés coopératives ⁽¹⁾ et aux associations sans but lucratif, ces dernières ne jouissant d'aucun statut comparable à celui que leur confère en Belgique la loi de 1921. Sur ce point essentiel, celui de l'octroi de la personnalité juridique, il est vraisemblable que les principes de liberté ne puissent être intégralement adoptés au Congo. En tout état de cause, il s'agit là d'un problème à mettre à l'étude.

Enfin, dans certains domaines relevant du droit économique, le législateur colonial sera sans doute appelé à compléter le nombre déjà impressionnant de décrets et d'ordonnances en la matière. Citons, à titre d'exemple, la structure des banques de dépôts et la vente à tempérament, où une réglementation appropriée apparaît souhaitable.

Ch. DEL MARMOL,

Chargé de cours à l'Université.

(1) Nulle société coopérative ne pourra se fonder au Congo qu'après avoir été autorisée par le Gouverneur général ou le Vice-Gouverneur désigné par lui. (Décret du 23 mars 1921).

Les professions universitaires et leur rôle dans l'édification du Congo

On ne peut qu'applaudir au projet de l'Association des Amis de l'Université de Liège de consacrer une étude aux rapports des universités et particulièrement de la nôtre avec le Congo.

Ce projet vient à son heure. Le voyage récent du Roi a mis le Congo au premier plan. Ses résultats les plus marquants me paraissent être les suivants :

1^o En suivant les étapes de ce voyage beaucoup de Belges ont découvert le Congo, sa géographie, sa population, ses multiples aspects, ses ressources, l'effort accompli par la Belgique.

2^o L'accueil fait au Roi a démontré que, dans l'ensemble, la Belgique poursuit son œuvre au Congo dans la paix, dans la dignité, dans l'union des races. Certes nous avons eu le privilège d'être représentés par un Prince dont la bonne grâce et le comportement ont fait merveille, mais s' imagine-t-on que le voyage eût été une pareille apothéose si Blancs et Noirs vivaient constamment dans une atmosphère d'hostilité réciproque ?

Il faut donc s'attendre à ce que la jeunesse universitaire tourne de plus en plus ses regards vers le Congo. Nous lui devons dès lors des éclaircissements.

Ma qualité d'ancien Colonial m'autorise, dit-on, à formuler d'abord quelques considérations générales et à interroger le passé sur le rôle joué par les professions libérales au Congo.

Répondons de suite que dans aucun pays du monde une grande œuvre ne peut s'accomplir sans la collaboration des élites et spécialement des professions libérales.

L'occupation et la pacification de l'immense Congo requit dès le début la présence de nombreux officiers belges. Leur nom est inscrit au Congo sur beaucoup de tombes anciennes. Inclignons-nous ici avec respect.

Dans un autre ordre d'idées, je décevrais la grande majorité des coloniaux si je laissais de côté les missionnaires dont la plupart peuvent, eux aussi, revendiquer une culture universitaire. C'est à eux surtout qu'il incombait de faire pénétrer dans la masse les prin-

cipes essentiels de notre civilisation. D'autre part, pendant longtemps, l'Etat trouva son profit à leur confier l'instruction des indigènes. Léopold II, ce grand réaliste, savait ce qu'il faisait en signant en 1906 sa convention avec le Saint-Siège : il s'assurait à bon marché des instituteurs qui ne rentraient en congé que tous les dix ans; de là, dans les missions, un esprit de suite qui se rencontrait rarement dans les administrations coloniales. Ce sont des vérités qu'il faut reconnaître quelles que soient les vertus d'une formule différente applicable aujourd'hui.

Qui s'aviserait de discuter les services rendus par les médecins au Congo ? Il fallait jadis une âme bien trempée aux Européens pour se décider à faire carrière dans ce pays tropical ravagé par la malaria, l'hématurie, la dysenterie. Aussi le résident perdu dans la brousse accueillait-il comme le Messie le médecin qui, par des petits sentiers indigènes ou à travers les marais, accourait pour le soigner. Si aujourd'hui on ne prononce plus le nom de ces maladies, si les Européens de tout âge ne courent guère plus de risques au Congo que dans leur pays d'origine, il faut en rendre grâce à la science médicale, au service de l'hygiène. Bien entendu, la population indigène en a bénéficié aussi bien que la population européenne. Il suffit de penser aux hôpitaux pour noirs créés dans tout centre important, aux innombrables dispensaires où se pressent les indigènes des villages, à l'action accomplie par des institutions comme le Foréami, œuvre placée sous le patronage de la Reine Elisabeth, par la Fomulac et le Cemubac, ces deux dernières institutions ayant été fondées par deux de nos Universités.

Le Congo est devenu un grand pays industriel. Il a fallu des spécialistes pour reconnaître les richesses cachées dans le sol, pour les extraire ensuite et les traiter sur place. C'est à l'art de nos ingénieurs que sont dus les nombreux chantiers, les usines qui parsèment le pays, l'exploitation des chutes d'eau, le réseau des chemins de fer, etc...

Le Congo est demeuré aussi un pays agricole. Ici encore l'esprit d'initiative des colonisateurs a obtenu d'heureux résultats. Avant notre arrivée les indigènes ne récoltaient ni un gramme de coton, ni un gramme de caoutchouc, ni un gramme de café; sauf dans le Ruanda-Urundi le gros bétail était inconnu. Tout est bien changé grâce à la persévérance des Européens. Inutile de dire que ces Européens furent avant tout des agronomes. Il y a, en ce domaine, des noms qui sont familiers aux Coloniaux : le nom du Professeur Leplat, l'initiateur de la culture du coton et de l'Inéac (l'Institut national pour l'Etude Agronomique du Congo Belge).

Convient-il de citer aussi les juristes ? J'hésite un peu car ici je suis orfèvre. Et pourtant un Etat ne peut se prétendre civilisé si, sur son territoire, la justice n'est pas rendue par des magistrats indépendants. Les justiciables ne se sentent à l'aise que s'ils sont appelés devant des tribunaux qui peuvent certes se tromper mais

qui n'ont de compte à rendre à personne. Je n'ai pas à apprécier le présent. Je sais cependant que, dans le passé, Léopold II, le maître absolu de l'Etat Indépendant du Congo, se fit un devoir de respecter l'indépendance de la justice. Il s'en trouva bien car les puissances étrangères, au plus fort de leurs démêlés avec le Roi-Souverain, ne songèrent jamais à traiter le Congo comme un pays de capitulations, c'est-à-dire comme un pays où les traités les autorisaient à créer leurs propres tribunaux afin de juger leurs nationaux. Déjà à cette époque les tribunaux congolais s'étaient assurés une solide réputation d'indépendance. C'est ce que reconnut la fameuse Commission envoyée en 1905 pour faire une enquête sur la situation au Congo. La justice est donc un métier intéressant à adopter au Congo non seulement dans la magistrature mais dans le barreau, sans compter les perspectives ouvertes aux juristes dans les administrations, dans le contentieux des sociétés, etc...

Comme on le voit, les professions universitaires ont de beaux états de service au Congo. Rien ne permet d'affirmer qu'à l'heure actuelle les jeunes ne suivent pas les traditions établies par leurs aînés.

Il va de soi que l'Université de Liège a été bien représentée dans toutes les disciplines. Je ne puis entrer dans les détails. Ce n'est pas sans émotion pourtant que je rappelle le souvenir d'un de nos anciens maîtres, le professeur Gérard Galopin qui, partisan convaincu du Congo à une époque où le scepticisme était général, orienta de nombreux élèves vers la magistrature congolaise : les Waleffe, les Gohr, les Louwers, les Rutten, les Grenade, les Sohier firent honneur à notre Université.

Il y a bien d'autres choses à dire aux futurs coloniaux.

Tout d'abord qu'ils ne doivent pas se laisser influencer par la vague d'anticolonialisme qui, depuis la guerre, envahit le monde. Cette vague s'est élevée si haut que beaucoup d'Européens en viennent eux-mêmes à douter de l'Europe, de la civilisation occidentale, de la légitimité de la colonisation. Un pareil défaitisme exaspère les coloniaux.

Tâchons de rassurer les jeunes qui hésitent à associer leur vie à une œuvre prétendument néfaste et invoquons brièvement quelques arguments basés sur l'histoire et conformes, semble-t-il, au simple bon sens :

1^o Commencée au 15^e siècle, la colonisation a eu le grand mérite d'établir le contact entre tous les continents qui forment le monde. Ce n'est pas un ressortissant des nations coloniales mais un historien suisse, d'une haute intégrité intellectuelle, G. de Reynold, qui a écrit : « ... La mission de l'Europe fut de relier et de découvrir. » Elle a relié entre eux en même temps qu'à elle-même les compartiments jusqu'alors isolés de l'ancien monde. Elle a découvert

» le nouveau Monde et, en le colonisant, elle l'a relié non seulement
» aussi à elle-même, mais encore elle l'a fait entrer dans l'histoire...
» Le créateur de l'unité mondiale, c'est l'homme blanc (1) ». Grâce
à la colonisation, des richesses qui restaient inexploitées à cause
de l'ignorance ou de l'indolence des habitants primitifs sont entrées
dans le patrimoine commun de l'humanité pour le plus grand bien
de tous les peuples, y compris celui des peuples colonisés, et pour
le plus grand bien de toutes les classes de la population. Rappelons-
nous notre misère lorsque brusquement, pendant la guerre, nous
fûmes privés des produits exotiques : plus de café, plus de thé,
plus de coton, plus de laines d'Australie, plus de fruits tropicaux,
bananes, dattes et... quelle horreur ! plus de chocolat.

2° Il serait vain de prétendre que l'occupation coloniale n'a donné
lieu à aucun abus. Léopold II disait : On ne colonise pas avec des
enfants de cœur. Il convient cependant de ne pas s'incliner devant
des absurdités. Souvent nous lisons : il est plus que temps de mettre
fin au régime du pacte colonial. Ceux qui s'expriment ainsi ne savent
pas de quoi ils parlent. Le régime du pacte colonial consistait à
réserver exclusivement à la métropole le commerce avec les colonies.
Il a disparu depuis longtemps. Le Congo a donné l'exemple puisé,
dès l'origine, les marchandises étrangères y entrèrent au même tarif
que les marchandises belges. Je suppose d'ailleurs que les indigènes
congolais ont retiré leur profit de notre présence. Renvoyons ici
aux récits de nos explorateurs et des premiers missionnaires :
pendant des millénaires l'Afrique Centrale a été plongée dans la
plus sombre barbarie. Aujourd'hui...

3° Il est inadmissible de proclamer la faillite de l'Europe et de la
civilisation occidentale. Cette civilisation se caractérise par le chiffre
et par la qualité de ses élites. Grâce à ces élites, après les éclipses,
après les catastrophes, après les guerres, la raison reprend ses droits
et l'aspiration de tous vers le progrès permet de ne jamais désespérer.
Dans l'ordre industriel faut-il donner en exemple la renaissance
de l'Allemagne ? Au surplus le rôle bienfaisant de la civilisation
occidentale dépasse largement les limites de l'Europe. Les Amérique
et l'Australie ont été peuplées en grande partie par des Européens
et se réclament de la civilisation occidentale. Ces pays sont-ils en
décadence ?

4° L'homme n'est pas une machine et ne vit pas seulement de pain.
Depuis de longs siècles l'Europe a exercé une influence de premier
ordre dans le domaine de la pensée et de l'art. C'est là un capital
dont le monde profite encore aujourd'hui. Si un cataclysme jetait
dans le néant les œuvres magnifiques accumulées par les siècles

(1) G. de REYNOLD, L'universalité de l'histoire. *Revue des Hommes et des Mondes*,
octobre 1949.

sur le sol de la petite Europe, la perte serait irréparable pour l'humanité tout entière. Quel est le continent qui peut en dire autant ?

Un Européen peut donc se présenter partout le front haut, mais c'est le cas de le dire : noblesse oblige. Le jeune homme qui veut faire carrière au Congo doit être conscient de ses devoirs et de ses responsabilités.

Il ne lui sera pas permis en premier lieu d'être médiocre dans l'exercice de sa profession. Surtout s'il est engagé dans une profession libérale, le colonial est appelé rapidement à remplir des fonctions de direction. Souvent aussi il sera livré à lui-même et il aura à prendre des décisions qui ne souffrent aucun atermoiement. Je pense ici au jeune magistrat, à l'administrateur territorial isolé dans un poste lointain, au jeune médecin qui travaille en brousse, à l'ingénieur attaché à la construction d'un chemin de fer, d'un pont, etc... Ajoutons que tout le monde travaille au Congo et qu'en général, on est jugé d'après ses mérites. C'est dire que, contrairement à ce que pensent beaucoup dans la métropole, n'importe qui n'est pas bon à n'importe quoi au Congo. Les ratés et les « laissés pour compte » de l'Europe n'ont aucune chance de réussir en Afrique. D'ailleurs tous les employeurs sont assaillis actuellement de demandes d'emploi au Congo. Ils peuvent se permettre d'opérer une sélection et, comme la dépense qu'entraîne l'engagement de tout européen représente une petite fortune, ils ont l'obligation d'être sévères.

On ne saurait cependant se contenter des qualités professionnelles. Par le fait qu'il embrasse la carrière coloniale, un jeune homme contracte aussi des devoirs vis-à-vis de la communauté tout entière.

Dans un pays où le chiffre de la population autochtone dépasse de loin celui de la population européenne, où les Européens remplissent des fonctions de direction, où par conséquent ils sont le point de mire des indigènes, leur comportement privé a une grande importance. A ce point de vue le Congo est une grande maison de verre. L'Européen qui commet des excès de boisson, les individus ou les ménages qui commettent des extravagances ou qui donnent le spectacle de leurs dissensions sont vite repérés et alors c'est tant pis pour le prestige de l'Européen en général. On ne demande certes pas aux Coloniaux d'être des surhommes, mais tout européen qui compromet sa dignité vis-à-vis des indigènes doit savoir qu'il engage nettement sa responsabilité envers la race à laquelle il appartient.

Est-ce tout ? Evidemment non.

Le Congo est en pleine évolution. Le temps n'est plus où tout Européen pouvait se considérer vis-à-vis des indigènes comme un grand seigneur. L'activité belge en Afrique a porté ses fruits. L'instruction des natifs s'est développée à tous les degrés : au degré primaire, au degré secondaire et même à l'échelon universitaire. Il convient d'admirer la rapidité avec laquelle beaucoup de Congolais

se sont élevés dans la voie de la civilisation. Certains d'entre eux siègent à côté des Européens dans les conseils du Gouvernement. Les Européens trouvent en eux des auxiliaires pour leurs tâches les plus délicates. Une classe moyenne s'est créée au Congo.

Certes l'évolution est loin d'être achevée et il serait contraire à l'intérêt des Congolais de les abandonner à eux-mêmes. Néanmoins la raison commande aux résidents européens de reconnaître cette évolution et, dès lors, de s'abstenir de toute parole dédaigneuse ou injurieuse pour la race autochtone.

On peut demander à des universitaires de ne pas se borner à une attitude négative et leur conseiller de s'intéresser efficacement au développement de la race même en dehors du service. Si, le plus vite possible, ils se mettent au courant de la langue indigène, ils entreront plus largement en communication avec leurs subordonnés, avec leurs serviteurs, avec les ménages de ceux-ci. S'ils participent aux œuvres sociales fondées en faveur des indigènes, s'ils les soutiennent tout au moins, ils renforceront la bonne entente qui doit régner entre les deux races. Ils ne s'acquitteront d'ailleurs ainsi que d'une dette de reconnaissance : comment les entreprises belges pourraient-elles vivre sans le concours de centaines de milliers d'indigènes ?

Il va de soi que les recommandations qui précèdent sont aussi bien valables pour les ménages européens que pour les individus isolés.

Je termine ici mes réflexions. J'espère qu'elles ne décourageront aucun candidat sérieux. D'avance les futurs coloniaux seront mes amis. On doit la vérité même et surtout à ses amis.

Fernand DELLICOUR,

Procureur Général Honoraire du Congo belge,
Professeur émérite de l'Université.

L'avenir de l'Afrique belge et les sciences

Coloniser, c'est à la fois mettre en contact des groupes humains d'origine ethnique différente et mettre en valeur pour le profit commun de ceux-ci le sol et le sous-sol. Aussi, la politique coloniale embrasse-t-elle tous les problèmes relatifs aux territoires d'outre-mer, qu'ils soient d'ordre politique et administratif, économique, social, intellectuel et moral. Et la rare complexité de ce vaste ensemble dont les composantes sont étroitement interdépendantes est encore soulignée par les caractéristiques du cadre physique et humain qui est tellement différent du nôtre. Etablir une doctrine et une méthode coloniales de valeur éprouvée est donc loin d'être chose aisée; des hésitations, voire des erreurs en contrarient fatalement l'élaboration; ces faux pas sont non seulement dommageables pour les finances publiques mais de plus, ils compromettent la collaboration loyale et consciencieuse des autochtones à l'œuvre de colonisation, qui est l'élément essentiel du progrès du pays.

Pour réduire ces risques au minimum et pour être pleinement fructueuse, la politique coloniale doit donc rejeter résolument toute improvisation et s'appuyer sur une connaissance approfondie du milieu physique et humain. Elle doit avoir une base scientifique. Evidemment, l'ère coloniale, à ses débuts, n'offre généralement pas aux savants et aux techniciens la possibilité de se livrer à leurs recherches dans les conditions favorables; dans un pays inconnu, peuplé d'indigènes primitifs ou hostiles, il faut d'abord créer des postes et des voies d'accès, susciter les activités économiques capables de fournir dès que possible au Trésor les ressources indispensables, apprivoiser les natifs pour qu'ils soient eux aussi les artisans de l'amélioration de leurs conditions matérielles et morales d'existence.

Le Congo, situé au cœur des ténèbres de l'Afrique Centrale, était particulièrement désavantagé à cet égard. Toutefois, malgré ces circonstances défavorables, la clairvoyance du Roi-Souverain l'amena à créer dès les premières années de l'Etat Indépendant des centres de recherche scientifique dans le domaine de l'agronomie et de la médecine. Lorsque le Congo fut devenu colonie belge et que son développement s'affirma d'année en année aussi bien dans le secteur de l'économie qu'au point de vue de l'organisation admi-

nistrative, des missions scientifiques envoyées par la métropole vinrent périodiquement soutenir et amplifier l'activité des centres locaux de recherches, dus à l'initiative du gouvernement ou des entreprises privées.

A l'heure actuelle, l'Afrique belge s'affirme comme une des plus étonnantes réalisations de l'époque contemporaine. Dans un continent qui connaît çà et là de graves remous politiques et sociaux, elle apparaît comme une oasis de paix où les efforts conjugués des blancs et des noirs en assurent de façon rationnelle l'exploitation des richesses naturelles et créent pour tous un bien-être sans cesse accru. Ces heureux résultats d'une économie florissante permettent au gouvernement d'aider efficacement les missions chrétiennes, dont l'œuvre civilisatrice, loin de se limiter à l'évangélisation, multiplie jusque dans les coins les plus reculés de la brousse et de la forêt, les œuvres éducatives et les activités médico-sociales. Le concours de toutes les bonnes volontés aboutit ainsi à consacrer la promotion des Africains sur tous les plans et celle-ci s'affirmera encore quand l'élite qui se prépare dans les centres universitaires fonctionnant déjà ou à la veille d'être créés viendront encadrer largement les masses autochtones, urbaines ou rurales.

Le Congo belge est en grande partie redevable des progrès impressionnants accomplis dans tous les domaines non seulement à sa politique généreusement humaine mais aussi à la recherche scientifique et aux études techniques, auxquelles nos Rois ont manifesté une sollicitude agissante et qui sont largement subsidiées par les pouvoirs publics, les milieux universitaires de Belgique et le secteur privé. Toutes les disciplines scientifiques ont été invitées à participer à cette grande œuvre humaine qui a pour objet de lutter contre les épidémies et les endémies tropicales, d'étudier les sols qui peuvent être cultivés et d'en augmenter la fertilité, de perfectionner les espèces végétales et animales, d'aider par les travaux géologiques et minéralogiques l'industrie minière, d'étendre et de perfectionner les moyens de transport et les voies de communication, de fournir des solutions au problème de l'alimentation en eau, de l'amélioration de la navigation, de l'équipement hydro-électrique destiné d'une part à procurer la lumière aux cités et aux villages et d'autre part à utiliser dans la métallurgie l'énergie produite, de se pencher avec un intérêt compréhensif sur les civilisations négro-africaines afin qu'elles s'adaptent sans s'adulterer à la fois à l'organisation politique et administrative et à l'économie moderne, et qu'ainsi, les cultures européenne et africaine puissent voisiner de façon harmonieuse et durable.

Pendant longtemps, la recherche en Afrique belge a procédé en ordre trop dispersé : les savants et les techniciens coloniaux, isolés dans leurs laboratoires ou leurs stations d'essais et les missions scientifiques venues de Belgique n'avaient pas d'occasions suffisantes de confronter les conclusions de leurs travaux. Il n'existait

pas non plus de plan d'ensemble classant par ordre d'importance les questions à étudier. Il manquait en fait un organisme scientifique à compétence générale capable d'inspirer et de sérier les investigations et les études, d'envoyer sur place des chercheurs de toutes spécialités et de coordonner leurs travaux. Cette lacune a été heureusement comblée par la création en 1947 de l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique Centrale (I. R. S. A. C.) dont l'activité dans l'étude du milieu physique, humain et biologique se déploie en liaison avec les services gouvernementaux et les autres institutions scientifiques déjà existantes.

Le centre principal de l'I. R. S. A. C. est installé à Lwiro, au Kivu, à proximité de Bukavu où la Commission de Coopération Technique en Afrique du Sud du Sahara (C. C. T. A.) et le Conseil Scientifique Africain, ont installé un secrétariat conjoint « on the spot », l'autre ayant son siège à Londres.

La C. C. T. A. groupe les pays ayant des responsabilités en Afrique noire : France, Fédération Rhodésie-Nyassaland, Grande-Bretagne, Portugal, Union Sud-Africaine et Belgique dans le but d'assurer leur coopération sur le plan strictement technique. A cette fin, elle organise notamment des Conférences périodiques, régionales ou interafricaines; des colloques et des réunions de spécialistes; elle administre aussi le Fonds interafricain de la recherche et la Fondation interafricaine d'échanges de chercheurs et de techniciens. Le C. S. A. qui est composé de personnalités scientifiques éminentes appartenant aux pays membres de la C. C. T. A. a pour mission d'éclairer celle-ci sur les possibilités d'application de la science à la solution des problèmes africains.

La recherche scientifique en Afrique Centrale va disposer bientôt de deux nouveaux points d'appui d'importance. En effet, « Lovanium » situé aux portes de la capitale congolaise et l'Université d'Etat qui verra bientôt le jour à Elisabethville seront, comme leurs promoteurs l'entendent, non seulement des centres de haut enseignement où noirs et blancs se cotoyeront fraternellement, mais leurs laboratoires, leurs séminaires et leurs bibliothèques parfaitement équipés, ne négligeront pas, bien au contraire, le champ de l'investigation et de l'étude dans tous les domaines.

A un moment où — il faut s'en féliciter — la Belgique toute entière et plus spécialement ses milieux universitaires manifestent de plus en plus d'intérêt pour le Congo, les Centres de l'I. R. S. A. C. et de l'Institut des Parcs Nationaux sont des lieux d'accueil rêvés pour les professeurs, les agrégés et les préparateurs venus de Belgique qui voudraient poursuivre leurs recherches en milieu africain. Des jeunes gens venant de terminer leurs études universitaires et qu'une saine curiosité attire vers l'Afrique, ou les étudiants qui préparent un mémoire, portant sur un sujet colonial, trouveraient eux-aussi dans ces foyers de culture scientifique surgis en plein Equateur un milieu de travail parfait.

Ainsi dans ce Congo, si abondamment pourvu de richesses naturelles, le génie créateur et les patientes investigations, la technique la plus moderne et le travail manuel étroitement associés préparent les voies à un monde nouveau, d'une réelle puissance économique et dans lequel les hommes blancs et noirs atteindront un niveau de vie de plus en plus élevé. Mais ce Congo de l'avenir ne peut se satisfaire de la seule conquête du bien être matériel. Il doit encore assurer au maximum le développement culturel et spirituel de ses habitants, leur donnant ainsi la possibilité de s'imprégner de toutes les grandes valeurs humaines.

A la réalisation de cette tâche immense mais combien noble et passionnante, tous les universitaires belges sont conviés. Qu'ils soient médecins, juristes, sociologues, ingénieurs, économistes, pédagogues, etc... un vaste champ d'action leur est ouvert dans ce continent africain qui entièrement remodelé par la colonisation connaît en quelque sorte une nouvelle création.

Nous nous plaisons à souhaiter que l'Université de Liège qui compte déjà pas mal des siens dans ce Congo qui fait la grandeur de la Belgique, soit représentée là-bas, au cours des années à venir, par des contingents plus étoffés encore. Et ce qui serait pour notre *Alma Mater* un enviable fleuron serait d'avoir la féconde audace d'installer en terre africaine, à l'égal des Universités de Louvain et de Bruxelles, un témoignage tangible et permanent de sa vitalité qui se traduirait dans une Fondation scientifique. Vouée à l'une ou l'autre branche de la recherche, pareille Institution associerait nos laboratoires et nos séminaires à l'œuvre de civilisation en Afrique belge. Loin d'appauvrir l'Université mère, en argent et en hommes, la Fondation, en provoquant des échanges répétés de chercheurs entre Liège et le Congo alimenterait ainsi un fructueux échange de richesses intellectuelles, elles mêmes créatrices de biens matériels et moraux.

Ainsi, en participant sous une forme ou sous une autre à ce grand mouvement de progrès intégral qui anime l'Afrique belge, et qui tend à augmenter de plus en plus le potentiel de celle-ci en biens de consommation et en services d'ordre social et moral, les universitaires liégeois pourraient satisfaire leurs légitimes ambitions en même temps qu'ils accroîtraient encore par leur valeur et par leur nombre le prestige de l'*Alma Mater* qui les a formés.

J. VANHOVE,

Inspecteur Royal des Colonies,
Chargé de cours à l'Université.

Ce que l'Université peut attendre de la création d'un établissement d'enseignement supérieur au Congo belge et comment elle doit y collaborer

Un arrêté royal, daté du 22 décembre, vient de désigner, parmi les professeurs des quatre Universités belges et des Ecoles assimilées, les Président, Vice-Présidents et Membres du Conseil d'Administration de l'Université officielle du Congo belge. Elle sera installée dans l'est du territoire, vraisemblablement à Elisabethville.

Cet arrêté achève symboliquement l'édification de l'échafaudage de l'enseignement officiel au Congo et au Ruanda-Urundi (territoire sous tutelle belge), enseignement conçu, depuis quelques années, aux degrés primaire et moyen, tant pour les jeunes coloniaux blancs que pour les indigènes. Par là, l'Etat belge commence à remplir dans le domaine de l'Instruction publique, la mission éducative et émancipatrice qui est assurément la sienne.

A Kimuenza, c'est-à-dire à une vingtaine de kilomètres de Léopoldville, un enseignement universitaire a commencé à fonctionner en octobre 1954. L'initiative en revient à l'Université catholique de Louvain. L'enseignement est à base confessionnelle; il est largement subsidié par l'Etat. Il peut donc paraître superflu d'épiloguer sur le point de savoir si le degré de culture actuellement atteint par les indigènes au Congo belge justifie ou non la création d'un établissement d'enseignement à l'échelon universitaire. On a dit, à ce propos, que le niveau culturel de la population tout entière (ne nous méprenons pas, c'est avant tout des noirs qui fréquenteront l'Université officielle) devait d'abord être relevé et l'on a exprimé la crainte que pareille Université risquerait actuellement de n'avoir pas de lien avec la vie collective de la population. Chacun conviendra qu'il y a là des problèmes connexes et que les enseignements primaire et moyen (il n'y a pas d'instruction légalement obligatoire au Congo, comme d'ailleurs pas d'état civil) devront être suffisamment étalés en surface et en profondeur pour qu'ils constituent vraiment une base solide à l'édifice supérieur. D'autres préconisent la création sans délai de Centres universitaires et demandent si des Centres universitaires

n'ont pas pu vivre et se développer au Moyen Âge et à la Renaissance et s'il a fallu attendre que les masses populaires de l'Europe occidentale aient atteint le niveau culturel souhaitable ? Cette comparaison est sans doute inspirée par une conception généreuse, désintéressée et humanitaire de notre œuvre civilisatrice en Afrique centrale, mais elle ne tient pas compte de l'influence du temps. Les centres de hautes études du Moyen Âge et de la Renaissance agissaient sur l'élite habitant l'Europe entière et l'instruction progressive des masses, déjà plus évoluées d'ailleurs que celles d'Afrique, s'est faite après des délais infiniment plus longs que celui qui nous sépare de l'entrée des premiers Belges au Congo, jusque là inaccessible. Les premiers colonisateurs — et l'on conviendra que leurs objectifs civilisateurs pour les noirs étaient dans les premiers temps assez différents de ceux de nos contemporains — sont entrés en Afrique, il y a huit décades à peine !

Il est pourtant certain que, dans dix ou dans vingt ans, le problème de l'organisation des enseignements se posera encore comme il se pose aujourd'hui. A ces époques, comme aujourd'hui, le problème est et sera d'ordre politique. Sa solution dépend et dépendra de la structure scolaire intérieure de la Belgique africaine. Il dépend dès maintenant des engagements pris par notre pays sur le plan international. Or ceux-ci sont formels : en 1952, devant la Commission de tutelle de l'O. N. U., le Gouvernement belge a pris l'engagement de créer un enseignement de niveau universitaire et personne, en Afrique, qu'il soit de droite ou de gauche, qu'il soit colon, fonctionnaire ou homme d'affaires, de race blanche, ou qu'il soit évolué ou semi-évolué de race noire, ne permettrait que cet engagement international ne soit pas respecté. Nul n'admet en Afrique que le principe de la création d'une Université officielle soit mis en discussion.

D'ailleurs, soyons assurés que, sur cet immense territoire, les quatorze millions de noirs qui peuplent le Congo belge et le Ruanda-Urundi (4 millions à lui seul) dégageront avant peu d'années une élite numériquement importante qui sollicitera les avantages spirituels et matériels des cultures universitaires. Lovanium avait, en 1953-1954, seize élèves noirs inscrits dans l'année préparatoire à l'entrée de ses Facultés universitaires : onze réussirent. Quand le Ministre Buisseret posa la première pierre de l'Université catholique de Kimuenza (octobre 1954), il y en avait 29 inscrits dans l'année préparatoire (la deuxième depuis le début) dont les examens finaux ont été passés en juillet 1955. Par ailleurs, les résultats obtenus pour la première année de candidature en sciences naturelles (sept étudiants dont deux blancs) et pour la première année de candidature préparatoire au droit (quatre étudiants) furent réellement satisfaisants, d'après les interrogateurs dont certains étaient des Collègues de notre Université que le Recteur de Lovanium avaient invités sur proposition du Ministre des Colonies.

Il est visible d'ailleurs pour le touriste le plus superficiel — à six ans de distance en deux voyages, on s'en rend compte — qui fait le périple du Congo que, placée à notre contact, la race noire, du moins celle des villes (centres extracoutumiers) et celle qui vit le long des grandes routes, est sortie de sa somnolence et se trouve en pleine transformation. Des esprits généreux et enthousiastes voient déjà le moment proche où la Société noire aura franchi d'un bond les distances qui les séparent des Sociétés blanches et se sera assimilée une culture qui est pour nous le fait longuement mûri d'une évolution plusieurs fois centenaire. Ils voient déjà les noirs embrassant les carrières libérales les plus représentatives de notre civilisation : Docteurs en droit (et les noirs évolués du Congo belge savent que le Docteur en Droit y est maître !), pédagogues, ingénieurs, chimistes, médecins, etc.

Il est certain qu'il y a une minorité qui a le goût et le désir de s'instruire. Ils sentent que c'est par là qu'ils amélioreront leur standing matériel de vie. Ils aspirent à avoir de bonnes écoles où de bons éducateurs leur apprendront à parler correctement la langue du blanc.

Même plus ou moins évolués, disons prêtre, auxiliaire médical, clerc, les noirs restent souvent encore primitifs dans leurs réactions vis-à-vis des blancs. Peu importe de savoir si les coloniaux blancs ne sont pas, en grande partie, responsables de ces complexes d'infériorité. S'ils sont en général confiants et dociles, même capables de vouer au blanc, qui a capté sa confiance, des sentiments d'attachement simples et forts, qui sont comme la transposition de ceux que leurs ancêtres vouaient au chef du clan, même des évolués qui ont fait parfois treize ou quatorze années d'études scolaires révèlent facilement les limites de la maîtrise d'une personnalité encore mal affirmée. Merveilleux de mémoire, de précision, ayant des dons d'observation et une habileté manuelle remarquables, ils restent trop souvent incapables d'initiative et sans aucune capacité d'abstraction. On trouve peu d'échos quand on leur parle de science pure, de fraternité universelle, voire simplement de sens social.

La formation du caractère — plus peut-être que la formation technique — devra être fort améliorée si nous ne devons plus craindre une soudaine disparition du sens de la responsabilité personnelle, si nous ne voulons pas que des médecins, des ingénieurs, des administrateurs indigènes, que nous aurons instruits — sinon formés — et que nous aurons placés en fonction, isolés en brousse, retournent à la sauvagerie primitive. C'est dans ce domaine que se perçoit l'obligation d'une homogénéité de nos méthodes d'éducation et d'instruction qui ne peuvent se satisfaire à distribuer, purement et simplement, des connaissances.

La création de l'Université officielle du Congo belge a fait l'objet de longs échanges de vues qui ont été l'objectif principal de nombreuses séances de la Commission consultative du Ministère des Colonies qui, créée fin 1954 par arrêté royal, est dénommée « *Conseil supérieur de l'Enseignement* ». Elle est présidée par le Prof. Barzin, ancien Recteur de l'Université de Bruxelles. C'est approximativement le projet de décret de création de l'Université officielle, mis au point par le Conseil supérieur, qui a été adopté et consacré, par arrêté royal, il y a quelques jours. A cette différence près pourtant que, comme cela se fait à Liège et à l'inverse de ce qui se fait à Bruxelles, le Recteur de l'Université congolaise, chef de l'exécutif, est en même temps Président du Conseil d'Administration siégeant lui dans la métropole.

Le Recteur actuellement désigné est le Prof. Walter Bourgeois de la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Bruxelles; notre pro-recteur, le Prof. Campus, en est le premier Vice-Président. Outre un second vice-président gantois, le Conseil d'Administration se compose de deux délégués de chacune des Universités métropolitaines, d'un délégué de la Faculté polytechnique de Mons, de chacun des Instituts agronomiques de l'Etat à Gand et à Gembloux, ainsi que de chacune des Ecoles de Médecine vétérinaire de Gand et de Cureghem — en tout seize personnes, plus un secrétaire du Conseil. Les deux délégués de notre Université sont notre Collègue Swings et moi-même.

Outre le *Conseil d'Administration*, qui siège à Bruxelles, les autorités académiques sont : 1) *Le Conseil Académique*, c'est-à-dire l'ensemble des professeurs ordinaires et extraordinaires de l'Université au Congo même qui a son secrétaire propre. 2) *La Commission administrative* qui siège, elle aussi, à la Colonie et réunit outre le Recteur, le pro-recteur et les doyens de Faculté, les représentants des Ecoles, Instituts et Centre interfacultaires, deux professeurs élus par le Conseil Académique et deux à quatre personnalités choisies pour leur compétence en dehors de l'Université. 3) *Le Pro-Recteur*. 4) *Les Doyens de Faculté*.

La structure que je viens d'évoquer est essentiellement basée sur la dualité des deux conseils dont l'un siège à Bruxelles, l'autre au Congo et est l'agent exécutif. *Le Conseil d'Administration* fait les propositions pour la nomination des professeurs et du personnel scientifique de carrière, comprenant notamment, chefs de travaux, conservateurs et bibliothécaires. Si le Ministre ne se rallie pas aux propositions faites par le Conseil, il doit s'entourer de garanties dûment fixées par l'Arrêté. Outre ces propositions, le Conseil d'Administration décide de toutes les questions académiques et administratives (création des Facultés, Ecoles, etc.). Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des fins poursuivies par l'Université. Il arrête le règlement organique de l'Université, etc...

La Commission administrative a toutes les attributions tendant à assurer la bonne marche de l'Université; elle en administre le patrimoine, dispose des crédits lui confiés, arrête par ordre de priorité la liste des travaux de construction et d'aménagement pour lesquels elle exerce les droits de maître de l'ouvrage, etc...

Dans ses études relatives au décret organique de l'enseignement universitaire, deux idées maîtresses guidèrent le Conseil supérieur de l'Enseignement. D'une part, les grades et diplômes académiques, délivrés par les Universités de la Colonie, devraient avoir la même valeur scientifique et conférer les mêmes droits et prérogatives que ceux délivrés par les Universités de la Métropole; d'autre part, l'enseignement dans les Universités de la Colonie devrait être modelé, pendant un certain nombre d'années au moins, sur l'enseignement universitaire belge. Il est en effet compréhensible qu'ouverte aux fils de coloniaux autant qu'aux noirs, il semble désirable que les premiers puissent obtenir l'équivalence de leurs certificats et diplômes et poursuivre leurs études en Belgique. D'un autre côté, il n'est pas souhaitable ni physiologiquement ni matériellement, que les étudiants — noirs ou blancs — fréquentant les Universités congolaises puissent avoir l'impression que l'enseignement qui leur est offert puisse être, en quelque point, inférieur à celui qui est donné dans la métropole.

Si ces vues paraissent pertinentes, il est sans doute désirable que des Universités nouvelles, dans un pays qui n'a pas de traditions d'enseignement supérieur et qui s'adressent à une majorité de jeunes gens appartenant à une collectivité dont le milieu familial ne contribue pas — au contraire — à leur développement culturel, soient au moins équivalentes aux nôtres. La formule de l'« Université décalque » paraît donc, provisoirement tout au moins, la solution la plus sûre. Il est pourtant certain que l'enseignement universitaire au Congo doit répondre avant tout aux conditions naturelles, humaines, sociales, économiques de la vie congolaise en premier lieu, et en second lieu seulement aux besoins d'une équivalence avec les études belges. Ce problème déborde le cadre de l'enseignement supérieur, pour se prolonger dans ceux des enseignements préparatoires à l'Université et l'on est en droit de se demander si nos enseignements préparatoires ont tant de droits à être pris comme modèles avec la faible part qu'ils donnent à l'enseignement de la génétique, de la sociologie, de la biostatistique, dont la valeur formative, du point de vue humaniste, vaut tout de même celle des langues anciennes.

Nous aurons à faire des universitaires parmi une sélection de jeunes gens venant de milieux sans tradition culturelle. Nous craignons surtout qu'il n'aient pas assez de sens social, de sens de la responsabilité quand, munis de leurs diplômes, ils seront abandonnés à eux-mêmes. Nos méthodes traditionnelles d'enseignement préparatoires à l'Université parviendront-elles à leur donner ce qui leur manque? Notre collègue Florkin définissait justement il y a quelque temps, à quels desiderata doit répondre l'enseignement préparatoire

à l'Université : « l'étudiant doit avoir une connaissance approfondie de sa langue véhiculaire principale (pour ne pas dire ici la langue maternelle); il doit avoir appris au moins une autre langue de grande culture; il doit savoir comment le passé se prolonge dans le présent des sociétés humaines; il doit savoir observer; il doit comprendre la nature du monde où il vit et celle de l'homme lui-même; il doit être sensible aux présences de la beauté; son caractère doit être formé en vue de l'exercice de la liberté et de la responsabilité ». Ayons ces objectifs toujours présents à nos esprits pour la formation de futurs universitaires.

* * *

Trop de collègues et d'étudiants se rendent, chaque année, au Congo belge, trop de nos élèves y ont fait ou y font carrière comme médecins, ingénieurs, géologues, sociologues, agronomes, botanistes, philologues, fonctionnaires d'administration, etc... pour que notre Université puisse encore aujourd'hui se désintéresser de la vie culturelle coloniale. Depuis quelques années, la Commission administrative de notre Université a fortement augmenté le poste de son budget destiné à subsidier l'envoi de missions d'études. Nous sommes saisis en ce moment d'une demande tendant à créer au Congo une Fondation de notre Université; certains y voient l'occasion d'organiser d'abord un centre de recherches médicales. La création au Congo belge d'une nouvelle Université d'Etat pose aux Liégeois de nouveaux problèmes et leur ouvre de nouveaux horizons. La structure de cette Université officielle est très proche de la nôtre, sauf que c'est le Ministre des Colonies qui joue le rôle que le Ministre de l'Instruction publique joue vis-à-vis de nous. Nous avons l'obligation morale de donner tout notre appui à cette nouvelle œuvre d'enseignement et d'émancipation. Notre collaboration doit être sans réserve; elle ne doit pas se laisser influencer par l'appréhension que nous aurions de voir la création d'Universités en Afrique Centrale hâter le moment où les peuples qui l'habitent réclameront leur autonomie. Les Belges ont trouvé ces peuplades incultes, souvent anthropophages, groupées en tribus qui guerroyaient constamment entre elles, soumises à des famines périodiques. Ils leur ont fait abandonner leurs dieux tantôt bienfaisants, tantôt maléfiques, et leur ont inculqué des croyances chrétiennes auxquelles ils tiennent actuellement beaucoup. Ils ont empêché les guerres entre tribus, ils ont normalisé les relations entre individus de tribus différentes; ils ont vaincu leur indolence native, atténué leurs terreurs paniques, diminué les maladies qui les décimaient. Ils augmentent leur bien-être; des classes moyennes s'ébauchent. Eh bien, ce serait un honneur pour nos concitoyens si, dans l'avenir, ces peuples arrivés à une certaine maturité voulaient s'administrer eux-mêmes, de pouvoir affirmer que cette autonomie ne nous a pas été arrachée, mais que ces vastes régions nous resteront encore ouvertes après la séparation

politique, soit que nous y venions comme éducateurs, soit comme conseillers, soit comme hommes d'affaires ou ingénieurs.

C'est un champ ouvert à notre jeunesse studieuse, à nos agrégés, à nos chefs de travaux, à nos chercheurs que la création nouvelle offre. C'est une chance de carrière que nous aurons à défendre. Si Lovanium est réservé à la jeunesse louvaniste, l'Université sera principalement administrée par les représentants de nos autres Universités, dont aucune n'aurait pu assurer seule la création. Plus nous trouverons d'éléments dignes d'être soutenus, plus grande y sera notre influence.

Nous allons devoir organiser les premières années et trouver l'élite susceptible d'enseigner les disciplines fondamentales des candidatures préparatoires à la médecine, aux ingénieurs, aux chimistes. Nous avons à assurer l'enseignement pratique qui s'y rattache et peupler des cadres. Nous aurons à organiser les cadres des années préparatoires au Droit, aux licences en philologie. Les critères de nomination ne sont pas fixés encore.

Il est vraisemblable que l'on organisera un campus ou un Collège universitaire sur le mode anglo-saxon, à proximité d'Elisabethville. « Les jeunes gens noirs sont éloignés de notre culture, m'écrivait il y a un an le Prof. Louis Van Den Berghe, directeur de l'I. R. S. A. C.; les jeunes gens blancs ayant vécu au Congo sont détachés de notre culture. Les premières années de leur formation devraient, pour ces raisons, être l'objet de soins plus attentifs qu'elles ne le sont en Belgique ». Il faut que le campus de l'Université constitue pour eux le home culturel qu'ils n'ont pas ou dont ils sont trop éloignés pendant la durée de leurs études universitaires. Dans ce home, il faudra savoir organiser non seulement des séminaires et des travaux de bibliothèques, mais aussi une vie intime à laquelle professeurs et personnel scientifique devront participer eux-mêmes, tant pour leur propre formation pédagogique que pour celle des jeunes gens qui leur sont confiés. C'est sur cette base que Lovanium a édifié le campus de Kimuenza, les professeurs full-time résidant sur les lieux mêmes.

Certaines constatations ont influencé le Conseil supérieur de l'Enseignement pour conseiller le choix d'Elisabethville comme endroit à proximité duquel l'Université devrait être construite. La province du Katanga est non seulement la plus riche, et industriellement parlant, la plus active des régions congolaises, mais c'est également le véritable centre culturel. Il y a actuellement 6000 élèves blancs au Congo belge et plus de la moitié d'entre eux suivent leurs cours dans la région d'Elisabethville. Les dix-sept écoles officielles et subsidiées par la province du Katanga, dont huit établissements moyens, fourniraient par conséquent un noyau de base pour la future population universitaire. Le climat d'Elisabethville est bien meilleur que celui de la capitale. La nécessité pour les membres du personnel scientifique d'avoir à proximité de l'endroit où ils vivent un

milieu dont le niveau culturel aiderait à leur formation de pédagogues coloniaux, a aussi été invoquée. Aussi le Conseil supérieur de l'enseignement a-t-il choisi de fixer l'Université à proximité d'une ville riche et en plein développement. Il a préféré cette localisation à celle d'un terrain idéalement situé sur le versant ruandien du lac Kivu, à proximité du champ d'aviation et à douze kilomètres de Bukavu, beaucoup moins peuplé et moins intellectuel (terrain du Moari, près de Shangugu).

Cette dernière proposition contenait pourtant un argument de poids qui, s'il n'a pas prévalu, ne devra pas être perdu de vue par ceux qui auront la responsabilité de l'organisation de l'Université nouvelle : la proximité des Centres scientifiques déjà existants en Afrique Centrale. Il n'est pas douteux qu'à côté du problème de la formation universitaire des indigènes, il faudra placer le corps professoral et ses collaborateurs immédiats dans les meilleures conditions de travail nécessaires à la recherche scientifique. Nul d'entre nous n'admettrait une collaboration à la sixième Université belge si l'on ne se souvenait qu'une Université n'est pas comme une école primaire, ou un établissement d'enseignement secondaire; ceux-ci ont avant tout la charge de former la personnalité de leurs élèves et de leur dispenser des connaissances.

Dès l'abord, l'Université devra éviter d'être une école professionnelle, destinée seulement à conférer des diplômes. Son but n'est pas seulement d'enseigner les connaissances acquises, mais aussi d'aider à en acquérir de nouvelles. D'autre part, si sa tâche est, à ce point de vue, semblable à celle des Universités métropolitaines, elle présente des particularités qui sont propres à la vie africaine, à la psychologie de ses habitants, au monde minéral, végétal et animal qui doivent être tous étudiés sur place.

Il y aura lieu de mettre très tôt à l'étude le problème des relations entre l'Université d'Elisabethville (dont certains centres — comme le Centre agronomique par exemple — ne seront sûrement pas localisés à Elisabethville même) et les institutions de niveau universitaire fonctionnant déjà depuis plusieurs années comme l'I. N. E. A. C. (notamment Mouloungu et surtout l'I. R. S. A. C.). Cette dernière est statutairement parlant une Institution de Recherches pures.

Bien qu'il faille absolument séparer l'Université officielle de l'Institut de recherches scientifiques en Afrique centrale et qu'il est désirable que les Conseils d'Administration en soient distincts (félicitons-nous pourtant que l'un des vice-présidents est commun aux deux institutions, notre collègue F. Campus), il faut que les laboratoires de l'I. R. S. A. C., tous situés dans l'est de la colonie, à l'exception d'un centre près du lac Léopold II, donnent à l'Université officielle l'occasion de se maintenir au niveau scientifique qui doit être le sien. Actuellement, l'I. R. S. A. C. peut donner l'usage d'une très importante bibliothèque construite pour héberger 160.000 volumes, conçue et dirigée par un universitaire de classe.

L'I. R. S. A. C. peut fournir la collaboration de ses quelque *trente chercheurs*, dont plusieurs ont rang académique ou sont agrégés et qui pourraient au titre de part-time étoffer les cadres enseignants. Les statuts de l'I. R. S. A. C. devront être modifiés; l'Etat belge a jusqu'à présent dépensé trop d'argent au bénéfice de cette institution de recherches pures, pour qu'il n'essaye pas, grâce à son nouvel objectif — la création d'une Université — d'assurer le recrutement aujourd'hui compromis de ses chercheurs, faute d'offrir des carrières aux jeunes gens qui y sont attachés. Il y a là un problème en tous points comparable à celui des relations entre le F. N. R. S. et nos Universités métropolitaines.

Ajoutons que les centres de l'I. R. S. A. C. à Lwiro (chimie, physique, biochimie, recherches médicales), à Astrida (anthropologie, ethnographie, sociologie), à Uvira (hydrobiologie, biologie générale), à Elisabethville (recherches médicales) sont tous bien équipés et pourront réussir à créer ce climat de recherche sans lequel une Université ne peut vivre.

Si l'on songe à l'importance des nombreux problèmes préparatoires au fonctionnement de la nouvelle école, à la construction des bâtiments nécessaires, à la prospérité économique de notre Congo, à l'importance des crédits qui peuvent être attendus, la génération actuelle de notre jeunesse universitaire studieuse de la métropole verra s'offrir un vaste champ d'action qu'elle saura féconder par son travail et par sa générosité.

J. FIRKET,

Professeur à l'Université.

Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement au Congo belge.

La Vie universitaire à Liège

L'Université

In memoriam : Nicolas Andrault de Langeron (1899-1955)

L'Université de Liège vient de perdre un collaborateur d'élite, d'une intelligence rare et d'une distinction suprême. Nous voudrions évoquer ici sa mémoire, à un double titre.

Tout d'abord pour rendre hommage à un dévouement de trente années, aux services éminents rendus par le savant dans l'exercice d'un enseignement pratique délicat, très spécial.

Egalement pour mettre en évidence les étapes d'une vie pleine de traverses, à la fois exceptionnelle dans le cadre de nos existences bourgeoises, et presque banale, hélas, à force d'être devenue le sort d'un si grand nombre, en notre demi-siècle tourmenté.

Tout en nous excusant, nous croyons bien faire en présentant ici, tout ensemble, les deux aspects de cette existence : les mérites du maître et du travailleur scientifique n'en ressortiront que plus vivement, à travers les épreuves, les tortures même, de l'homme.

Né avec le siècle, Nicolas Andrault de Langeron a tous les privilèges de la jeunesse dorée. Il est l'élève de l'École des Pages de l'Impératrice, à Saint-Petersbourg. Il porte un grand nom de l'ancien régime français : son trisaïeul, noble émigré, a inscrit son nom dans l'histoire en participant, comme général de brigade dans l'armée russe, aux guerres napoléoniennes et notamment à la bataille de Waterloo.

Comme le trisaïeul après 1789, le descendant, après la révolution de 1917, part en guerre pour l'ancien régime : mais c'est l'ancien régime de la Russie et c'est la révolution bolchévique.

Le sort du descendant sera bien différent de celui du trisaïeul. Alors que ce dernier était devenu, dans sa patrie d'adoption, le chef d'une lignée de haute et riche noblesse, le descendant verra disparaître les siens et se perdre tous ses biens tandis que, réfugié à son tour, revenu dans une ville d'expression française, il y trouve un refuge sûr dans la carrière scientifique.

Il s'était engagé dans les armées de Denikine, après la révolution de Lénine. Le pied fracassé, il est ramassé par les bolcheviks sur le champ de bataille : gangrènes, amputations successives en hôpital de campagne, il n'a plus qu'une jambe : il est grand invalide.

Humainement mais rudement soigné par les médecins des armées révolutionnaires, l'« enfant gâté » connaît ensuite, bien avant tant d'autres

hélas en Europe, les affres du camp de concentration. Energique, intelligent et stoïque, il s'évade à travers l'Europe.

Un jour de 1920, Nicolas Andrault de Langeron vient échouer à Liège, bien décidé à y entreprendre des études à l'Université.

Il est un élève très brillant. Son moral d'exilé est soutenu par l'amour : une fois diplômé, il pourra épouser une jeune fille qu'il a connue là-bas, dans l'Est.

Ingénieur chimiste, il devient l'assistant du professeur Maurice Huybrechts, le 1^{er} novembre 1925. Ces deux beaux esprits, de grande finesse expérimentale et humaine, de profonde érudition, sont faits pour s'entendre : au contact de Huybrechts, Andrault de Langeron devient le chimiste analyste rigoureux et subtil, l'expérimentateur enthousiaste de classe qu'il n'a cessé d'être jusqu'à sa mort.

Quatre ans plus tard, une fonction d'assistant d'Electrochimie est vacante : Andrault de Langeron deviendra notre collaborateur de chaque jour pendant vingt-six ans : il sera *chef de travaux-répétiteur*.

Mais le jour n'arrivera jamais où il aurait pu présenter la thèse d'agrégation dont il rêve et qui lui permettrait de briguer d'autres fonctions, dont son intelligence brillante est cent fois digne.

Héritier d'un grand nom français, homme d'honneur, il n'en est pas moins slave jusqu'au bout des ongles. Grand naturalisé, fonctionnaire belge loyal, il garde son cœur à sa famille, à son pays natal. Esprit religieux, il reste très attaché au culte orthodoxe. Sans cesse, il traînera le boulet du dépaysement qui en a broyé tant d'autres, parmi ceux que l'on appelle aujourd'hui les « displaced persons ». Quant à lui, sa force d'âme extraordinaire va lui permettre de traîner vaillamment ce boulet, jusqu'à une demi-réussite, mais à quel prix !

Toute sa vie, il gardera la nostalgie de la vie de grand seigneur qu'il a connue là-bas dans sa prime jeunesse, dans les années où l'âme se fond, se moule et se durcit : car son âme est bien celle du grand seigneur. Il se sent attiré vers les salons des grandes familles liégeoises, il exerce un charme extrême malgré son infirmité, il séduit la belle société, ses succès de salon le flattent et le bercent : il devient l'un des plus forts joueurs de bridge de la ville...

En même temps, l'homme de devoir n'en poursuit pas moins sa carrière : les travaux du laboratoire d'Electrochimie sont préparés et conduits avec le plus grand soin, soutenus par une habileté manuelle hors ligne, ce talisman précieux du chimiste.

Nous publions ensemble un petit livre de trois cents pages sur l'« Introduction à l'étude des colloïdes » (1935).

Il suit toute la littérature spéciale de l'électrochimie et réunit une *bibliothèque remarquable* qui lui survivra. Il prend une part active et très importante à la rédaction et à la mise au point de notre *cours d'Electrochimie*. Ses études livresques le passionnent, font de lui un érudit. Les entretiens et les discussions que nous avons soutenues ensemble pendant des heures sur ces sujets compteraient, totalisés au cours des années, des mois et des mois entiers.

Vers 1931-32, Nicolas Andrault de Langeron va passer quelques mois à Prague, à l'Université Charles, au laboratoire du professeur Heyrovsky, l'inventeur et le promoteur de la « polarographie ».

Rentré à Liège, il est le premier à installer le *polarographe* à notre Université, comme appareil d'analyse mais surtout comme instrument de recherches. Des élèves de dernière année y travaillent sous sa direction, dont Georges Duyckaerts, aujourd'hui professeur; Willy Delaude, assistant, présente une thèse en 1937 sur *les mesures des potentiels statiques et dynamiques de la goutte de mercure*.

Vient la guerre de 1939-1945 et l'occupation ennemie pendant plus de quatre ans.

Nicolas Andrault de Langeron fait face à des épreuves morales nouvelles et terribles. Deux fois, au cours de la guerre, sa conscience vacillera.

La famille de sa femme est allemande, de race et de tradition. Dans son cœur, l'appel de l'« ancien régime » est tenace : il survit dans sa famille depuis cent cinquante ans !

Va-t-il choisir « l'ordre nouveau » ?

Il est tenté. Il connaît parfaitement la langue allemande. Avec l'accord de nos autorités académiques, il est réquisitionné comme traducteur par l'envahisseur; il lui rend des services. Mais très vite il se reprend : il rend plus de services encore à sa patrie d'adoption en aidant l'administration de l'Université dans ses démêlés avec l'occupant. Il se débarrasse de sa charge de traducteur qui lui pesait lourdement. Il ne quittera pas un instant, à nos côtés, les fonctions de chef de travaux-répétiteur à l'Université durant toute la guerre.

Pourtant, les épreuves et les angoisses continuent de l'assaillir.

Sa femme, esprit mystique, l'abandonne pour partir à Berlin, emmenant leur fils unique avec elle.

A un certain moment de la guerre, Nicolas refuse une place de professeur d'Université en Pologne, offerte par l'occupant.

Mais l'invasion de la Russie bolchevique par les armées allemandes marque un autre point crucial pour l'âme de Nicolas Andrault : certains de ses meilleurs amis, survivants parmi les « Russes blancs », s'engagent dans les armées allemandes. Il me montre des lettres poignantes, datées de Crimée. Lui, restera fidèlement attaché à son poste à l'Université de Liège.

Pendant ce temps, d'autres drames de famille se nouent pour lui, là-bas dans l'Est. Sa mère avait disparu dans la tourmente révolutionnaire. Son père, remarié, avait pu garder une partie de ses terres qui se trouvaient en Volhynie, région devenue polonaise par le traité de 1917. Mais le comte de Langeron, père, sent la précarité de la situation : il vend tous ses biens en Volhynie et place la somme recueillie — tout ce qui lui reste du patrimoine — dans l'achat d'une petite propriété en Posnanie. Le père de Nicolas Andrault meurt sur ces entrefaites. La belle-mère et la grand-mère s'installent en Posnanie. En pleine guerre, il obtient de l'autorité occupante les sauf-conduits nécessaires pour se rendre en Posnanie, dans sa propriété, pour y revoir les siens après tant d'années, avec l'espoir d'y arranger

leurs affaires et d'y asseoir cette fortune qui subsiste encore... A la retraite allemande, vers 1945, ces biens qui lui restaient là-bas seront totalement annihilés; sa mère et sa grand-mère disparaîtront sans laisser de trace...

A Liège, en 1944, nous fuions nos laboratoires du Val Benoit, bouleversés par les bombardements du mois de mai. Tandis que nos laboratoires de chimie industrielle retrouvent nos vieux locaux délaissés en 1937, au bâtiment central de l'Université, le laboratoire d'électrochimie avec les mille instruments précieux, produits et accessoires de toutes sortes, trouvera refuge dans les sous-sols de l'Institut de Pharmacie, grâce à la compréhension de nos collègues de cet Institut. Aidé par ces derniers et en particulier par M. le professeur Schoofs, Nicolas Andrault y réinstallera le tout, avec les soins méticuleux qui le caractérisent. Il y travaillera plusieurs années, jusqu'au moment où — réintégrant le Val Benoit en 1947 — il y dirigera le même déménagement en sens inverse : les conditions de ce déménagement furent infiniment meilleures que celles du premier, Andrault de Langeron aura à faire face aux soucis d'un vol important d'électrodes en platine, appartenant au matériel dont il avait la charge.

Vers cette même année 1947, la « guerre froide » se déclare, le spectre des Sovièts se lève de nouveau pour Nicolas Andrault; il n'a toujours rien oublié : va-t-il chercher un exil plus lointain encore : au Chili, aux U. S. A. ? Sa carrière le lie à son pays d'adoption. Il obtient un congé de 3 ans pour le Congo Belge : il y sera chargé d'installer et de mettre au point les nouvelles méthodes si nombreuses d'analyse des métaux aux laboratoires centraux de l'Union Minière du Haut Katanga. Parmi ces méthodes, les analyses électrochimiques ont une des premières places : les analyses par dépôts électrolytiques, l'électrométrie, la polarographie, etc...

Tandis qu'à Liège, en attendant, nous comblons provisoirement le vide laissé par l'absence de Nicolas Andrault, au Katanga, une nouvelle vie commence pour lui — une de plus.

Son rêve intime était de rester là-bas, après avoir démissionné à Liège : une situation pécuniairement meilleure va lui permettre d'aider mieux son fils Dimitri, la seule affection profonde qui lui reste : Dimitri, jeune étudiant, est réfugié au Pérou ! Nicolas vivra au Congo d'une existence modeste — lui qui savait briller dans les réceptions mondaines — la grande part de son gain sera envoyée régulièrement à son fils. Ce dernier reviendra passer deux ans en Suisse pour sa santé : nouveaux sacrifices pour le père, qui voit s'évanouir son rêve de reprendre son fils auprès de lui à Elisabethville.

Nicolas Andrault s'active au Katanga dans les projets de laboratoires, dans les commandes d'appareillages, dans les mises au point de méthodes : il sera l'initiateur de plusieurs procédés nouveaux de dosage des métaux rares. Dans ce puissant organisme de l'Union Minière, la vie, semble-t-il, va lui sourire enfin.

Hélas, pour lui l'heure a sonné. La maladie des artères qui envahit le grand invalide, prend une forme agressive sous le climat katangais. Il n'a que le temps de revenir à Liège en février 1950, tout juste au bout des trois ans de son congé, pour entrer à l'hôpital.

Dorénavant, il ne quittera plus les hôpitaux que par intermittences jusqu'à sa mort.

Il subira d'abord deux graves opérations, à quelques mois d'intervalle. Des rémissions viendront qui dureront chacune quelques mois. Puis, de rechute en rechute, les organes fléchiront l'un après l'autre : le cerveau le dernier. A la fin, en octobre 1955, il s'éteindra en quelques secondes, au moment de prendre un dernier repas.

Mais le stoïque qui est en lui aura lutté jusqu'au dernier jour.

Toujours et grâce à lui (nous qui l'avons aidé pouvons en témoigner) les travaux du laboratoire d'électrochimie seront conduits normalement pour les élèves ingénieurs métallurgistes et ingénieurs-chimistes jusqu'à la fin de cette année 1954-1955. Cette année-là encore, il sera présent aux séances de laboratoire, il s'efforcera de conduire un travail de recherches de fin d'étude. Il se désolera de devoir passer la main.

Une anecdote caractérise son état d'esprit à ce moment-là. En automne 1954, il préparait activement le laboratoire des élèves. Un samedi de novembre, alors qu'il transportait une lourde cloche en verre avec des accessoires en verre (il manipulait toujours lui-même et tout seul), son unique pied s'accrocha dans un tapis, il s'affale dans le verre cassé et s'ouvre une artère du poignet. Saignant beaucoup, il se fait conduire à l'hôpital et nous étions fort préoccupés des suites possibles d'un tel accident. Le surlendemain, le lundi, il revenait au laboratoire, proclamant : « Je viens d'aller sur le « billard » pour la 13^e fois dans ma vie, et j'en suis encore bien sorti ! ».

Toute son existence d'ailleurs, au cours de ces cinq dernières années, témoigne de son extraordinaire stoïcisme, de sa vitalité peu commune. Conscient de son état, luttant contre le mal avec passion, Nicolas Andrault de Langeron aura consulté tous les médecins. Il aura suivi tous leurs conseils, essayé tous les régimes. Mais il en aura discuté âprement les effets, en expérimentateur érudit de haute classe. Nous l'avons vu essayer d'innombrables remèdes...

Au moment où il rentre du Congo, en février 1950, un docteur lui donne encore six mois à vivre. Cette année-là, au cours d'une de ses deux opérations, il est à deux doigts de la mort des suites d'une complication. A la fin de 1951, il se marie...

Celle qu'il épouse est une russe « blanche », comme lui — comme lui stoïque — qui s'était échappée de fraîche date de Tchéco-Slovaquie. Sa femme a auprès d'elle deux grands enfants. Lui continue à aider régulièrement son grand fils, au loin.

Le nouveau ménage entreprend de refaire sa vie...

Ils habitent Bruxelles. Il a un pied-à-terre à Liège. Unijambiste, il achète un scooter avec lequel il entreprend de rentrer à Bruxelles aux week-ends. Un jour, on le ramasse sur la route de Bruxelles — heureusement sans blessure grave.

Une autre fois, il tombera encore, en pleine ville, devant un camion, au grand effroi des témoins. Il s'en tire encore.

Il achète un side-car pour stabiliser son scooter, et la famille passe les vacances de 1953 à Polleur, tandis que Nicolas Andrault fait la navette

entre Polleur et Spa, où il fait une cure de bains de boue. Mais il sent son état précaire. Le va et vient de Bruxelles n'est plus possible. Il entreprend de déménager avec sa famille à Liège, en mai 1954. Les fatigues et les soucis de cette nouvelle transplantation provoquent une nouvelle crise et il croit mourir en août 1954, à l'hôpital où on l'a transporté. Il en sort encore; il revient encore prendre sa place au laboratoire, dont l'ambiance revivifiante lui rendra le courage d'entreprendre, tant bien que mal, une nouvelle année d'activité : la dernière...

Alfred GILLET.

Le Home des Etudiants de l'Université de Liège

Le 20 mai dernier, la Commission administrative du Patrimoine de l'Université de Liège, la Société coopérative « la Maison des Etudiants », l'Association générale des Etudiants et l'Association des Amis de l'Université ont passé l'acte constitutif d'un établissement d'utilité publique dénommé : « Home des Etudiants de l'Université de Liège ».

Un arrêté royal du 20 juillet 1955, paru au *Moniteur* du 28 du même mois, approuve la fondation et les statuts de cet Etablissement, lui accordant, par là même, la personnalité juridique.

Le Home des Etudiants de l'Université de Liège a pour objet, aux termes de l'article 3 des statuts : « à l'exclusion de tout gain matériel, de procurer aux étudiants ainsi qu'aux boursiers, chercheurs et visiteurs scientifiques de toutes nationalités fréquentant l'Université de Liège, à l'exemple d'Universités belges et étrangères, des logements individuels, des salles d'activité sociale ou d'étude, des locaux de direction et d'administration, ainsi que des repas et autres services domestiques ».

L'Etablissement est administré par un Conseil de 21 membres que préside le Recteur. Outre le Pro-Recteur, Vice-Président, le Conseil d'Administration comporte les 10 autres membres de la Commission administrative du Patrimoine, 3 délégués de l'Association des Amis de l'Université, 2 délégués de « la Maison des Etudiants », 2 délégués de l'Association générale des Etudiants et 2 délégués du Conseil des Etudiants du Home.

Le Conseil d'Administration, qui désignera en son sein un Comité de Direction de 5 membres, détient les pouvoirs les plus étendus de gestion et de disposition; il nomme et révoque le personnel rémunéré.

MM. les professeurs Graulich, Buttgenbach et Legraye, respectivement Vice-Président, Secrétaire et Commissaire des Amis de l'Université ont été délégués par notre Association pour faire partie du Conseil d'Administration du Home des Etudiants.

Tous les amis de l'Université se réjouiront de voir se réaliser une œuvre aussi hautement profitable à la vie de notre Alma Mater.

Règlement de la Fondation Marcel Dehalu

Nous avons rendu compte, dans notre bulletin précédent, des cérémonies qui ont marqué le 75^e anniversaire de l'Observatoire de Cointe et de la décision prise, à cette occasion, d'instituer une « Fondation Marcel Dehalu ». Nous sommes heureux de pouvoir publier le texte complet du règlement adopté à ce sujet par la Commission Administrative du Patrimoine.

1. — A l'occasion du LXXV^e anniversaire de la création de l'Observatoire de Cointe, il a été établi à l'Université de Liège, à l'initiative du « Cercle des Anciens Elèves de Cointe », une Fondation autonome, dite « Fondation Marcel Dehalu », qui a pour objet d'encourager le développement des sciences astronomiques au sens large de ces mots : astronomie, astrophysique, géodésie, géophysique, météorologie, optique, spectroscopie, calcul des probabilités, statistique mathématique et, en général, toutes disciplines scientifiques faisant l'objet de recherches à l'Observatoire de Cointe.

2. — La Commission Administrative du Patrimoine universitaire administre l'avoir de la Fondation. A cet effet, elle ouvre dans ses livres un compte spécial au nom de la Fondation.

3. — Les interventions de la Fondation peuvent notamment consister en :

a) Prix décernés aux auteurs des meilleurs travaux effectués au cours de la période triennale précédente. Ces prix porteront le nom de « Prix Marcel Dehalu »;

b) Subventions destinées à de jeunes chercheurs pour des travaux personnels;

c) Eventuellement toutes autres interventions conformes au but défini à l'article premier.

Le Prix Marcel Dehalu sera décerné pour la première fois en 1956.

4. — Les libéralités de la Fondation sont réservées à des étudiants ou anciens étudiants de l'Université de Liège (à l'exclusion des professeurs ordinaires, des professeurs extraordinaires, des professeurs et des chargés de cours), ainsi qu'aux travailleurs libres des laboratoires de l'Université de Liège. Pourront seuls être considérés pour l'attribution du Prix Marcel Dehalu les candidats âgés de moins de trente ans au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle sera décerné le Prix.

5. — Un Comité composé de trois professeurs, chargés de cours ou agrégés en fonction à l'Université de Liège et de deux membres du Cercle des Anciens Elèves de Cointe sera désigné par la Commission Administrative du Patrimoine universitaire (après consultation du Cercle des Anciens Elèves de Cointe). Ce Comité, présidé par le Recteur ou par son délégué, est nommé pour une durée de six ans; les mandats de ses membres sont renouvelables et gratuits.

Le Comité arrête le règlement du Prix Marcel Dehalu ainsi que des autres subventions prévues à l'article 3. Il constitue le jury du Prix Marcel Dehalu et désigne les bénéficiaires des autres subventions accordées par la Fondation. Toutefois, les décisions du Comité ne sortent leurs effets qu'après avoir été approuvées par la Commission Administrative du Patrimoine.

6. — La caisse de la Fondation est alimentée par des dons ou par des legs dont le montant est versé au C. C. P. 597.87 de la Commission Administrative du Patrimoine universitaire (1).

7. — Les prix et subventions accordés comme il est dit ci-dessus peuvent être prélevés sur le capital de la Fondation et non exclusivement sur les intérêts de ce capital.

8. — La Fondation Marcel Dehalu est établie pour une durée de vingt ans prenant cours le 1^{er} mai 1955.

A l'expiration de ce délai et selon les possibilités du moment, la Commission Administrative du Patrimoine universitaire, après consultation du Cercle des Anciens Elèves de Cointe, décidera soit de liquider la Fondation, soit de la proroger pour un nouveau terme dont elle fixera la durée.

En cas de liquidation, la Commission Administrative du Patrimoine universitaire, après consultation du Cercle des Anciens Elèves de Cointe, affectera l'avoir éventuel à des fins conformes à l'esprit de l'article premier.

Les résultats d'examens des sessions de juillet et septembre 1955 à l'Université de Liège

Comme les années précédentes, nous publions ici les résultats obtenus par les étudiants de l'Université de Liège aux examens des deux sessions de 1955.

Nous comparons d'abord, pour chaque session, le nombre des étudiants *inscrits aux diverses épreuves* et le nombre de ceux qui ont réussi ces épreuves en indiquant parmi ces derniers ceux qui ont obtenu au moins une distinction.

Ensuite, nous indiquons le nombre d'*inscriptions aux cours* et le nombre total de réussites en première ou deuxième session.

(1) Voir *Moniteur* des 19-20 mars 1951 (pp. 1926 et suiv.). L'article 30 *bis* de cette loi du 8 mars 1951 dit : « Est immunisée (de l'impôt sur les revenus et de la contribution nationale de crise) la partie des bénéfices, rémunérations ou profits... qui est affectée : ... 4° à des libéralités faites à l'une des quatre Universités belges... Cette immunité n'est accordée que dans la mesure où l'affectation ne dépasse pas 5 % du revenu net imposable de l'année ou de l'exercice comptable envisagé, ni un million de francs... ». La Commission Administrative du Patrimoine a édité, à ce propos, une brochure contenant tous les renseignements nécessaires.

Etudes conduisant à un diplôme délivré par :	1 ^{re} session			2 ^e session			Année académique		
	Inscriptions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscriptions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscriptions aux cours	Réussites pour les 2 sessions	% de réussites
A. — Faculté de Philosophie et Lettres (1)									
C. (2) 1 ^{re} ép.	134	44	20	62	21	2	160	65	41
2 ^e ép.	70	35	18	35	15	1	80	50	62
L. (2) 1 ^{re} ép.	45	35	24	9	7	—	49	42	86
2 ^e ép.	11	9	4	43	37	23	60	46	77
B. — Faculté de Droit									
I. Droit									
C. 1 ^{re} ép.	111	38	7	58	23	—	126	61	48
2 ^e ép.	98	34	7	60	27	1	102	61	60
D. (2) 1 ^{re} ép.	61	28	5	31	16	—	66	44	67
2 ^e ép.	63	39	14	22	17	—	63	56	89
3 ^e ép.	51	33	12	17	15	4	52	48	92
2. Sections de Sciences politiques et sociales									
C. 1 ^{re} ép.	34	12	2	17	9	—	38	21	55
2 ^e ép.	23	8	3	17	10	1	23	18	72
L. 1 ^{re} ép.	12	7	4	9	9	3	36	16	44
2 ^e ép.	6	5	3	7	6	4	26	11	42
C. — Faculté des Sciences (2)									
C. 1 ^{re} ép.	140	41	15	83	29	5	166	70	42
2 ^e ép.	78	39	18	41	17	5	92	56	61
L. 1 ^{re} ép.	50	33	16	19	12	3	54	45	83
2 ^e ép.	24	20	19	36	33	25	57	53	93

(1) Il s'agit des sections de philosophie, d'histoire, de philologie classique, romane et germanique.
 (2) C. = candidature; L. = licence; D. = doctorat; Ph. = grade de pharmacien; Ing. = grade d'ingénieur.
 (3) Il s'agit des sections de sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, géographiques et biologiques.

D. — <i>Faculté de Médecine</i>										
1. Médecine C.										
1 ^{re} ép.	208	57	17	125	40	2	225	97	43	
2 ^e ép.	131	68	15	58	31	3	138	99	71	
3 ^e ép.	105	78	19	27	18	2	121	66	79	
1 ^{re} ép.	83	61	24	24	15	—	88	76	86	
2 ^e ép.	90	78	29	18	12	—	103	90	87	
3 ^e ép.	89	77	34	11	10	1	91	87	95	
4 ^e ép.	89	85	46	4	3	—	91	88	96	
2. Pharmacie C.										
1 ^{re} ép.	44	9	1	27	8	—	46	17	37	
2 ^e ép.	29	16	5	14	8	4	33	24	75	
Ph (2)	46	25	9	19	4	—	47	29	62	
2 ^e ép.	43	31	5	12	8	—	44	39	89	
3 ^e ép.	27	27	14	10	9	—	37	36	97	
E. — <i>Faculté des Sciences appliquées</i>										
C.										
1 ^{re} ép.	180	45	21	123	55	12	201	100	50	
2 ^e ép.	149	73	20	75	48	5	155	121	78	
Ing. (2)	126	71	29	52	33	5	131	104	79	
2 ^e ép.	86	63	27	27	22	6	93	85	91	
3 ^e ép.	85	78	46	12	12	4	97	90	93	
F. — <i>École supérieure de Sciences commerciales et économiques</i>										
C.										
1 ^{re} ép.	83	53	14	38	21	6	91	54	59	
2 ^e ép.	41	25	12	17	12	2	43	37	86	
L.	43	19	8	29	23	3	57	42	74	
2 ^e ép.	39	26	11	29	22	8	68	48	70	
G. — <i>Institut supérieur d'éducation physique</i>										
C.										
1 ^{re} ép.	25	8	3	13	4	—	28	12	43	
2 ^e ép.	17	12	8	2	2	—	17	12	71	
L.	14	10	5	4	2	—	14	12	86	
2 ^e ép.	11	10	7	1	1	—	12	11	92	

Les Anciens de Liège au Congo

ELISABETHVILLE

La Section d'Elisabethville de l'Association des Anciens étudiants de l'Université de Liège, toujours très vivante, nous communique la composition de son Comité pour l'année 1955-1956.

Ont été élus : Président, M. G. Derriks, Directeur général adjoint U.M.H.K.; Vice-Présidents, MM. Porta, Directeur de l'O.C.A. et Hallet, Docteur en Médecine; Secrétaire, M. E. Letawe, Directeur de SIMCO; Trésorier, M. Beckers, Chef de Bureau U.M.H.K.; Commissaires, MM. Richir, Conseiller à la Cour d'Appel, Vivier, Professeur à l'Athénée, Forthomme, Adjoint à la direction M.O.I. du B.C.K. et Petit, Ingénieur.

Simultanément, la Section d'Elisabethville nous fait parvenir son rapport d'activité pour l'exercice écoulé. Nous sommes persuadés de l'intérêt qu'il suscitera parmi nos lecteurs, tant du Congo que de Belgique.

Les activités de 1954-1955. — *Octobre nous ramène chaque année l'époque du renouvellement du comité sortant qui, comme dans toutes les associations, doit rendre ses comptes, parler de son activité au cours de l'année écoulée et remettre son bilan.*

Il nous est agréable aujourd'hui d'évoquer nos réalisations au cours de l'année 54-55.

Respectueux des vieilles traditions disons « post-universitaires », notre but a toujours été, sous l'égide de la plus grande camaraderie, de mêler l'utile à l'agréable... avec une pointe d'intellectualité. Tout cela, sans prétention, avec les moyens du bord mais toujours avec dévouement.

Afin de conserver nos liens avec l'Alma Mater, nous sommes restés en contact avec « Les Amis de l'Université de Liège », « L'Association des Etudiants coloniaux de Liège », « Le Fonds Malvoz ». Le trésorier vous donnera tout à l'heure de plus amples explications concernant notre intervention.

Sous l'angle folklorique, sous l'inspiration de notre association et avec la collaboration du Cercle Wallon « Amon-nos-Autes », un comité a été constitué en novembre 1954. Ce dernier a reçu pour mission de récolter les fonds nécessaires à l'érection à Eville de la réplique de la statue du « Dompteur de taureau » de Léon Mignon... autrement dit « Li Torè ». Le Comité Urbain a bien voulu nous réserver un emplacement. Malgré les difficultés rencontrées, l'idée du monument est en marche et nous espérons avoir bientôt à Liège un comité de soutien.

En janvier 55, les membres et leur famille purent se rendre à la Lubumbashi pour la visite des installations de l'Union Minière et assister à une coulée de cuivre. Cette fois les ingénieurs étaient au pavois et donnèrent avec leur sérénité bien connue toutes les explications demandées par les représentants des autres facultés... explications toujours très scientifiques capables de rasséréner les esprits les plus cartésiens.

Après l'utile : l'agréable. Un souper froid fut servi au Mess de l'U. M., souper fin, susceptible d'allécher « les papilles gustatives des plus délicats », souper agrémenté d'une sauterie intime.

La pointe d'intellectualité dont nous parlions tantôt s'est manifestée entre autres le 6 février. Le professeur Dawen nous fit le plaisir de nous donner une

conférence sur : Rebout et Miller : deux singes émérites. Les qualités oratoires du conférencier et le sujet choisi contribuèrent au succès de cette réunion.

Le 19 février eut lieu au « Royal » le traditionnel dîner-guindaille réservé aux membres seuls. Notre chef de guindaille, le camarade Richir, accompagné au piano par le camarade Kestleyn, dirigea avec entrain, bonne humeur et doigté, cette soirée empreinte de gaieté. Les vieilles chansons universitaires ne furent pas oubliées, la bonne bière du pays rafraîchit bien « des pentes assoiffées » et ce fut à l'aube naissante que le sympathique camarade Derriks recueillit chez lui les rescapés de cette glorieuse équipée pour les réconforter d'un plantureux petit déjeuner.

En mars, nous avons pu visiter les vastes installations de l'usine à cigarettés « Belga » autrement dit « Tabacongo » et nous rendre compte des dernières techniques modernes dans ce genre d'industrie.

La visite annuelle de « La Brasserie du Katanga » est toujours un évènement attendu avec une certaine impatience bien compréhensible. La direction nous y reçut avec sa bonhomie et sa gentillesse habituelles. Cette année, afin de marquer notre passage d'un souvenir durable, nous y avons remis le 14 avril deux sabots, emblèmes des brasseurs; sur l'un était peint « Li Toré », sur l'autre « Le Perron Liégeois » suivi de la signature des « Anciens ». L'atmosphère de cette réunion fut d'autant plus joyeuse que la Simba et la Tembo contribuèrent à affiner les cordes vocales d'un chacun. Le répertoire musical fut des plus varié et animé.

Le 19 juin, un cocktail fut organisé en l'honneur de M. Nokin, Directeur de la Société Générale et Ancien de l'Université de Liège. Après l'aimable présentation faite par notre président, le docteur Devignat, M. Nokin nous dit toute sa joie de se retrouver parmi nous à Eville.

La saison sèche, propice et favorable aux pèlerins congolais, nous amena le 3 août exactement, MM. Honoré et Hanquet, docteurs en médecine et chefs de travaux à l'« Alma Mater ». Venus en Afrique en mission scientifique, ils nous firent part de leurs impressions concernant surtout les possibilités du travail d'équipe dans le domaine médical et chirurgical. Ils furent suivis par le docteur Neujean en mission pour la FOREAMI.

A peu de temps de là nous arrivait M. Clémens, professeur à la Faculté de Droit et « pierre angulaire » des Amis de l'Université de Liège. Son arrivée était d'autant plus attendue qu'il apportait dans ses bagages le film sur l'« Université de Liège » et nous en donna la primeur. La projection eut lieu d'abord le 26 août au Léo II en présence des anciens, des délégués des autres universités et du corps enseignant local.

M. Clémens, à cette occasion, retraça pour nous l'histoire administrative et l'évolution de l'Université, après avoir été présenté avec finesse et humour par le camarade Derriks.

Le film fut projeté pour le public le dimanche 28 août au RAC, précédé de deux autres films prêtés gracieusement par l'U. M. : Faune et flore africaines et les grands lacs. La projection eut lieu ensuite à Jadotville et Kolwezi, puis dans les établissements d'enseignement d'Eville. Ensuite à Albertville-Manono et Mituba. Partout ce fut un succès. Le film repartira à Léo où les Anciens de cette ville le prendront en charge pour la projection dans le reste de la colonie.

Avec l'autorisation de la direction de l'U. M., les Anciens casqués et bottés eurent l'occasion, le matin du 18 septembre, de faire une descente dans les mines

de cuivre de Kipushi. A 520 mètres sous terre, terminus pour les visiteurs, les impressions ne sont plus les mêmes qu'à l'air libre : étonnement de ce que l'on voit, admiration devant le travail accompli, impatience craintive sous la voûte du roc mais contentement d'avoir fait la descente avec la joie secrète d'avoir accompli un exploit courageux. A midi, un plantureux repas fut servi au Mess U. M. Les Anciens, les épouses et les futurs Anciens, beureux de se retrouver en famille, créèrent mutuellement l'atmosphère bien liégeoise et les chants joyeux alternèrent avec d'autres plus nostalgiques.

L'arrivée à Eville de la Commission Sénatoriale de la Défense Nationale nous permit d'offrir le 3 octobre au Léo II, un déjeuner en l'honneur de trois Sénateurs, Anciens de Liège : MM. Moreau de Melen, Parmentier et Rassart qui retrouvèrent parmi nous des vieux amis d'antan.

Ces rencontres permirent de reparler de l'Alma... L'on entendait souvent : « De mon temps... Je me souviens ». C'était la prime jeunesse à travers le passé... Le temps passa si vite que plusieurs cours de l'après-midi... cours professionnels ceux-là... furent « brossés » très allègrement.

Et pour terminer sur une note empreinte de sens artistique, nous sommes beureux de vous annoncer que la montagne n'a pas accouché d'une souris mais... d'un chef-d'œuvre. En effet, la Revue « Torè... fions » est enfin sortie, pas encore de presse, mais des cogitations laborieuses et efficaces de nos amis Vivier, Derriks, Boerens et Lervitte... avec intervention philologique prédominante du premier nommé. Avant les feux de la rampe, il reste encore, paraît-il, quelques séances de polissage, repolissage... découpe et recollage. Aux dires des techniciens, il ne s'agit là que d'une simple mise au point dans la recherche de la perfection. La période d'incubation étant terminée nous ne doutons pas que la revue aura son succès bien mérité et remercions dès à présent tous les auteurs.

Voilà, chers amis, une vue rétrospective de nos activités. Nous croyons avoir tout mis en œuvre pour que notre association reste active et vivante. Il ne nous reste plus qu'à former les vœux les plus chaleureux pour le nouveau comité. Nous lui souhaitons bonne chance et bon travail.

Le Secrétaire,

E. LETAWE.

JADOTVILLE

La Section de Jadotville de l'Union des Femmes Coloniales vient de mettre, une fois de plus et pour l'année 1955-1956, deux bourses d'études d'un montant de 10.000 fr. chacune à la disposition d'étudiants, fils de coloniaux.

Nous lui savons gré du renouvellement de ce geste généreux.

Mandats coloniaux

Dans notre précédent *Bulletin*, nous faisons part de la décision prise par la Commission administrative du Patrimoine de l'Université, en sa séance du 22 février 1955, de créer plusieurs mandats annuels destinés à permettre des voyages de caractère universitaire au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

Nous publions ci-dessous, *in extenso*, le texte du règlement, arrêté par la Commission et relatif à ces mandats.

RÈGLEMENT DES MANDATS COLONIAUX

Article 1. — Dans le but de favoriser les rapports entre l'Université de Liège et l'œuvre de la Belgique en Afrique, la Commission administrative du Patrimoine décide la création de mandats annuels destinés à permettre des voyages de caractère universitaire au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

Article 2. — Ces mandats coloniaux peuvent être attribués à des membres du personnel enseignant et à des membres du personnel scientifique.

Article 3. — La Commission administrative du Patrimoine fixe, chaque année, le montant maximum du subside qu'elle consacrerà à l'octroi des mandats coloniaux.

Le nombre annuel minimum de mandats qu'elle octroyera aux membres du personnel enseignant ou scientifique est de deux.

Article 4. — Les mandats peuvent s'élever jusqu'à 60.000 fr. Cette somme est destinée à couvrir un séjour effectif à la Colonie de deux mois au moins.

La Commission administrative envisagera la possibilité d'une intervention supplémentaire, à concurrence d'un montant maximum de 15.000 fr., dans le cas où le bénéficiaire n'aurait pu obtenir une réduction de 50 % sur le prix du passage de Belgique en Afrique et retour.

Article 5. — Lorsque l'intérêt de l'enseignement ou de la recherche scientifique l'exige, les membres du personnel enseignant ou scientifique, titulaires d'un mandat colonial, peuvent se faire accompagner par un ou plusieurs étudiants. La Commission administrative du Patrimoine peut accorder, pour ces voyages d'étudiants, des subsides dont elle fixera le montant dans chaque cas.

Article 6. — Les demandes sont introduites exclusivement par des membres du personnel enseignant ou scientifique; elles doivent parvenir chaque année, *avant le 1^{er} mars* à M. le Recteur-Président de la Commission administrative, *par l'intermédiaire de la Faculté* (Centre, Ecole ou Institut) compétente. Elles doivent être justifiées par l'indication du programme que le requérant se propose de réaliser au cours de son voyage.

Article 7. — Le bénéficiaire d'un mandat colonial de la Commission administrative du Patrimoine fait rapport sur son voyage, dans les deux mois qui suivent son retour.

Section liégeoise du Cercle des Alumni

La Section liégeoise du Cercle des Alumni a organisé, le 4 juin à Liège, une réunion générale du Cercle.

Vers 15 h. 30, une quarantaine de membres se sont réunis à l'Institut de Botanique de notre Université, où ils ont été accueillis par M. le professeur et Madame Bouillenne et par MM. Burnay et Noël.

De nombreux membres venus de Bruxelles, Louvain et Gand, étaient présents et, en particulier, MM. Bouckaert, vice-président, et Coppieters, secrétaire du Cercle.

L'assemblée entendit d'abord un exposé vivant et très intéressant de M. Bouillenne sur l'évolution de la physiologie végétale, de ses techniques et méthodes et sur ses immenses possibilités dans le domaine pratique. Puis il décrit le fonctionnement du « phytotron », ensemble de serres et de chambres de culture où les conditions climatiques les plus diverses peuvent être maintenues quasi rigoureusement constantes, quelles que soient les fluctuations du climat extérieur. Cet ensemble, réalisé avec beaucoup de savoir-faire par M. Hobin, a pu être exécuté grâce aux subsides de l'I.R.S.I.A., qui a fait don du phytotron à l'Université de Liège.

L'exposé de M. Bouillenne fut suivi d'une visite du phytotron, au cours de laquelle les membres purent constater en particulier l'influence considérable de la durée d'éclairement sur le phénomène de sexualisation des plantes expérimentées.

Un délicieux goûter, préparé par Mme Bouillenne et ses collaboratrices, servit de charmant intermède entre cette visite et l'Assemblée Générale statutaire du Cercle, au cours de laquelle fut constitué le jury du Prix des Alumni pour 1955, réservé à la Faculté des Sciences.

A la soirée, les membres, plus nombreux encore, se retrouvèrent à l'Hôtel Royal, où un dîner était offert en l'honneur du lauréat du Prix des Alumni, de 1954, le docteur Verly, assistant à l'Université de Liège.

Aux toasts, M. le professeur Bacq prit la parole pour dire l'intérêt considérable suscité par les travaux du docteur Verly et pour célébrer les mérites personnels et le grand désintéressement du lauréat. Il associa à cet hommage Mme Verly qui, malgré de lourdes charges familiales, peut apporter encore à son mari une aide précieuse et compétente.

Les Facultés

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Personalia

M. A. L. Corin, professeur ordinaire, a été admis à l'éméritat.

M. G. Dossin, professeur ordinaire, a été nommé à la « Chaire d'actualités scientifiques » de l'Université d'Alger pour 1955.

M. J. Lejeune, docteur en philosophie et lettres, agrégé de l'enseignement supérieur, agrégé près la Faculté de Philosophie et Lettres, est nommé chargé de cours à cette Faculté. Il est chargé d'y faire le cours d'« exercices sur des questions d'histoire » et, à la Faculté de Droit, les cours d'« histoire économique de la Belgique », d'« histoire sociale et économique » et de « formation et développement des principaux états à l'époque moderne ».

Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie

M. P. Fierens, professeur, a présidé, en juillet 1955, l'Assemblée générale de l'Association internationale des Critiques d'Art, tenue à Oxford.

Il a pris part du 13 au 17 juillet, à Vienne, à la VII^e réunion de la Commission de l'I.C.O.M., Conseil international des Musées pour le traitement des peintures.

M. P. Fierens a également participé aux travaux du XVIII^e Congrès international d'Histoire de l'Art, à Venise, du 12 au 19 septembre.

M. L. Lacroix, chargé de cours, a été nommé professeur à la date du 1^{er} octobre 1955.

Mme S. Clercx-Lejeune, chargé de cours, a été chargée du rapport général pour l'Europe au Congrès international des Bibliothèques musicales.

Elle a participé aux « Journées Plantin » à Anvers, en septembre.

Du 18 au 26 septembre, elle a organisé au domaine provincial de Wégimont un colloque international d'*Ars Nova* (Musique du XIV^e siècle).

FACULTÉ DE DROIT

Rectification. — Dans notre précédent bulletin, à la page 40, une erreur nous a fait attribuer à M. P. Fraipont, professeur à l'École supérieure de Sciences commerciales et économiques, divers personalia concernant en fait M. P. Lambert, professeur à la Faculté de Droit. Nous les prions, ainsi que nos lecteurs, de bien vouloir nous en excuser et nous nous empressons de rectifier.

M. P. Lambert, professeur ordinaire, a fait à Liège le 19 avril, au théâtre du Trianon, une conférence organisée par la Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre et par les Amicales des Camps, sur le sujet : « l'esprit des camps et les leçons de la captivité ».

Le 22 avril, il a donné, à l'Institut des Hautes Etudes, à Bruxelles, une conférence ayant pour sujet : « Keynésisme et socialisme ».

Du 18 au 24 juin, M. P. Lambert a été l'hôte d'honneur de la ville de Kiel. Dans le cadre de la « Semaine de Kiel », il a fait, le 22 juin, une conférence à l'Université de cette ville.

M. P. Lambert a représenté la Faculté de Droit et le Centre inter-facultaire du Travail de l'Université de Liège au Colloque international sur la formation ouvrière, organisé à Strasbourg par la Faculté de Droit de cette ville, du 29 juin au 3 juillet.

Réception

La Faculté a offert, le 30 septembre, dans les salons de l'Hôtel des Boulevards, une réception en l'honneur de MM. H. Guitton, G. Le Bras, H. Mazeaud, professeurs à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, et de M. F. Perroux, professeur au Collège de France.

Le diplôme de *Docteur Honoris Causa* de notre Université devait leur être remis, le premier octobre, au cours de la séance solennelle d'ouverture de l'année académique.

Personalia

M. P. Lambert, professeur ordinaire, a présenté, devant le II^e Congrès international d'Economie collective qui s'est tenu à Liège du 17 au 19 septembre, un rapport intitulé : « Bilan de l'Economie collective dans le monde ».

M. P. Lambert a aussi été invité à faire plusieurs leçons au Centre universitaire des Hautes Etudes européennes de l'Université de Strasbourg.

M. R. Clémens, professeur ordinaire, a fait un voyage d'études au Katanga aux mois d'août et de septembre, à l'invitation du Centre d'études des problèmes sociaux indigènes, à Elisabethville. Il a représenté l'Unesco et l'Association internationale de Sociologie au 3^e Congrès latino-américain de Sociologie tenu à Quito (Equateur) du 11 au 18 octobre 1955.

FACULTÉ DES SCIENCES

Personalia

M. M. Dubuisson, Recteur de l'Université, professeur ordinaire, a été élu membre titulaire de la Classe des Sciences de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

M. G. Duyckaerts, professeur ordinaire, a été chargé de l'enseignement de la chimie analytique, partie chimique, à la Faculté des Sciences et à la Faculté des Sciences appliquées.

Il a assisté à la XVII^e Conférence de l'Union internationale de Chimie pure et appliquée à Zurich, comme président de la section des données optiques.

FACULTÉ DE MEDECINE

Personalia

M. J. Firket, professeur ordinaire, a été nommé Secrétaire du Conseil académique pour l'année 1955-56.

M. M. Florkin, professeur ordinaire, a été désigné comme titulaire de la chaire Francqui à la Faculté des Sciences de l'Université Libre de Bruxelles pour l'année académique 1955-1956.

M. M. Chèvremont, professeur ordinaire, a été élu membre du Comité international de la Society for Cell Biology, membre de l'Editorial Board de la revue « Experimental Cell Research », membre-fondateur et vice-président de la Société française d'Histologie.

Il a été invité à présenter des rapports au symposium sur les Mécanismes de défense de l'Organisme, à Bordeaux; à la séance commémorative du XXV^e anniversaire de la Nederlandse Anatomen Vereniging; à un

symposium sur le Système réticulo-endothélial, organisé à Paris par le C.C.I.C.M.S. en juillet et à un symposium sur les Mitochondries à Oxford en septembre.

M. M. Chèvremont a également participé aux Congrès de la Society for Cell Biology à Leiden; de l'European Tissue Culture Club à Padoue et Bologne, et de la Réunion internationale des Anatomistes, à Paris.

M. P. Desaive, professeur à titre honorifique, est, indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire le cours d'exercices pratiques de radiothérapie, institué récemment à titre facultatif.

Bourses de Voyage

Parmi les lauréats du concours 1954 pour la collation de bourses de voyage, nous sommes heureux de pouvoir relever, cette année encore, les noms de plusieurs anciens élèves de la Faculté, que nous félicitons chaleureusement.

- M. E. Baeckeland : Etude de la recanalisation des artères thrombosées provoquée par un anticoagulant.
- M. Y. Bounameaux : Contribution à l'étude de l'action de l'A.C.T.H. de la cortisone et du salicylate de soude sur les facteurs intervenant dans la formation d'une thrombose.
- M. Y. Delmarcelle : Le débit de l'humeur aqueuse. Son rôle dans la physiopathologie de l'ophtalmotonus.
- M. R. Goutier : Localisation intracellulaire des cholinestérases du foie de quelques mammifères et du pancréas du chien.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Personalia

M. A. de Marneffe, professeur ordinaire, a été admis à l'éméritat.

M. F. Campus, professeur ordinaire, pro-recteur de l'Université, a été nommé Président de la Classe VIII du Groupe 36 pour l'Exposition internationale de Bruxelles 1958.

M. P. Fourmarier, professeur ordinaire, est chargé de faire le cours de « Electricité et ses applications industrielles, seconde partie : éléments d'électrotechnique et mesures élémentaires » aux sections des ingénieurs non électriciens; et le cours de « Compléments d'électricité » à la section des ingénieurs mécaniciens.

M. C. Massonnet, professeur ordinaire, a été chargé de faire, en remplacement de M. de Marneffe, admis à l'éméritat, le cours de « Eléments de stabilité des constructions » aux sections des ingénieurs des mines, des constructions, mécaniciens, électriciens, architectes et des constructions navales; et le cours de « Constructions industrielles » aux sections des ingénieurs architectes, des constructions et des constructions navales.

M. Louis, professeur ordinaire, a été chargé de faire, en remplacement de M. de Marneffe, admis à l'éméritat, le cours de « Eléments de stabilité des constructions » aux sections des ingénieurs métallurgistes, chimistes, électriciens et textiles; le cours de « Procédés généraux de constructions » à toutes les sections, sauf celles des constructions et des architectes, et le cours de « Constructions industrielles » à toutes les sections, sauf celles des constructions, des architectes et des constructions navales.

M. Louis a également été chargé de faire le cours de « Construction des ponts » à la section des ingénieurs des constructions, en remplacement de M. le professeur Campus, qui en est déchargé à sa demande.

M. R. Dantine, chargé de cours, est chargé de faire le cours obligatoire de « Connaissance physique des matériaux », institué dans les sections des ingénieurs des constructions et architectes.

Ont été autorisés à faire un cours libre au cours de la présente année académique :

- M. M. Legraye, professeur ordinaire : « Matières premières »;
- M. J. Danze, professeur ordinaire : « Réacteurs nucléaires »;
- MM. Gueben, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, Winand, agrégé, et Govaerts, chef de travaux, en commun : « Physique nucléaire »;
- MM. E. Frenay et E. Leclerc, professeurs ordinaires : « Matériaux utilisés dans les réacteurs nucléaires »;
- M. E. Leclerc, professeur ordinaire : « Technique sanitaire »;
- M. G. Duyckaerts, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences : « Techniques spéciales utilisées en chimie nucléaire »;
- M. G. Burnay, professeur ordinaire : « Problèmes thermiques et mécaniques dans les réacteurs nucléaires »;
- M. H. Louis : « Applications de la soudure aux constructions »;
- M. H. Hondermarcq : « Technique de la circulation et de trafic routier »;
- M. J. Pirenne, agrégé : « Application des théories quantiques »;
- M. H. Joskin, assistant : « Electronique » et « Servo-mécanismes ».

MM. Hondermarcq, Pirenne, Joskin, Winand et Govaerts ont été autorisés à porter le titre de maître de conférences pendant la durée de leur mandat.

CENTRE INTERFACULTAIRE DU TRAVAIL

M. P. Lambert, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, et Mme S. David, chef de travaux, ont représenté le Centre interfacultaire du Travail au Colloque international sur la formation ouvrière qui s'est tenu à Strasbourg du 29 juin au 2 juillet 1955, à l'initiative de la Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Strasbourg.

Bibliothèque

La présente chronique coïncide avec l'ouverture d'un nouvel exercice académique. Il n'est pas inutile d'évoquer brièvement, à cette occasion, les efforts qui ont été entrepris pour mieux faire connaître les ressources de la Bibliothèque à ses usagers.

Sur le plan de la catalographie, la Bibliothèque a participé à deux entreprises de catalogues collectifs de périodiques : le *Répertoire des périodiques reçus par la Société royale des Sciences de Liège* dressé par M. et Mme H. Sauvenier-Goffin et la *Liste des périodiques déposés à la Bibliothèque de l'Institut de Clinique et de Policlinique médicales*.

Elle a mis à la disposition des lecteurs qui, de plus en plus nombreux, recourent au prêt inter-bibliothèques, des instructions relatives au fonctionnement de cette organisation si bienfaisante.

Le 12 septembre, sept cars amenaient à Liège un groupe important de participants du Congrès international des Bibliothécaires et Documentalistes (Bruxelles, 11-18 septembre 1955) qui, reçus par Monsieur le Recteur, se rendirent ensuite à la Bibliothèque dont ils étudièrent, en spécialistes avertis, l'organisation et le fonctionnement.

Nous avons eu, d'autre part, le plaisir d'accueillir la visite de nos collègues, les bibliothécaires-bibliographes de l'Université de Gand avec qui nous avons confronté nos vues sur les problèmes de notre profession.

Quelques jours après nous recevions les étudiants de première candidature de l'École de Commerce de notre Université qui, sous la conduite des bibliothécaires ont été initiés aux différents rouages de la Bibliothèque.

Enfin, la Bibliothèque a pris, tant par le prêt d'ouvrages et de documents que par le travail scientifique de ses bibliothécaires, une part active à l'organisation de différentes expositions :

L'Héritage de Bourgogne (Madrid, avril 1955); *Rêver de voyages* (Union liégeoise du Livre et de l'Estampe, 1955, avec la collaboration de M. René Bragard, bibliothécaire-bibliographe); *Liège sous la République et l'Empire* (Hôtel de Ville, 25 septembre-16 octobre 1955 avec la collaboration de Mlle M. Lavoye, bibliothécaire-bibliographe); *Le Romantisme au Pays de Liège* (Echevinat de l'Instruction publique, 10 septembre-31 octobre 1955, avec la collaboration de M. Jacques Stiennon, bibliothécaire-bibliographe); *Maîtres liégeois de l'illustration scientifique* (Deuxième Congrès culturel wallon, octobre 1955, avec la collaboration de Mme E. Sauvenier-Goffin, bibliothécaire-bibliographe).

La Vie universitaire en Belgique

Université de Gand

Nécrologie. — M. Gustave Magnel, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, est décédé à Gand le 5 juillet.

M. Hector de Stella, professeur émérite de la Faculté de Médecine, est décédé à Gand le 5 août.

M. Jules Storme, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, est décédé à Gand le 15 septembre.

Éméritat. — M. F. De Visscher, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, a été admis à l'éméritat à la date du 15 octobre 1955.

M. A. Kluyskens, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, Pro-Recteur de l'Université, a été admis à l'éméritat à la date du 7 septembre 1955. Il est autorisé à porter le titre honorifique de Recteur.

Nominations. — Sont autorisés à porter le titre de Maître de Conférences, pendant l'année académique 1955-1956, MM. J. Beerens, agrégé de l'enseignement supérieur; I. Leusen, agrégé près l'Université; L. Libbrecht, E. Merlevede, agrégés de l'enseignement supérieur et Mme Verschelen-Terryn, chef de travaux.

M. P. De Munck est nommé chef de travaux à titre définitif à partir du 1^{er} octobre 1955.

Distinctions. — M. E. Blanquaert a été nommé membre du bureau du 1^{er} Congrès international et de l'« Internationale Gesellschaft für Germanistik » qui s'est tenu à Rome du 5 au 10 septembre.

M. R. Ruysen est nommé président de la section scientifique de la Fédération internationale Pharmaceutique, l'instance internationale de la Science pharmaceutique.

M. A. Hacquaert a été promu au grade d'Officier de l'Ordre « Al Merito della Republica » par le Président de la République Italienne, le 17 août 1955.

Université de Bruxelles

Anniversaire de la Libération

Une cérémonie d'hommage s'est déroulée, le samedi 3 septembre, à la mémoire des universitaires tombés pour la libération du pays. En l'absence de M. Bigwood, M. Baugniet, ancien recteur, a déposé des fleurs au pied du mémorial de l'Université.

M. Baugniet s'est ensuite rendu, accompagné des représentants des étudiants, au Tir National et au cimetière de Schaerbeek pour y fleurir les tombes des universitaires de Bruxelles exécutés par les Allemands.

Personalialia

M. Luther Evans, directeur général de l'Unesco, a été reçu à l'Université, le mardi 12 juillet, par les autorités académiques en présence de nombreuses personnalités du monde politique et scientifique belge.

M. J. Baugniet, ancien recteur, a représenté l'Université Libre de Bruxelles aux cérémonies qui ont marqué, en juillet, l'installation du nouveau chancelier de l'Université de Hull.

MM. G. Smets et P. Gourou, professeurs, ont représenté l'Académie royale des Sciences coloniales à la première Conférence pour les Sciences humaines, tenue à Bukavu du 23 août au 3 septembre.

M. A. Abel, professeur, vient d'accomplir, grâce à un subside important du F. N. R. S., une mission d'exploration et de mise au point en Syrie du Nord, dans le Hawran et dans le Djebel Druze.

M. A. Doucy, professeur, a représenté la Belgique à la Conférence interafricaine du Travail, qui a tenu ses assises à Beira, Mozambique. Il a ensuite assisté à la Conférence des Sciences humaines à Bukavu et a procédé, à Elisabethville, à l'inauguration du foyer social de l'Institut de Sociologie Solvay.

Les Fondations de la rue d'Egmont

Fondation Universitaire

Hôtel de Sociétés Scientifiques

La Société Solvay et Cie a mis récemment à la disposition de la Fondation Universitaire, l'ensemble des bâtiments et du parc situés 43, rue des Champs Elysées, à Ixelles, constituant la propriété dans laquelle le Fondateur de la Société a longtemps résidé et qui demeura ensuite durant plusieurs années, à l'initiative de feu M. Louis Solvay, un centre d'études et d'échanges intellectuels connu sous le nom de « Maison d'Ernest Solvay ».

La Fondation Universitaire a avisé aux mesures requises pour que cette propriété puisse, dès le 1^{er} octobre 1955, devenir le siège d'un certain nombre de Compagnies savantes de notre pays.

Les institutions accueillies dans l'*Hôtel de Sociétés Scientifiques* disposeront chacune pour le service de leur Secrétariat, d'un bureau équipé par les soins de la Fondation Universitaire, et pourront, pour le surplus, déposer leurs collections de livres et de revues dans une Bibliothèque aménagée à cet effet; enfin, plusieurs salles de réunions spécialement agencées, leur permettront d'y tenir leurs séances de Commission et de Conseil.

L'initiative nouvelle que la Fondation Universitaire s'est trouvée en mesure de prendre, contribuera sans nul doute à l'heureux développement de la vie scientifique de notre pays.

L'Hôtel de Sociétés Scientifiques abrite depuis le 1^{er} octobre les institutions suivantes : Academia Belgica, Association des Sociétés Scientifiques Médicales belges, Institut Belge de Science politique, Société Belge de Cardiologie., Société Belge de Chirurgie, Société Belge de Gastro-Entérologie, Société Belge de Photogrammétrie, Société Royale Belge de Géographie.

A l'occasion de l'ouverture de l'*Hôtel de Sociétés Scientifiques*, le Conseil d'Administration de la Fondation Universitaire a donné, le 30 septembre, une réception à laquelle ont notamment assisté des membres du Gouvernement et du Corps diplomatique, de nombreux représentants du monde académique, du Parlement et des grands Corps de l'Etat.

Les invités furent reçus à l'entrée des salons par M. Jean Willems, Vice-Président, entouré des membres du Conseil d'Administration de la Fondation Universitaire — et parmi eux MM. les Recteurs des Universités — ainsi que par le Conservateur, M. Jean Masure, Secrétaire de la Fondation Universitaire. La Société Solvay et Cie était représentée par le Président de son Comité de Gérance, M. Solvay.

Universitas Belgica

Section belge de l'I. A. U. P. L.

Le 30 septembre est sorti de presse le deuxième fascicule (Sciences physiques, géophysiques, astronomiques et chimiques) de l'Inventaire des Ressources scientifiques belges.

Le 2 octobre, le groupement a tenu à la fois son Assemblée Générale statutaire et sa 8^e Journée d'Etude à la Maison d'Erasmus à Anderlecht.

L'Assemblée Générale a comporté l'hommage aux membres décédés, les professeurs Marchal, de l'Institut agronomique de Gembloux; Magnel, de l'Université de Gand; Mgr. Noël, de l'Université de Louvain; M. Barion, de l'Ecole de Médecine vétérinaire de Cureghem. Les rapports des Président et Secrétaire général furent approuvés. Dans son tour d'horizon habituel, ce dernier a insisté sur l'urgence d'une action plus large du F. N. R. S., la nécessité d'organiser une aide pour les diplômés peu fortunés qui désirent faire un stage ou une période d'études postuniversitaires, sans pour cela s'intituler chercheurs, et sur un meilleur aménagement du service militaire pour les étudiants.

Les élections ont prolongé les mandats des membres du Conseil national qui étaient rééligibles, et appelé à ce Conseil M. Swings pour la Faculté des Sciences de l'Université de Liège; M. Gottignies pour la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Bruxelles; M. Grimbers pour l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers et M. Bonnet pour l'Institut agronomique de Gembloux.

Les mandats de MM. de Raeymacker, délégué au Central Council; Dalcq et Vandebroek, secrétaires généraux, ont été renouvelés pour un terme de trois ans.

Enfin, M. Demart, professeur à l'Université de Bruxelles, a été appelé à la présidence pour l'année académique 1955-1956.

L'Assemblée a vivement regretté de ne pouvoir, faute de candidat présenté, désigner un représentant pour la Faculté de Philosophie et Lettres et la Faculté de Droit de l'Université de Liège. Cette lacune pourrait encore être comblée, quitte à régulariser ces situations lors de la prochaine Assemblée Générale.

La Journée d'Etude a connu l'affluence et le succès. De 11 à 13 heures, et de 15 à 18 h. 30 se sont succédé une dizaine d'exposés sur la conception que l'on se fait chez nous de l'humanisme et des humanités, et sur les vœux de réforme qui peuvent en résulter. Leurs auteurs ont été des professeurs et directeur de l'Enseignement moyen officiel et libre ainsi que des professeurs des Universités de Gand, Louvain et Bruxelles, dont deux membres de la Classe des Sciences de l'Académie Royale.

L'étendue du programme n'a permis que des discussions privées, notamment au cours d'un déjeuner amical des plus animés. Il a été décidé de faire, dès la publication des rapports, une séance consacrée à leur discussion et à l'élaboration de conclusions.

Vers 15 h., M. Van Damme, conservateur de la Maison d'Erasmus, a fait à ses hôtes l'honneur des plus belles pièces des collections si évocatrices dont il a la garde.

La Vie universitaire dans le Monde

Conférence internationale d'experts sur les problèmes de l'information de la jeunesse intellectuelle

Le Bureau universitaire français de Statistique et de Documentation scolaires et professionnelles a réuni du 24 au 26 mai, au siège de l'Unesco à Paris, une « Conférence internationale d'experts relative aux échanges d'information et de documentation en vue de l'orientation scolaire et professionnelle de la jeunesse de l'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur ».

Elle avait pour objet principal d'examiner l'éventuelle reconstitution de l'organisme qui fonctionnait avant la guerre sous le nom de Bureau International de Statistique Universitaire (B. I. S. U.) et la nécessité de rétablir des liens entre les services qui, dans les différents pays, s'occupent d'éclairer les jeunes dans le choix des études et des professions.

Cette réunion a groupé des experts appartenant d'une part à divers organismes internationaux (Unesco, Organisation Internationale du Travail, Organisation Mondiale de la Santé, Association Internationale des Universités, Association Internationale d'Orientation professionnelle, Confédération Internationale des Travailleurs intellectuels, Fédération Internationale des Grandes Ecoles) et, d'autre part, aux pays suivants : Autriche, Belgique, Canada, Colombie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Sarre, Suisse, Yougoslavie. La délégation belge était composée de MM. Masure, secrétaire de la Fondation Universitaire, Van Swieten, conseiller au Ministère de l'Instruction publique, Clémens, secrétaire de notre Association, représentant le Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires des Amis de l'Université et Cordonnier. En outre, lors de la séance d'ouverture, M. Willems, directeur de la Fondation Universitaire belge, membre du Conseil d'Administration de l'ancien B. I. S. U., prit notamment la parole.

Au cours des différentes séances, des rapports ont été présentés sur le problème des débouchés dans les professions intellectuelles et sur les moyens d'information et d'orientation de la jeunesse. Les représentants de plusieurs organismes internationaux ont aussi exposé les réalisations déjà accomplies dans ce secteur et leur désir de collaborer avec le nouvel organisme en mettant toute documentation à sa disposition.

En conclusion de ses travaux, la Conférence a décidé de créer une « Commission provisoire de coopération internationale pour l'étude des problèmes d'information scolaire et professionnelle ». Elle a reçu mission

d'étudier sous quel nom et sous quelle forme pourrait être institué un organisme international appelé à succéder au B. I. S. U. et de provoquer ensuite la réunion d'une nouvelle Conférence destinée à constituer définitivement cet organisme.

M. Rosier, directeur de la main-d'œuvre au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale de France, qui présidait la Conférence, a été élu Président de la Commission provisoire. M. Clémens fait également partie du Bureau de cette Commission.

Le principe de la constitution d'un organisme international est donc reconnu dans ses diverses justifications :

1^o Promouvoir la création ou le développement d'organisations nationales spécialement habilitées à l'examen et à la résolution des problèmes soulevés lors de la Conférence.

2^o Procéder sur le plan international à l'échange permanent d'informations de caractère pratique sur les systèmes d'enseignement des différents pays de manière à établir des tableaux de correspondance ainsi que la constitution d'un fonds commun de documentation sur les conditions comparées d'exercice des professions dans les divers pays.

3^o Procéder enfin à la confrontation périodique des méthodes utilisées dans le cadre national de ces pays, dans les domaines de la documentation et de l'orientation en vue de leur amélioration et de leur diffusion.

Conférence des Recteurs et Vice-Chanceliers des Universités européennes

Dans un précédent numéro ⁽¹⁾, nous annonçons qu'une conférence devait réunir à Cambridge, du 20 au 27 juillet, la plupart des Recteurs et Vice-Chanceliers des Universités d'Europe occidentale.

Aux termes de ses travaux, la Conférence a adopté un certain nombre de résolutions, dont nous retenons ci-dessous quelques points saillants.

Spécialisation et culture générale. — Constatant dans les domaines les plus divers une tendance à la spécialisation de plus en plus poussée de la recherche et, par suite, de la formation de l'étudiant, la Conférence s'inquiète de cette tendance, si elle doit sacrifier la culture générale. La Conférence précise que cette culture générale ne doit pas consister en une connaissance encyclopédique, mais doit contribuer à nourrir l'esprit, à former le jugement et la personnalité de l'étudiant et à provoquer en lui une curiosité qui le rende capable de s'intéresser au monde et à l'homme de son temps. Aussi la Conférence recommande-t-elle que, dans tous les cas, les enseignements de formation professionnelle soient fondés sur une base scientifique et humaniste rigoureuse.

(1) Cf. *Bull. Amis Université Liège*, 1955, n^o 1, p. 58.

Autonomie et indépendance des Universités. — La Conférence émet le vœu de voir préconiser et se réaliser dans tous les pays une autonomie plus grande des Universités. Elle estime que les sommes mises à la disposition des Universités par les pouvoirs publics sont généralement insuffisantes, eu égard à leur double mission d'enseignement et de recherche.

La Conférence estime qu'il est de l'intérêt de l'Université de n'être pas bridée par une réglementation trop rigide des programmes d'enseignement, afin qu'elle puisse s'adapter constamment au développement des connaissances et aux besoins de la société moderne.

Sélection, formation et bien-être des étudiants. — La Conférence affirme que tout système de sélection doit éviter toute discrimination et recommande que soient développés, dans chaque pays, à la disposition des futurs étudiants et étudiantes, des services d'information et d'orientation.

Elle estime souhaitable un examen médical obligatoire lors de l'entrée à l'Université, examen qui serait renouvelé périodiquement.

La Conférence recommande instamment que dans tous les pays soit mise à la disposition des étudiants aptes à poursuivre avec diligence et succès leurs études, l'aide financière nécessaire pour couvrir les frais d'enseignement et de pension, l'achat de livres et le coût des loisirs intellectuels. Tout en reconnaissant que des procédés tels que les abattements d'impôts accordés aux parents peuvent constituer un utile palliatif dans certains cas, la Conférence exprime l'avis qu'une subvention directe est la forme d'aide financière la plus souhaitable pour les étudiants.

La Conférence regrette le fait qu'à présent des difficultés économiques forcent un trop grand nombre d'étudiants à entreprendre un travail rétribué, compromettant gravement leurs études et leur santé.

La Conférence recommande également que le nombre des maisons et clubs d'étudiants soit augmenté. Elle exprime par ailleurs l'avis que, dans de nombreux cas, il serait avantageux, du point de vue éducatif, que l'étudiant fréquente une Université éloignée de son domicile.

La Conférence, afin de développer le sens de la responsabilité chez les étudiants, recommande que ceux-ci soient consultés et qu'une certaine part d'initiative leur soit reconnue sur toutes questions relatives à leur bien-être et à la vie sociale au sein de l'Université.

L'Université et la collectivité. — La Conférence considère qu'il est souhaitable qu'un plus grand nombre d'étudiants soient encouragés à poursuivre une partie de leurs études universitaires à l'étranger.

Elle recommande d'encourager les échanges internationaux et les visites de membres du personnel entre établissements d'enseignement supérieur et d'inviter les gouvernements à leur assurer, dans la mesure du possible, les fonds nécessaires.

Enfin, dans une résolution générale, la Conférence souhaite que semblable conférence soit convoquée périodiquement et que, dans l'interval, un Comité d'organisation soit chargé de réunir la documentation relative à l'enseignement universitaire dans les pays représentés, de préparer les conférences ultérieures et d'assurer ainsi la permanence des relations entre les Universités.

L'Université dans la presse et dans les livres

Ecole Polytechnique Fédérale 1855-1955, *Revue Universitaire Suisse, numéro spécial*. — Ce luxueux ouvrage de près de 400 pages est consacré au centenaire de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, créée par la loi du 7 février 1854 et qui ouvrit ses portes, en octobre 1855, à 231 étudiants. Outre le compte rendu des cérémonies jubilaires, on y trouve, sous la plume de personnalités tant suisses qu'étrangères, nombre d'articles évoquant l'évolution de l'Etablissement, la place qu'il occupe dans la recherche scientifique et l'enseignement des divers domaines de la technique, ses rapports avec les Universités cantonales et étrangères, ainsi que la mémoire de ses plus illustres professeurs.

Au cours de son premier siècle d'existence, l'E. P. F., qui compte aujourd'hui 2700 étudiants et plus de 400 professeurs et assistants, s'est hissée au rang des établissements d'enseignement supérieur les plus réputés. Puisse-t-elle dans l'avenir, ainsi que le souhaitait le Prof. H. Pallmann, Président du Conseil fédéral de l'Enseignement, continuer, dans une fructueuse collaboration avec les Universités cantonales, à servir la Suisse et l'Humanité.

R. BRIMANT, *La Démocratisation de l'Université*. « *Forces vives* », organe du Groupement national des Cadres, juin-juillet 1955. — Partant de la mission capitale qui incombe à l'Université dans l'établissement d'un ordre social nouveau, l'auteur regrette qu'elle se préoccupe si peu de préparer l'étudiant à l'exercice de son métier de chef. « L'Université, » estime-t-il, tout comme il y a un siècle, reste un monde de livres et de » dossiers où règnent la théorie pure et la crainte de l'examen, un monde » fermé aussi, puisque 5 % seulement des étudiants émanent du milieu » ouvrier. » Pour la solution de ce grave problème, l'auteur suggère deux espèces de réformes. La première, « pédagogique » et qu'il n'analyse pas, viserait à la fois le programme et le « climat » des études. La seconde tendrait à la réalisation du principe, actuellement admis, du libre accès aux études pour ceux qui en sont intellectuellement aptes. Sans négliger les généreux efforts réalisés jusqu'ici, il conclut à l'intérêt et au devoir de l'Etat d'apporter la solution financière au problème. Quelle forme revêtirait cette intervention ? Serait-elle directe ou indirecte, basée sur des critères intellectuels ou économiques ? M. Brimant promet d'y revenir prochainement.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL	1
L'information relative au Congo dans les milieux dirigeants en Belgique, par M. L. BOURS, Président du C.L.D., chargé de cours à l'Université	5
La botanique et les carrières coloniales, par M. R. BOUILLENNE, professeur à l'Université	12
Zoologie et Congo belge, par M. H. DAMAS, professeur à l'Université	22
Les membres du séminaire de géographie au service du Congo belge, par M. O. TULIPPE, professeur à l'Université	26
L'ingénieur géologue au Congo belge, par M. M. LEGRAYE, professeur à l'Université	40
Le génie civil au Congo, par M. F. CAMPUS, pro-recteur de l'Université	43
Les carrières coloniales d'ingénieurs, par M. E. FRENAY, professeur à l'Université	48
Le développement des sciences sociales et le Congo belge, par M. R. CLÉMENS, professeur à l'Université	52
Les enseignements du droit commercial congolais pour le progrès du droit commercial métropolitain, par M. C. DEL MARMOL, chargé de cours à l'Université	58
Les professions universitaires et leur rôle dans l'édification du Congo, par M. F. DELLICOUR, Procureur Général honoraire du Congo belge, professeur émérite de l'Université	61
L'avenir de l'Afrique belge et les sciences, par M. J. VANHOVE, Inspecteur Royal des Colonies, chargé de cours à l'Université	67
Ce que l'Université peut attendre de la création d'un établissement d'enseignement supérieur au Congo belge et comment elle doit y collaborer, par M. J. FIRKET, professeur à l'Université, membre du Conseil supérieur de l'Enseignement au Congo belge	71

La Vie universitaire à Liège

L'UNIVERSITÉ	80
In memoriam : Nicolas Andraut de Langeron (1899-1955)	80
Le Home des étudiants de l'Université de Liège	85
Règlement de la Fondation Marcel Dehalu	86
Les résultats d'examens des sessions de juillet et septembre 1955 à l'Université de Liège	87
Les Anciens de Liège au Congo	90
Mandats coloniaux	92
Section liégeoise du Cercle des Alumni	93
LES FACULTÉS	94
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES	94
Personalia	94
Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie	95

	Pages
FACULTÉ DE DROIT	95
Réception	95
Personalia	96
FACULTÉ DES SCIENCES.....	96
Personalia	96
FACULTÉ DE MÉDECINE	96
Personalia	96
Bourses de voyage	97
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	97
Personalia	97
CENTRE INTERFACULTAIRE DU TRAVAIL	98
BIBLIOTHÈQUE	99

La Vie universitaire en Belgique

UNIVERSITÉ DE GAND	100
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES	100
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT.....	101
Fondation Universitaire, Hôtel de Sociétés Scientifiques	101
UNIVERSITAS BELGICA, Section belge de l'I. A. U. P. L.	102

La Vie universitaire dans le Monde

Conférence internationale d'experts sur les problèmes de l'information de la jeunesse intellectuelle	104
Conférence des Recteurs et Vice-Chanceliers des Universités européennes...	105

L'Université dans la presse et dans les livres

Ecole Polytechnique Fédérale 1855-1955, revue universitaire suisse.....	107
R. BRIMANT, La démocratisation de l'Université	107

LE Bureau d'Etudes Industrielles F. COURTOY S. A.

Rue des Colonies, 43, Bruxelles - Tel. 12.16.38 - 12.30.85 (10 l.)

INGENIEUR - CONSEIL INDEPENDANT

Vous offre ses services pour tous

ETUDES ET PROJETS

dans les divers domaines de la technique

ELECTRICITE
MECANIQUE
THERMIQUE
GENIE CIVIL



ORGANISATION
EXPERTISES
CONTROLES
RECEPTIONS

Société Anonyme

COCKERILL-OUGRÉE

Seraing